

Taux de couverture territorialisé de l'accueil du jeune enfant

Méthodologie, interprétations et limites

Cnaf - Dser



Brigitte Debras
Bernard Pélamourgues

S O M M A I R E

<i>Avant-propos</i>	3
INTRODUCTION	7
CHAPITRE 1 : LES DONNÉES CONSTITUTIVES DE L'INDICATEUR	9
I - Données d'offre	9
I.1 - L'accueil collectif	9
<i>a. L'offre de places dans les EAJE percevant la PSU</i>	9
<i>b. L'offre des places hors PSU</i>	
I.2 - L'accueil individuel	12
<i>a. L'accueil chez les assistantes maternelles</i>	12
<i>b. L'offre des places pour le service d'accueil à domicile</i>	13
II - Données sur la demande	13
III - Périmètre et niveaux géographiques des données	14
III.1 - Les données constitutives de l'accueil collectif	14
<i>a. Source Cnaf</i>	14
<i>b. Source Drees - PMI</i>	17
<i>c. Source CCMSA</i>	18
<i>d. Source Éducation nationale</i>	18
III.2 - Synthèse accueil collectif	18
III.3 - Les données constitutives de l'accueil individuel	19
<i>a. Producteurs Drees, Cnaf, Acoss</i>	19
<i>b. Producteur Cnaf</i>	21
III.4 - Synthèse accueil individuel	22
III.5 - Les données constitutives de la demande	22
<i>a. Les sources disponibles et leurs limites</i>	22
<i>b. Donnée retenue pour la demande : le choix de l'Onape</i>	23
IV - Calcul du taux de couverture d'accueil des jeunes enfants	23
IV.1 - Taux global aux différents niveaux géographiques	23
IV.2 - Taux par mode d'accueil	24
V - Réflexions en cours	

CHAPITRE 2 : VALORISATION, PUBLICATION DE L'INDICATEUR ET DES DONNÉES	25
I - Rapport de l'Onape et <i>La lettre de l'Onape</i>	25
II - Le programme qualité efficience famille	27
III - Diffusion <i>via</i> Cafdata	29
III.1 - En opendata	29
III.2 - En intra	32
a. <i>Le fichier « Données élémentaires département »</i>	32
b. <i>Le fichier « Données élémentaires commune »</i>	32
c. <i>Le fichier « Données élémentaires arrondissements PLM »</i>	33
CHAPITRE 3 : INTERPRÉTATIONS ET LIMITES	35
I - La nécessité d'une approche supra communale	35
II - Pertinence des zonages d'études	37
CONCLUSION	39
<hr/>	
ANNEXE TEHNIQUE	41
I. METCNAF Action sociale	41
II. METCNAF AS métiers CAF action sociale (SID V090560) Extrait du Dictionnaire d'Information Institutionnel	57

AVANT-PROPOS

La politique d'accueil des enfants de moins de trois ans est plurielle. Elle l'est d'abord par ses objectifs qui couvrent à la fois les questions de conciliation entre vie familiale et vie professionnelle, de libre choix du mode d'accueil, d'égalité des chances entre hommes et femmes, d'égalité d'accès à une place d'accueil quels que soient le territoire de résidence des parents, le niveau de vie de la famille ou encore l'existence d'un handicap chez l'enfant. Cette politique est également plurielle par les modes d'accueil existant : au-delà des parents, des grands-parents ou de tous les appuis informels sur lesquels les familles peuvent compter, l'offre en modes d'accueil formels est principalement portée par l'accueil individuel des assistantes maternelles puis par l'accueil collectif au travers des équipes d'accueil du jeune enfant (EAJE) (qui se déclinent en multi-accueil, accueil familial, accueil parental, halte-garderie, jardin d'enfants ou encore micro-crèche) ou par l'école maternelle. L'offre constituée par la garde à domicile reste globalement plus marginale.

La politique d'accueil du jeune enfant est également plurielle par ses financeurs (branche Famille, collectivités territoriales, Éducation nationale, État, entreprises), par ses modalités de financement (l'allègement du reste à charge des familles en cas de recours à un mode d'accueil formel passe tantôt par le versement de prestations légales aux parents, tantôt par le versement de prestations de services aux structures d'accueil, tantôt par le versement de compléments d'activité aux parents cessant ou réduisant leur activité professionnelle ou encore par des mesures fiscales) et par l'existence de restes à charge pour les familles variables selon le mode d'accueil utilisé, le nombre d'heures consommées, la configuration familiale ou le niveau de revenu. Enfin, elle est plurielle par ses acteurs et la gouvernance générale du secteur (collectivités territoriales, Caf, PMI, Éducation nationale, associations, entreprises...).

Vouloir documenter cet écosystème par le biais d'une production statistique fiable, disponible à tous les échelons géographiques et couvrant tous les aspects cités, à des fins de connaissance, de diagnostic et d'aide à la décision relève dès lors du défi. Dans un secteur comme celui de l'accueil du jeune enfant, qui évolue au grès des dispositifs existant, des besoins et des attentes des parents, de la démographie ou des priorités assignées à la politique qui lui est consacrée, ce défi est permanent et la documentation constamment mise en question.

En cherchant à construire une donnée statistique annuelle de référence sur le nombre total de places offertes par les modes d'accueil formels aux enfants de moins de 3 ans, l'Observatoire national de la petite enfance (Onape) n'a pas échappé à ces difficultés à la hauteur des enjeux sous-jacents. En

termes de données d'abord : identifier les statistiques nécessaires et celles disponibles, encourager la production des informations manquantes de la part des acteurs concernés... En termes de méthode ensuite : définir la notion de place, définir le champ couvert par l'indicateur en s'interrogeant notamment sur le type de service rendu, sur la prise en compte des parents qui bénéficient d'une prestation lorsqu'ils cessent ou réduisent leur activité professionnelle, sur le rôle de l'école..., se mettre d'accord sur la meilleure façon d'estimer les données manquantes...

Mais l'effort a porté ses fruits. La diffusion de ces données dans le rapport annuel et la *Lettre de l'Onape* en rend compte chaque année ainsi que le programme qualité efficience « famille » annexé au projet de loi de financement de la Sécurité sociale. Cette dernière référence montre que cet indicateur est devenu un élément central dans l'éclairage de la politique d'accueil du jeune enfant et dans la fixation de résultats assignés à cette politique en termes de nombre de places offertes aux familles et de rééquilibrage territorial. Pour les caisses d'allocations familiales, elle a eu une incidence majeure sur la définition de territoires prioritaires pour lesquels le développement de l'offre d'accueil devait être fortement encouragé.

Pour faire de cet indicateur un élément d'éclairage de la décision publique au niveau local, il a fallu le décliner à un niveau très fin et réfléchir au maillage territorial le plus approprié pour sa diffusion. Le souhait de disposer en infradépartemental de cette donnée initialement produite au niveau national puis départemental a été tel qu'il a fallu remettre l'ouvrage sur le métier : réinterroger la disponibilité des sources, construire leur consolidation... Brigitte Debras et Bernard Pélamourgues, auteurs du présent Dossier d'étude, ont porté la production de cet indicateur au niveau communal. Cette production a parachevé les travaux antérieurs conduits à des niveaux géographiques globaux. Elle s'est faite dans le respect du cadre méthodologique fixé dès l'origine et avec la contribution de tous les producteurs statistiques membres de l'Onape (direction de la recherche, des études, de l'évaluation et des statistiques [Drees], Institut national de la statistique et des études économiques [Insee], direction de l'évaluation, de la prospective et de la performance [Depp], Caisse centrale de la mutualité sociale agricole [CCMSA] et Agence centrale des organismes de sécurité sociale [Acos]). *De facto*, cette production communale embarque avec elle les indicateurs nationaux et départementaux puisque ceux-ci sont calculés par agrégation des données locales.

Ce *Dossier d'étude* rend compte de ces travaux en documentant la construction de la capacité d'accueil du jeune enfant par les modes d'accueil formels pour cent enfants de moins de 3 ans. Il évoque de façon précise les sources utilisées, la méthode appliquée, les approximations conduites, permettant à chacun de comprendre cette donnée. Au-delà de sa diffusion dans les publications précitées, cette donnée est désormais disponible sous forme de carte interactive sur le site opendata de la branche Famille. Ce Dossier d'étude détaille aussi les enjeux du maillage territorial adapté à l'analyse de la politique d'accueil du jeune enfant. En effet, si le département est l'unité de référence des caisses d'allocations familiales et des conseils départementaux, il ne semble pas constituer la

zone d'intérêt pour le pilotage de la politique qui relève davantage des collectivités territoriales (voire même de l'arrondissement), ni pour identifier les besoins des parents qui raisonnent tantôt en trajet domicile-travail ou en bassin de vie. Or, selon les découpages géographiques retenus, le diagnostic porté peut être modifié, réinterrogeant ainsi les acteurs, les dispositifs et les objectifs visés. C'est une autre façon de prendre la mesure des enjeux de cet indicateur.

Bien sûr, ce document est une étape car on pressent que demain d'autres sources statistiques pourraient venir enrichir la donnée sur la capacité d'accueil du jeune enfant pour cent enfants de moins de 3 ans. Il en va ainsi des indicateurs synthétiques dont l'ambition est de rendre compte au plus près d'une politique publique elle-même plurielle.

Florence Thibault

Direction des Statistiques, des études et de la recherche (DSER)
de la Caisse nationale des Allocations familiales (Cnaf)

Directrice Adjointe



AVERTISSEMENT AU LECTEUR

Ce document décrit la règle d'élaboration de l'indicateur – taux de couverture par les modes de garde formels – qui prévaut jusqu'à l'exercice 2016.

Les données issues du fichier allocataires ont été produites à partir du Fileas (BCA) de décembre.

En raison de la refonte des chaînes statistiques, à compter de l'exercice 2017, un fichier FRX se substituera au Fileas. Ce document sera alors actualisé.

INTRODUCTION

Définition du taux de couverture global estimation de l'offre au regard d'une estimation du besoin

En 2002 a été créé l'Observatoire national de la petite enfance, piloté par la Cnaf et associant l'ensemble des services statistiques et d'études concernés par le domaine de la petite enfance. Cette instance a vocation à synthétiser, rassembler et améliorer la production d'informations et de connaissances relatives à la petite enfance. Par le recueil, le partage et la mise en cohérence des données et des analyses sur la petite enfance, l'Observatoire fournit des éléments en termes d'outil d'aide à la décision.

Un enjeu fort de connaissance est porté par cet Observatoire. Un des axes majeurs de connaissance de cette thématique petite enfance est celui de l'adéquation de l'offre d'accueil petite enfance à la demande des familles. C'est pourquoi, l'Observatoire s'est attaché à construire des indicateurs permettant d'appréhender la capacité théorique d'offre d'accueil sur un territoire et de la confronter à une demande potentielle sur ce même territoire.

Dans ses premiers travaux, l'Observatoire s'est attaché à recueillir les éléments permettant de calculer un indicateur au niveau national : données sur les capacités d'accueil offertes par les différents modes d'accueil pour les jeunes enfants et l'estimation totale de la demande d'accueil. Dans cette approche, seuls les modes d'accueil « formels » et identifiés par type d'accueil (individuel, collectif ou garde à domicile) sont appréhendés. Les modes d'accueil dits « informels », car relevant généralement de solutions familiales (parents, grands-parents...), ne sont donc pas pris en compte.

Au-delà des travaux de l'Observatoire, ces données sur l'offre et la demande d'accueil des jeunes enfants sont également exploitées dans le cadre de l'annexe du projet de loi de finance-

ment de la sécurité sociale (PLFSS) que constitue le programme qualité efficience (PQE) famille.

L'intérêt suscité par ces travaux a fait très vite apparaître la nécessité de décliner cet indicateur à des niveaux infranationaux : niveau départemental et plus récemment niveau infradépartemental, notamment communal et/ou intercommunal du fait d'un niveau incontournable en termes de décision sur cette thématique de l'accueil petite enfance.

La capacité d'accueil correspond à l'ensemble des places offertes par les modes de garde formels aux enfants de moins de 3 ans à un instant donné.

Les modes de garde formels sont constitués par :

- Les établissements d'accueil collectif ou familial du jeune enfant ;
- Les assistantes maternelles agréées ;
- La préscolarisation à 2 ans ;
- La garde à domicile par un professionnel.

Cette capacité d'accueil comptabilise des places offertes à un instant donné, et non des enfants gardés. Pour la calculer, il convient donc de connaître les places mises à disposition pour les enfants de cette tranche d'âge par les assistantes maternelles (qui peuvent également accueillir des enfants plus âgés), les établissements d'accueil collectif ou familial, les salarié(e)s à domicile (qui peuvent aussi s'adresser à des enfants plus grands) et l'école préélémentaire.

L'information sur les places offertes par les différents modes d'accueil n'étant pas toujours disponible en tant que telle, la capacité d'accueil théorique doit alors être estimée en mobilisant des données d'usage c'est-à-dire des données sur l'accueil constaté. C'est le cas pour les salariés gardant des jeunes enfants au domicile des parents, pour l'école préélémentaire et pour les micro-crèches financées par la prestation d'accueil du jeune enfant (Paje). Pour ce dernier mode d'accueil, des travaux sont en cours pour estimer réellement une capacité d'accueil sur les territoires et non plus l'estimer par l'usage.

Se voulant être une estimation de l'offre théorique à un instant T, cette capacité d'accueil ne prend pas en compte le fait qu'une place est souvent utilisée par plusieurs enfants :

- Garde à temps partiel (par exemple, dans un établissement d'accueil collectif, un berceau peut être occupé par un premier enfant les trois premiers jours de la semaine et par un second, les deux derniers jours).
- Mobilisation de plusieurs modes d'accueil par enfant : ce peut être le cas pour les écoles préélémentaires qui reçoivent davantage d'enfants de 2-3 ans le matin que l'après-midi.

- Cet indicateur ignore le fait que certaines places peuvent ne pas couvrir les besoins de garde des parents et nécessitent alors un complément d'accueil. Dans ce cas, un enfant peut occuper deux places d'accueil (école et assistantes maternelles par exemple) à deux moments différents de la journée, de la semaine ou de l'année.

L'indicateur se décline à différents niveaux géographiques. Toutefois, sa construction à des niveaux fins se heurte aux limites liées à la disponibilité des sources statistiques. Certaines données ne sont pas produites au niveau infra-départemental.

CHAPITRE 1. LES DONNÉES CONSTITUTIVES DE L'INDICATEUR

L'indicateur taux de couverture global par les modes d'accueil formels rapporte la capacité théorique d'accueil par les modes de garde « formels » à la population des enfants de moins de 3 ans. Il s'exprime en nombre de places offertes pour 100 enfants de moins de 3 ans. Il s'agit de décrire les composantes de l'offre et de la demande.

I - Données d'offre

En termes d'offre on distingue deux grands types d'accueil : l'accueil collectif et l'accueil individuel.

I.1- L'accueil collectif

L'accueil collectif regroupe les établissements d'accueil du jeune enfant (EAJE) et les classes en écoles maternelles (scolarisation avant l'âge de 3 ans). Les EAJE sont composés de diverses catégories d'établissements qui ont en commun d'être spécialement conçus pour recevoir collectivement les enfants jusqu'à leur entrée à l'école maternelle, voire jusqu'à l'âge de 6 ans en dehors du temps scolaire.

Les EAJE sont plus connus sous le nom de crèches collectives, crèches d'entreprise, haltes garderies, structures multiaccueil, micro-crèches, etc.

Leur gestionnaire peut être une collectivité territoriale (commune, communauté de communes, conseil départemental), un centre communal ou intercommunal d'action sociale, une association, une mutuelle, une entreprise, etc.

L'ouverture de ces établissements est subordonnée à un avis ou une autorisation de fonctionnement délivrée par le président du conseil départemental, après avis des services de protection maternelle et infantile (PMI).

Dans la majorité des établissements, les enfants peuvent être accueillis de façon régulière et/ou occasionnelle. Les caisses d'allocations familiales (Caf) participent au financement de la quasi-totalité des EAJE en versant au gestionnaire une aide destinée à couvrir une partie des frais de fonctionnement de la structure : la prestation de service unique (PSU). En contrepartie de ce financement, le gestionnaire s'engage à calculer la participation financière à partir d'un barème tenant compte des ressources et de la composition de chaque famille. Ce barème (établi par la Caisse nationale des Allocations familiales) est identique sur l'ensemble du territoire.

a. L'offre de places dans les EAJE percevant la PSU

La principale composante de l'offre en accueil collectif émane des places offertes dans les établissements d'accueil du jeune enfant percevant la Prestation de Service Unique versée par les Caf. Elle représente en 2015, 77 % du total de l'accueil collectif, et 94 % de l'accueil dans les établissements d'accueil du jeune enfant (hors préscolarisation).

La donnée constitutive de cette offre PSU (nombre de places agréées par la PMI) est issue du système de gestion des aides collectives d'action sociale des Caf (SIAS-AFC). Elle est consolidée pour les EAJE dans la table MTEAJE. MTEAJE répertorie toutes les places financées par la PSU, quel que soit le gestionnaire et par exemple il est possible de repérer les places « crèches de personnel » financées par la PSU.

Pour les exercices antérieurs à 2016, la valeur de la donnée était arrêtée au 10 février de l'année N+2. À compter de l'année 2018 (exercice 2017) cette donnée sera arrêtée en juillet de l'exercice N+1 (nombre de places en 2017 disponibles en juillet 2018).

b. L'offre de places hors PSU

Les autres composantes de l'offre disponible ne peuvent être collectées directement et de façon exhaustive comme c'est le cas pour l'offre PSU.

Encadré 1 - La prestation de service unique

Les caisses d'allocations familiales contribuent au développement de l'offre d'accueil collectif en versant une subvention de fonctionnement aux gestionnaires des EAJE: la prestation de service unique. La PSU prend en charge 66 % du prix de revient horaire de l'accueil de l'enfant dans la limite du prix plafond fixé annuellement par la Cnaf, déduction faite des participations familiales. Elle est versée uniquement pour les enfants relevant du régime général, jusqu'à leurs 5 ans révolus.

Grâce à cette aide, le coût des services d'accueil est moindre pour les gestionnaires. Indirectement, elle implique également pour les familles une facturation fondée sur un barème national dépendant uniquement de leur usage et de leurs revenus. Concrètement, plus les revenus de la famille sont faibles, plus le coût pour les parents est bas et plus la subvention de la Caf est importante.

Pour bénéficier de ces financements, les structures doivent répondre à plusieurs conditions :

- être autorisées à fonctionner par les autorités compétentes ;
- être ouvertes à toute la population ;
- calculer les participations des familles à partir du barème national des participations des familles précité ;
- signer une convention d'objectifs et de financement avec la Caf.

En règle générale, chaque Caf gère les droits à la PSU pour les seuls EAJE implantés sur son département. Il existe néanmoins quelques exceptions, en particulier pour les EAJE des armées dont la gestion est assurée par l'institution de gestion sociale des armées (Igesa), qui relève de deux Caf : la Caf du Var et la Caf de Paris. Cette particularité explique le fait que pour certains départements, le financement par la PSU peut dépendre d'une autre Caf que la Caf du département.

Elles sont estimées par enquête (enquête PMI de la Drees) ou à partir des données d'usage (un bénéficiaire = une place).

Nombre de places agréées par la PMI dans des EAJE ne percevant pas la PSU

Les EAJE ne satisfaisant pas aux critères d'éligibilité de la PSU ne sont pas connus du système d'information des Caf. Pour la plupart il s'agit de structures d'accueil gérées directement par des entreprises. Le non financement de ce type de structures tend à devenir marginal, ces équipements deviennent progressivement éligibles à la PSU. C'est en particulier le cas des EAJE gérés par l'Assistance publique-hôpitaux de Paris (AP-HP) qui ont intégrés la PSU en 2015 (encadré 3).

L'offre représentée par ces établissements hors PSU est estimée à partir de l'enquête annuelle de la Drees auprès des services de protection maternelle et infantile (PMI).

Dans cette enquête les services de PMI doivent renseigner le nombre de places offertes par tous les EAJE de leur territoire de compétence, à **savoir le département**, sans distinction PSU et hors PSU. L'estimation des places hors PSU est faite sur la donnée collectée par l'enquête sous le libellé « crèches de personnel exclusif ».

Jusqu'en 2012, cette donnée d'enquête était reprise telle quelle, au niveau départemental, dans le calcul du taux de couverture. Or, compte tenu d'une éligibilité de plus en plus fréquente de ces établissements « crèche de personnel exclusif » à la PSU, cette information tend à être connue des Caf. Dans ce cas, elle est présente dans la table MTEAJE et donc occasionne des doubles-comptes. Des travaux ont été effectués à partir de 2013 pour neutraliser ce risque.

À partir de l'agrégat départemental des données MTEAJE, il a été convenu de procéder comme suit :

⇒ Conserver la valeur de l'agrégat départemental « nombre de places agrément 0 à 5 ans entreprises équipement PS » (NPPLAENT) calculé à partir de la table MTEAJE dès lors que celui-ci est supérieur à la valeur départementale collectée *via* l'enquête PMI ;

⇒ Conserver la donnée de l'enquête PMI (nombre de places en « crèches de personnel exclusif » du département) uniquement dans le cas où elle est supérieure à l'agrégat « nombre de places agrément 0 à 5 ans entreprises équipement PS » obtenu à partir de la table MTEAJE. Dans ce cas la donnée départementale Drees se substitue à l'agrégat départemental Cnaf (NPPLAENT du département).

Micro-crèches hors PSU : estimation par le CMG structure, Cnaf et CCMSA

L'estimation de l'offre en micro-crèches non financées par la PSU se fait à partir des données d'usage. Celles-ci correspondent au nombre d'enfants dans les familles percevant le complément de libre choix du mode de garde (CMG) structure de la Paje pour le recours à une micro-crèche.

Dans le cas où les familles cumulent plusieurs types de CMG (hors CMG assistantes maternelles), un traitement est effectué pour supprimer des doubles comptes, notamment en cas de combinaison du CMG structure micro-crèche (MCR) avec le CMG structure pour le service d'accueil à domicile, on considère la partie « garde à domicile » comme un complément de garde et non un mode d'accueil principal.

Une estimation est également faite sur le nombre d'enfants dans les familles ressortissant du régime agricole (Caisse centrale de la mutualité

sociale agricole - CCMSA) et percevant le CMG structure MCR. Cependant, la CCMSA fournit une série du nombre d'enfants de moins de 3 ans vivant dans une famille bénéficiaire du CMG structure pour le service d'accueil à domicile et la garde en micro-crèche. Pour distinguer les deux types d'accueil, on utilise une clef construite à partir de la répartition observée entre CMG structure MCR et CMG structure pour la garde à domicile dans les données Cnaf. On applique cette même répartition aux données de la CCMSA.

Les places en service d'accueil familial hors PSU – CMG structure accueil familial

L'estimation de l'offre en accueil familial non financé par la PSU se fait à partir des données d'usage. Celles-ci correspondent au nombre d'enfants dans les familles percevant le MG structure de la Paje pour le recours à un accueil familial. Ils ne concernent que des données Cnaf et sont relativement faibles (de l'ordre de 700 places estimées sur quelques départements).

Encadré 2 - Exemple de calcul annuel du montant de la PSU pour une structure

Pour une structure d'accueil collectif gardant uniquement des enfants de moins de 4 ans dont les parents sont affiliés au régime général, on dispose des informations suivantes :

- sa capacité d'accueil (CA) est de 30 places ;
- ses dépenses de fonctionnement (DF) s'élèvent à 700 000 € ;
- son nombre d'actes réalisés (AR) est égal à 77 338 actes (en nombre d'heures) ;
- son nombre d'actes payés (AP) est égal à 87 000 actes (en nombre d'heures) ;
- le prix plafond relatif à l'accueil du jeune enfant en 2014 (PP) vaut 6,89 € ;
- la somme des participations familiales (PF) s'élève à 130 000 €.

On commence par calculer le prix de revient par heure réalisée (PR) : $PR = DF/AR = 9,05 \text{ €}$

Dans cet exemple, on observe alors que le prix de revient horaire (9,05 €) est supérieur au prix plafond (6,89 €). Pour calculer le montant de la prestation de service unique, on retient alors la valeur du prix plafond (PP) comme montant de référence : 6,89 €.

Le montant unitaire de la PSU par acte (MU) étant égal à 66 % du prix de revient horaire retenu, il se calcule alors comme suit : $MU = 6,89 \times 0,66 = 4,55 \text{ €}$. Pour la suite des calculs, il convient de connaître le nombre d'actes ouvrant droit (AO), c'est-à-dire le nombre d'actes payés par les parents affiliés au régime général. Dans cet exemple :

- le nombre d'actes ouvrant droit est égal à 87 000 actes ;
- le taux régime général (TXR) est de 100 % (AO/AP).

Cette information permet de déterminer la participation familiale pondérée (PFP) selon la règle suivante : $PFP = \text{participation familiale pondérée} = PF \times TXR = 130 000 \text{ €}$.

Par ailleurs le financement des 3 heures de concertation équivaut à : $FHC = 3 \times CA \times 4,4455 = 400 \text{ €}$.

Dans ce cas, le montant total de la PSU (MPSU) versé au gestionnaire au titre de la structure est donc égal à : $MPSU = 87 000 \times 4,55 \text{ €} - 130 000 \text{ €} + 400 \text{ €} = 257 159 \text{ €}$.

La PSU couvre donc ici 37,9 % des dépenses de fonctionnement de la structure.

En résumé

le montant de la PSU calculée pour une structure est égal à $MPSU = \text{Min}(PP, PR) \times 66 \% \times AO - PFP + FHC$.

Encadré 3 - Traitement particulier appliqué aux places offertes au sein des Hôpitaux de l'AP-HP en Ile-de-France

À partir de 2015 les places offertes par l'AP-HP sont entrées dans le champ de la PSU et donc présentes dans la table MTEAJE. Cependant elles ne sont pas enregistrées dans l'agrégat NPPLAENT, mais en « places collectivités locales » il faut donc également les retirer des places de « crèches de personnel exclusif » de l'enquête PMI qui les comptabilise toujours.

Pour exemple, en 2015, l'enquête PMI comptabilise sur Paris 3947 places de crèches de personnel exclusif.

Dans MTEAJE, sont comptabilisées 1402 places entreprise et 1930 places en collectivité locale appartenant à l'AP-HP (raison sociale) soit un total de 3332 places entreprises PSU.

La donnée MTEAJE a donc été complétée de seulement 615 places (3 947 - 3 332) représentant le complément PMI-Drees non connu dans MTEAJE.

Au total à Paris en 2015, le nombre de places accueil collectif (hors Paje) PSU et hors PSU est donc égale à 36 693 (données MTEAJE) + 615 hors PSU (Complément enquête PMI Drees).

Le même traitement est effectué pour cinq autres départements de l'Ile-de-France concernés à savoir : Essonne, Hauts-de-Seine, Seine-Saint-Denis, Val-de-Marne et Val d'Oise.

Nombre de places en préscolarisation

Les places offertes par l'Éducation nationale en préscolarisation (accueil en école maternelle avant 3 ans) correspondent aux données d'usage. Chaque année, le service statistique du ministère de l'Éducation nationale (Depp) communique à l'Onape le nombre d'enfants de moins de 3 ans scolarisés dans l'enseignement public et privé par commune de scolarisation, à partir du constat de rentrée de septembre. Les rentrées effectuées en cours d'année ne sont donc pas prises en compte.

1.2- L'accueil individuel

a. L'accueil chez les assistantes maternelles

La capacité d'offre des assistantes maternelles est estimée par combinaison de plusieurs sources.

L'Acosse fournit le nombre d'assistantes maternelles en activité par commune au cours du 2^e trimestre de l'année. Cette période d'observation a été retenue compte tenu de la saisonnalité de cette activité. Ce trimestre est le plus représentatif de l'effectif des assistantes maternelles actives sur une année.

La Drees, par l'enquête PMI, produit par départe-

tement le nombre moyen de places par assistante maternelle. Cette donnée est obtenue par le ratio de la capacité d'accueil des assistantes maternelles du territoire déclarée par les conseils départementaux, sur le nombre d'agrèments délivrés par le conseil départemental.

Le produit de la donnée Acosse (effectifs assistantes maternelles en activité) par le nombre moyen de places par assistante maternelle du département permet donc d'estimer une capacité d'accueil départementale par les assistantes maternelles.

Mais les assistantes maternelles peuvent accueillir des enfants âgés de plus de 3 ans (jusqu'à 4 enfants de moins de 6 ans). La capacité obtenue doit donc être corrigée pour estimer une capacité pour les seuls enfants de moins de 3 ans.

Pour estimer la part de l'offre dévolue aux enfants de 0-3 ans, la Cnaf produit une clef de répartition sur la base des cotisations remboursées aux familles bénéficiant du CMG assistante maternelle, selon la catégorie d'âge de l'enfant. Une évaluation de la part des cotisations concernant les enfants de moins de 3 ans est alors produite par département et par commune de résidence des enfants.

Le nombre moyen de places par assistante maternelle donné par l'enquête PMI au niveau

départemental est corrigé par la clef de répartition. On estime alors un nombre moyen de places par assistante maternelle pour les enfants de moins de 3 ans sur le département.

L'offre d'accueil par commune chez les assistantes maternelles est ensuite obtenue par le produit du nombre d'assistantes maternelles en activité dans la commune et du nombre moyen de places par assistante destinées aux enfants de moins de 3 ans dans le département obtenu selon le calcul décrit ci-dessus.

b. L'offre de places pour le service d'accueil à domicile

Cette offre ne peut être évaluée qu'à partir de données d'usage. Il s'agit de dénombrer les enfants de moins de 3 ans gardés à domicile par un professionnel et qui à ce titre ouvrent droit soit au CMG structure pour la garde à domicile quand les parents recourent à une entreprise ou une association, soit au CMG garde à domicile-emploi direct quand les parents emploient directement le salarié.

Une estimation est également faite sur le nombre d'enfants gardés à domicile dans les familles ressortissant de la CCMSA.

Pour les familles employant directement un salarié, la CCMSA fournit le nombre d'enfants par département relevant du CMG garde à domicile-emploi direct.

Par contre, pour les familles recourant à une entreprise ou une association, la CCMSA n'isole pas les données CMG structure MCR des données CMG structure pour la garde à domicile. Les données transmises par la CCMSA agrègent le nombre d'enfants de moins de 3 ans résidant dans une famille bénéficiaire du CMG structure-emploi indirect sans distinction. Pour distinguer les deux types d'accueil, on utilise une clef construite à partir de la répartition observée entre CMG structure MCR et CMG structure pour la garde à domicile dans les données Cnaf. On applique cette même répartition aux données de la CCMSA.

II - Données sur la demande

La définition la plus simple du besoin potentiel peut être représentée par l'ensemble des enfants de moins de 3 ans résidant sur le territoire étudié. On propose parfois de ne considérer les enfants qu'à compter de leur 3^e mois ou de leur 4^e mois pour ceux de rang 3 ou plus de façon à intégrer l'existence du congé de maternité (voire même des congés conventionnels qui vont au-delà des 10 semaines pour les deux premiers enfants et des 16 semaines pour les suivants). Cependant, dans la mesure où le besoin d'un mode de garde ne s'arrête pas le jour du 3^e anniversaire de l'enfant mais continue jusqu'à son entrée en école maternelle qui peut avoir lieu à 3 ans et demi, le nombre total d'enfants de moins de 3 ans semble un bon proxy. Il s'agit donc d'estimer sur chaque territoire le nombre d'enfants de moins de 3 ans résidant.

La source de référence est le recensement de la population produit annuellement par l'Insee. En juillet de chaque année N, l'Insee met à disposition des données statistiques détaillées par âge et lieu de résidence (par commune) en validité de janvier N-3. Par ailleurs, l'estimation de la population des 0-3 ans issue du recensement est sous-estimée. Un travail a été entrepris par le service statistique de l'Éducation nationale qui révisé annuellement le bilan démographique notamment sur cette tranche d'âge dans le cadre du calcul des taux de scolarisation.

L'Onape a décidé de caler son estimation de demande sur le chiffre révisé par l'Éducation nationale. Ce chiffre est réalisé au niveau départemental. À partir de ce bilan démographique départemental révisé par l'Éducation nationale, la DSER procède à une ventilation par commune de la population des moins de 3 ans des territoires communaux de chaque département, au prorata de la répartition observée par le recensement (dernières données disponibles).

Cette donnée obtenue par le traitement spécifique Cnaf de sources diverses n'est pas diffusable en l'état.

III - Périmètre et niveaux géographiques des données

Le taux de couverture est utilisé à différents niveaux géographiques. Il est essentiel d'assurer une cohérence entre les différentes échelles territoriales, de la commune à la France entière, en ayant la possibilité de le décliner dans tous les niveaux supracommunaux pertinents pour l'analyse (EPCI, zone d'emploi, bassin de vie...). Cependant, selon les sources, les différentes composantes de l'offre décrites ci-dessus ne sont pas toutes disponibles au niveau le plus fin. Certaines peuvent être estimées par traitement spécifique et relocalisées au niveau communal (y compris les arrondissements de Paris, Lyon et Marseille) et d'autres ne restent disponibles qu'au niveau départemental (ou communal hors arrondissement Paris, Lyon, Marseille).

III.1- Les données constitutives de l'accueil collectif

Il s'agit de présenter les données élémentaires utilisées pour le calcul du taux de couverture, leur granularité et les règles de gestion appliquées le cas échéant pour les rendre déclinables au niveau le plus fin. Les commentaires incluent des informations sur les données intermédiaires nécessaires à l'obtention des données élémentaires. Les données élémentaires doivent permettre d'estimer la capacité théorique de l'accueil collectif. Elles se décomposent en places pour les EAJE agréées PSU, places agréées hors PSU, places en micro-crèche hors PSU et places de préscolarisation (tableau 1).

Les données sont issues de quatre producteurs différents : Cnaf, CCMSA, Drees et Éducation nationale (MENESR-Depp).

a. Source Cnaf

Table MTEAJE

Dans la table MTEAJE, disponible annuellement et consolidée en février N+2 (jusqu'en 2017 puis en juillet N+1 à partir de 2018), deux données sont mobilisées :

- **NBPLA0A5** correspond aux nombres de places connues selon le dernier agrément en cours pour l'exercice N. Il s'agit d'une donnée de gestion exhaustive pour tous les EAJE percevant la PSU. La donnée élémentaire à l'EAJE est ensuite agrégée au niveau communal (utilisation du code commune Insee) puis aux niveaux supracommunaux et indépendamment de la Caf de gestion (par exemple les places offertes par les EAJE de l'Igesa gérées par la Caf du Var sont réaffectées sur les communes d'implantation de ces établissements). Ce traitement induit donc une différence entre le nombre de places gérées par une Caf et le nombre de places PSU offertes sur le département d'implantation de la Caf.

Cet agrégat mesure bien l'offre disponible en places PSU sur un territoire (commune, arrondissement pour Paris-Lyon-Marseille, EPCI, département...).

Un traitement DSER est appliqué afin de corriger d'éventuels codes commune obsolètes, et de construire l'agrégat selon la géographie de référence au 1^{er} janvier N+1.

L'institution de gestion sociale des armées gère en outre trois EAJE percevant la PSU et situés en Allemagne. Ces établissements sont rattachés en gestion à la Caf du Var, les places offertes par ces établissements (45 en 2014) sont de fait exclus des agrégats communaux et sont présentes dans l'agrégat national (comptabilisées en places « Hors France »).

NBPLA0A5

394 704 - Donnée 2014 retenue pour le calcul du taux de couverture - France entière (y.c. crèches en Allemagne)

402 326 - Donnée 2015 retenue pour le calcul du taux de couverture - France entière (y.c. crèches en Allemagne)

- **NBPLAENT**, sous-ensemble de NBPLA0A5, correspond au nombre de places réservées à des entreprises dans les EAJE percevant la PSU. Cette donnée est utilisée uniquement pour estimer le

Tableau 1 - Description des données élémentaires de l'accueil collectif

Remarque : les agrégats disponibles dans la BCA sont toujours calculés à partir de données élémentaires disponibles dans le Fileas de décembre.

Producteurs	Sources	Données sources	Données élémentaires accueil collectif	Champ accueil collectif	Granularité la plus fine	Commentaires
Cnaf	MTEAJE	NBPLA0A5	NBPLA0A5	Places EAJE PSU	Commune (arrondissements PLM inclus)*	Agrégats effectués à partir du code commune quelle que soit la Caf de gestion, NBPLA05 comprend toutes les places PSU y.c. entreprises (NBPLAENT, données intermédiaires, attention aux doubles comptes avec les données de l'enquête PMI-Drees)
	7BCA (à partir de l'exercice 2015)	Calcul à partir des variables issues du Fileas de décembre PAJCMST1='3' NBEN0A2C > 0 PAJENS21	E02MICSS	Places micro-crèche hors PSU (CMG structure)	Commune (arrondissements PLM inclus)*	Perspective via Tiersi à expertiser ainsi que mon-enfant.fr
	BCA (à partir de l'exercice 2015)	Calcul à partir des variables issues du Fileas de décembre PAJCMST1='1' NBEN0A2C > 0 PAJENS21	E02FAMSS	Places EAJE accueil familial hors PSU (CMG structure)	Commune (arrondissements PLM inclus)*	
CCMSA	Fichier Excel CCMSA	GDAGRE	MSA_MCR_Paje	Places micro-crèche hors PSU (CMG structure)	Département	Éclatement entre CMG structure MCR et CMG structure pour la garde à domicile (<i>réinjecter dans l'accueil individuel</i>)
Drees / Cnaf	Enquête PMI / MTEAJE	Fichier Excel (Drees) / NBPLAENT	NBPLA0A5HORS_PSU	Places EAJE entreprises hors PSU	Département	Les données de l'enquête PMI sont à comparer avec les données Cnaf-MTEAJE au niveau départemental. On retient comme chiffre pour les places EAJE en entreprise hors PSU : NBPLA0A5HORS_PSU = <ul style="list-style-type: none"> • Données PMI – NBPLAENT si PMI > NBPLAENT • 0 si NBPLAENT > PMI Commune (arrondissements PLM inclus)*
MENESR-DEPP (éducation nationale)	Fichier source DEPP	CONSTPU_2, CONSTPR_2	ENF_PRESCOL	Places préscolarisation hors PSU, public et privé	Commune (arrondissements PLM inclus)*	Enfants préscolarisés à 2 ans. Constat de rentrée. Commune de scolarisation.

* Arrondissements Paris, Lyon, Marseille.

nombre de places hors PSU au niveau départemental par complément de la donnée d'enquête PMI-Drees (cf. chapitre 2, page 25).

Tables Fileas de décembre et BCA

À partir des données présentes dans le fichier statistique relatif aux allocataires ayant perçu au moins une prestation en décembre de l'année N (ou l'ARS ou la prime naissance en cours d'année N), l'offre de places en accueil collectif est esti-

mée par l'usage pour les micro-crèches Paje et les crèches familiales Paje.

Cette estimation correspond au nombre d'enfants de moins de 3 ans résidant dans un foyer allocataire percevant le CMG structure MCR ou le CMG structure pour le service d'accueil familial (sans cumul avec les CMG assistante maternelle ou garde à domicile en emploi direct).

L'estimation de places offertes en micro-crèches

Paje était obtenue jusqu'en 2015 (exercice 2014) par un programme spécifique :

On sélectionne les foyers allocataires percevant le CMG structure MCR par la variable PAJCMST1 qui prend la modalité = '3' (micro-crèche), ne percevant pas un CMG assistante maternelle (PAJENC21) ou CMG garde à domicile emploi direct (PAJNRED1) et ayant au moins un enfant de moins de 3 ans par la variable NBENOA2C > 0.

Dans ces foyers, on dénombre les enfants de moins de 3 ans par commune en agréant la variable PAJENS21 (nombre d'enfants de moins de 3 ans bénéficiaires du complément mode de garde structure au titre de novembre de l'année N).

À partir de l'année 2016, cette donnée est directement calculée et mise à disposition via la base communale allocataire (BCA) et concerne les données de l'exercice 2015 (BCA2015) et suivants (BCAaaaa, aaaa pour l'exercice observé). Il s'agit de la variable **E02MICSS** (NB ENFANTS 0 A 2 ANS CMG MICRO CRECHE SEUL).

E02MICSS

15 954 - Donnée 2014 retenue pour le calcul du taux de couverture - France entière

20 726 - Donnée 2015 retenue pour le calcul du taux de couverture - France entière

L'estimation de places offertes en service d'accueil familial Paje était obtenue jusqu'en 2015 (exercice 2014) par un programme spécifique :

On sélectionne les foyers allocataires percevant le CMG structure pour un service d'accueil familial par la variable PAJCMST1 qui prend la modalité = '1' (service d'accueil familial) ne percevant pas un CMG assistante maternelle (PAJENC21) ou CMG garde à domicile en emploi direct (PAJNRED1) et ayant au moins un enfant de moins de 3 ans par la variable NBENOA2C > 0. Dans ces foyers, on dénombre les enfants de moins de 3 ans par commune en agréant la variable PAJENS21

(nombre d'enfants de moins de 3 ans bénéficiaires du complément mode de garde structure au titre de novembre de l'année N).

À partir de l'année 2016, cette donnée est directement calculée et mise à disposition via la base communale allocataire (BCA) et concerne l'exercice 2015 (BCA2015) et suivants (BCAaaaa, aaaa pour l'exercice observé). Il s'agit de la variable **E02FAMSS** (NB ENFANTS 0 A 2 ANS CMG GARDE FAM STRUCT SEUL).

E02FAMSS

679 - Donnée 2014 retenue pour le calcul du taux de couverture - France entière

700 - Donnée 2015 retenue pour le calcul du taux de couverture - France entière

Ces données – E02MICSS et E02FAMSS – sont produites au niveau communal, mais il s'agit de la commune de résidence du foyer allocataire et non pas de la commune d'implantation de la structure (MCR ou accueil familial) fréquentée. De plus, ces données ne représentent pas une réelle capacité d'offre sur le territoire mais une estimation par l'usage sur le territoire de résidence des bénéficiaires. C'est pourquoi, un travail a été initié pour appréhender une véritable donnée d'offre territorialisée en ce qui concerne l'accueil en micro-crèche Paje, cet accueil se développant fortement depuis plusieurs années.

Le travail en cours consiste à pouvoir repérer et dénombrer les micro-crèches Paje par commune d'implantation (repérage via Tiersi et appariement avec Cristal pour dénombrer celles qui accueillent des enfants résidant dans des foyers allocataires percevant le CMG structure MCR).

On pourrait ainsi estimer une donnée d'offre équivalente à celle produite pour les EAJE PSU. Les micro-crèches peuvent offrir au maximum 10 places, on attribuerait cet agrément pour les micro-crèches Paje repérées. Le produit du nombre de micro-crèches Paje sur un territoire x 10 places donnerait ainsi une capacité théorique des micro-crèches Paje.

Une première table a été produite sur l'exercice 2016. Ce travail a permis la mise en évidence de regroupements de plusieurs micro-crèches Paje sous un même identifiant Siret. Dans l'état cette source ne permet pas de repérer individuellement chaque micro-crèche Paje en activité.

Ces données obtenues par les fichiers Cnaf (places PSU, ou estimation places micro-crèches Paje et service accueil familial) sont donc systématiquement produites au niveau le plus fin (commune ou arrondissement pour Paris, Lyon et Marseille) et peuvent alors être sommées pour obtenir tous les niveaux supra-communaux.

b. Source Drees – PMI

L'enquête PMI réalisée annuellement par la Drees auprès des services PMI des conseils départementaux fournit des données sur l'accueil des jeunes enfants par département. Parmi ces remontées d'informations, les départements doivent renseigner le nombre de places dans les établissements d'accueil collectif agréés par les services de PMI en distinguant notamment les places dites exclusivement « crèches d'entreprises ou d'administration » (destinées à des enfants de salariés des entreprises ou administrations réservataires ou gestionnaires). C'est donc à partir de cette enquête que peut être estimé le nombre de places complémentaires non financées par la PSU donc non connu des Caf.

Encadré 4 - La détermination de la capacité d'accueil des micro-crèches Paje

Jusqu'alors l'offre d'accueil en micro-crèches Paje correspond à une donnée d'usage des enfants de moins de 3 ans bénéficiaires du CMG Paje. Sachant qu'une place de crèche est en général dévolue à plus d'un enfant en moyenne, cette approche tend à surestimer cette capacité. Par ailleurs, elle revient à positionner cette offre non pas sur le territoire d'implantation de la structure mais sur celui du domicile de l'enfant. Ces limites ont conduit à imaginer une autre méthode à partir de données enregistrées dans le système d'information des Caf.

Ce type d'EAJE, comme tout EAJE doit bénéficier d'un agrément délivré par la PMI pour pouvoir fonctionner. L'effectivité de cet agrément constitue un élément pris en compte par la Caf et donc connu de celle-ci.

Toutefois l'aide au fonctionnement de ces structures apportée par la Caf ne relève pas de la prestation de service mais d'une prestation versée aux parents : le CMG structure. Il en résulte que les données recueillies pour gérer cette prestation sont différentes de celles retenues dans la cadre de la prestation de service. Les données relatives à l'équipement et à son fonctionnement sont beaucoup moins riches. Toutefois les composantes du système d'information des Caf mises en œuvre dans ce cadre, à savoir Tiersi et Cristal permettent d'identifier ces micro-crèches Paje par leur identifiant Siret et de disposer de quelques données sur leur activité annuelle.

Le calcul du droit au CMG structure MCR s'effectue par Cristal, dont le fait générateur comporte un identifiant de la structure, l'identification de(s) l'enfant(s) la fréquentant, du nombre d'heures utilisées et du montant facturé pour cette garde.

DETAIL FG - DETAIL DU FAIT GENERATEUR						
ATTTCMGMEN	03/09/2015 15h04m17	1				
Attestation mensuelle						
Demande	29/10/2013	Mois de garde	07/2015			
Structure employée						
Nat./Fonct./Identifiant	M	CMG	2201887 2			
Raison sociale	CENTRE PETITE ENFANCE "LES P					
Date début emploi	29/10/2013	Date fin emploi				
Assistant(e) maternel(le) ou Micro Crèche						
Enfant gardé	Naissance	Rg	Heures specif.	Nb heures	Dépense	Fin grd
	16/07/2012			71	615,98	<input type="checkbox"/>
Ajout enfant gardé	Naissance	Rg	Heures specif.	Nb heures	Dépense	Fin grd
						<input type="checkbox"/>

L'identifiant de la structure renvoie à un tiers géré dans Tiersi, qui permet d'obtenir l'identifiant Siret de l'équipement ainsi que sa localisation. De fait, tout versement d'un CMG structure MCR au cours d'un exercice civil à un identifiant Siret correspond à un équipement en fonctionnement. Sa capacité d'accueil – agrément PMI – n'étant pas enregistrée, il convient de lui affecter 10 places correspondant à l'agrément, maximum d'une micro-crèche.

Pour chaque département, on rapproche le nombre de places des crèches d'entreprise PSU obtenue dans MTEAJE (**NBPLAENT**) au nombre de places de crèches entreprise collecté par la Drees et on effectue le traitement suivant :

- Cas 1 – Données enquête PMI > NBPLAENT : on retient la différence entre ces deux données, ce complément est ajouté à la donnée NBPLA0A5 ;

- Cas 2 – Données enquête PMI < NBPLAENT : NBPLA0A5HORS_PSU vaut zéro, on retient la valeur de NBPLA0A5.

NBPLA0A5HORS_PSU

7 531 - Donnée 2014 retenue pour le calcul du taux de couverture - France entière

4 444* - Donnée 2015 retenue pour le calcul du taux de couverture - France entière

**Cette baisse est due à intégration des places AP-HP dans la PSU cf. encadré 3, page 12.*

Ainsi, le nombre total de places offertes par les EAJE (PSU et entreprises exclusivement - hors PSU et hors Paje -) est égale à la somme de **NBPLA0A5** et **NBPLA0A5HORS_PSU** (complément EAJE hors PSU, le cas échéant, issu de l'enquête Drees).

Il faut noter que NBPLA0A5HORS_PSU est obtenue par département (complément des données issues de MTEAJE par les données de l'enquête PMI Drees) ne peut pas être déclinée au niveau communal.

c. Source CCMSA

La MSA ne gère pas la PSU. En revanche, elle verse la Paje à ses ressortissants. Comme pour la branche Famille, l'estimation de l'offre se fait donc à partir de données d'usage. Ces données sont moins détaillées que les données Caf à la fois au niveau géographique et sur la distinction du CMG structure. La CCMSA transmet à la Cnaf au niveau départemental le nombre d'enfants de moins de 3 ans résidant dans des foyers allocataires MSA percevant le CMG structure mais sans distinguer le CMG structure pour un service d'accueil à domicile du CMG structure micro-crèche. Dans les données MSA, ces deux CMG sont dans une même donnée intitulée « Paje entreprise ». Ces données sont relativement faibles, de l'ordre de 560 places en 2014 pour la totalité « Paje entreprise ».

Pour estimer le nombre d'enfants de moins de 3 ans MSA concerné par le CMG MCR (et le CMG structure pour un service d'accueil à domicile) on applique la répartition sur la population des enfants gérés par la Caf et concernés par ces deux CMG structure (en 2014 et en 2015 environ 60 % des enfants pour le CMG structure MCR et 40 % pour le CMG structure pour un service d'accueil à domicile).

MSA_MCR_Paje

311 - Donnée 2014 retenue pour le calcul du taux de couverture - France entière

273 - Donnée 2015 retenue pour le calcul du taux de couverture - France entière

d. Source Éducation nationale

À partir des données fournies par le service statistique du ministère de l'Éducation nationale (direction de l'évaluation de la prospective et de la performance - Depp) et issues du constat de rentrée on estime une offre de places offertes en préscolarisation pour les enfants de moins de 3 ans par l'usage. Il s'agit du nombre d'enfants de moins de 3 ans dénombrés lors de l'enquête de rentrée dans l'enseignement public et privé. Cette donnée est disponible par commune de scolarisation de l'enfant (et non du lieu de résidence des parents).

ENF_PRESCOL

96 094 - Donnée 2014 retenue pour le calcul du taux de couverture - France entière (*hors Mayotte, hors COM Saint Martin et COM Saint Barthelemy*)

93 306 - Donnée 2015 retenue pour le calcul du taux de couverture - France entière (*hors Mayotte*)

III.2 - Synthèse accueil collectif

Les données Drees et MSA (NBPLA0A5HORS_PSU et MSA_MCR_Paje) n'étant pas déclinées au niveau communal l'obtention du nombre de

places offertes par sommation des données communales est légèrement inférieure à l'agrégat départemental.

Au niveau départemental et *supra*, le nombre de places en accueil collectif est obtenu par :

TOTAL ACCUEIL COLLECTIF = \sum (NBPLA0A5, NBPLA0A5HORS_PSU, E02MICSS, E02FAMSS, MSA_MCR_Paje, ENF_PRESCOL)

En 2014 : 515 273

En 2015 : 521 775

D'autre part, certains codes communes ne sont pas retrouvés (code commune erroné, commune ayant fusionné, commune à l'étranger...) de ce fait un agrégat pour chacune des données, NBPLA0A5 et ENF_PRESCOL, a été créé car il s'agit de données non localisables et mis en numéro de commune « XXXXX ».

Au niveau communal et infradépartemental, le nombre de places en accueil collectif est obtenu par :

TOTAL ACCUEIL COLLECTIF = \sum (NBPLA0A5, E02MICSS, E02FAMSS, ENF_PRESCOL)

En 2014 : 507 432

En 2015 : 517 058 (dont 1 678 en commune « XXXXX »)

L'ensemble des données élémentaires décrites ci-dessus constitutives de la capacité d'offre en accueil collectif et utilisées pour le calcul de l'indicateur taux de couverture global est mis à disposition dans Cafdata Intra accessible en Caf mais **non diffusables** en l'état.

Toutes les données n'étant pas disponibles pour les différentes granularités, trois tables ont donc été constituées :

- Une table au niveau départemental ;
- Une table au niveau communal (les données de Paris, Lyon, Marseille figurent au niveau de la commune globale) ;
- Une table au niveau des arrondissements de Paris, Lyon, Marseille.

III.3 - Les données constitutives de l'accueil individuel

Il s'agit de présenter les données élémentaires utilisées pour le calcul du taux de couverture, leur granularité et les règles de gestion appliquées le cas échéant pour les rendre déclinables au niveau le plus fin. Les commentaires inclus des informations sur les données intermédiaires nécessaires à l'obtention des données élémentaires.

Les données élémentaires doivent permettre d'estimer la capacité théorique de l'accueil individuel. Elles se décomposent en accueil chez un-e assistant-e maternel-le et par l'emploi d'un salarié à domicile. Pour les deux modes d'accueil, il est possible de faire de l'emploi direct ou indirect ([tableau 2](#) page suivante).

a. Producteurs Drees, Cnaf, Acoess

Calcul de la donnée d'offre d'accueil chez les assistantes maternelles (OASMAT)

La donnée communale NBASMAT fournie par l'Acoess est agrégée pour obtenir un nombre d'assistantes maternelles actives au 2^e trimestre de l'exercice par département.

Cet effectif par département est multiplié par le nombre moyen de places par assistante maternelle issu de l'enquête PMI de la Drees. Le résultat fournit par département un nombre de places par assistante maternelle quel que soit l'âge de l'enfant.

À partir des données Cnaf disponibles dans le Fileas de décembre, on peut isoler les cotisations versées aux assistantes maternelles en fonction de l'âge des enfants gardés. Afin d'estimer les places destinées aux enfants de moins de 3 ans, on calcule la part des cotisations des assistantes maternelles prises en charge par la Cnaf pour les enfants de moins de 3 ans.

En 2015, 82,6 % des cotisations versées par les Caf aux familles ayant recours à une assistante maternelle concernent l'accueil d'enfants de moins de 3 ans.

Tableau 2 - Description des données élémentaires de l'accueil individuel

Producteurs	Sources	Données sources	Données élémentaires accueil individuel	Champ accueil individuel	Granularité la plus fine	Commentaires
Cnaf	Fileas (jusqu'à l'exercice 2017)	PAJCMST1='2' NBENOA2C > 0 PAJENS21	E02DOMSS	Places d'accueil chez une assistante maternelle, en emploi indirect (CMG structure service d'accueil à domicile)	Commune (arrondissements PLM inclus)*	Données d'usage au lieu de résidence de l'enfant.
	BCA (à partir de l'exercice 2017)	Calcul de l'agrégat à partir des variables issues du de décembre et directement restitué dans la BCA	E02DOMSS	Places d'accueil chez une assistante maternelle, en emploi indirect (CMG structure service d'accueil à domicile)	Commune (arrondissements PLM inclus)*	Données d'usage au lieu de résidence de l'enfant. On ne prend en compte que les enfants résidant dans des familles ne cumulant pas avec un autre CMG (assistante maternelle, garde à domicile ou autre CMG structure)
	BCA		E02DOMIS	Places d'accueil en garde à domicile, emploi direct (CMG garde à domicile)	Commune (arrondissements PLM inclus)*	Données d'usage au lieu de résidence de l'enfant. On ne prend en compte que les enfants résidant dans des familles ne cumulant pas avec un autre CMG (assistante maternelle ou autre CMG structure)
CCMSA	Fichier Excel CCMSA	GDAGRE	MSA_GAD_STRUCT	Places d'accueil en garde à domicile, emploi indirect	Département	Éclatement entre structure MCR et structure GAD
	Fichier Excel CCMSA	Enfants CMGSAL-DOM 0-3 ans	MSA_GAD_EM-PLOI_DIRECT	Places d'accueil en garde à domicile, emploi direct	Département	Données d'usage au lieu de résidence (département) de l'enfant
Cnaf / Drees / Acoos	PMI Fileas CNTPAJEMPLOI	Cf. détail de calcul ci-dessous	OASMAT	Places d'accueil chez une assistante maternelle, emploi direct	Commune(hors arrondissements PLM)*	Données calculées (cf. ci-dessous)

Éléments de calcul de la donnée OASMAT

Producteurs	Sources	Description des données sources	Donnée(s) servant au calcul	Variable obtenue après calcul	Granularité la plus fine	Description du (des) calcul(s) dans le(s)quel(s) intervient la balise
Acoos,5	Données CNTPAJEMPLOI	Dénombrement des assistantes maternelles employées directement par des particuliers au cours du 2 ^e trimestre de l'exercice	Nombre d'assistantes maternelles (NBASMAT)	Variable finale OASMAT, places d'accueil chez une assistante maternelle, emploi direct assistantes maternelles	Commune (hors arrondissements PLM)*	Calcul n° 1 : nombre d'assistantes maternelles x nombre moyen de places agréées par assistante maternelle, au niveau département, quel que soit l'âge de l'enfant Calcul n° 2 : nombre d'assistantes maternelles x CLÉaaaa, niveau communal pour les enfants de moins de 3 ans
Drees	Enquête PMI	Capacité d'accueil des assistantes maternelles en nombre d'agrément Excel (Drees)	Nombre moyen de places agréées par assistante maternelle	Nombre de places par assistante maternelle	Département	Nombre d'assistantes maternelles * Nombre moyen de places agréées par assistante maternelle, au niveau département, quel que soit l'âge de l'enfant
Cnaf	Fileas	Programme de calcul avec numcomdo pajenc21 pajenc51 pajnrea1 pajcoas1 pajpcam1 pajcmst1	Cotisations versées aux assistantes maternelles pour les enfants de moins de 3 ans	Part des cotisations des assistantes maternelles pour les enfants de moins de 3 ans	Commune (arrondissements PLM inclus)*	Nombre de places par assistantes maternelles x cotisations versées aux assistantes maternelles pour les enfants de moins de 3 ans, au niveau communal
Drees / Cnaf	Enquête PMI et Fileas	(Données déjà calculées)	Part des cotisations des assistantes maternelles pour les enfants de moins de 3 ans et nombre moyen de places agréées par assistante maternelle	CLÉaaaa (aaaa = année d'observation), Clé départementale pour calculer le nombre de places d'accueil en assistante maternelle par commune, pour les enfants de moins de 3 ans	Commune (hors arrondissements PLM)*	Part des cotisations des assistantes maternelles pour les enfants de moins de 3 ans x nombre moyen de places par assistante maternelle quel que soit l'âge de l'enfant

* Arrondissements Paris, Lyon, Marseille.

Le produit du nombre moyen de places par assistante maternelle et de la part des cotisations pour les enfants de 0-3 ans fournit la clef départementale.

Cette clef départementale appliquée à l'effectif d'assistantes maternelles (données AcoSS) de chaque commune du département fournit la donnée **OASMAT** : *nombre de places d'accueil pour les enfants de moins de 3 ans par commune auprès des assistantes maternelles.*

b. Producteur Cnaf

Estimation de l'offre de garde à domicile prestataire et emploi direct

À partir des données présentes dans le fichier statistique (Fileas) relatif aux allocataires ayant perçu au moins une prestation en décembre de l'année N (ou l'ARS ou la prime naissance en cours d'année N) on estime pour le recours au mode de garde à domicile en « mode prestataire », c'est-à-dire quand la famille n'est pas l'employeur direct du salarié mais passe par un intermédiaire habilité (entreprise, association ou structure), une offre de places par l'usage.

Cette estimation correspond au nombre d'enfants de moins de 3 ans résidant dans un foyer allocataire percevant le CMG structure garde à domicile, hors cumul avec un autre CMG.

L'estimation de places offertes en garde à domicile (mode prestataire) correspond à la donnée **E02DOMSS** et est obtenue jusqu'en 2015 (exercice 2014) par un programme spécifique :

On sélectionne les foyers allocataires percevant le CMG structure garde à domicile par la variable PAJCMST1 qui prend la modalité = '2' (service d'accueil à domicile), ne percevant pas les CMG assistante maternelle (PAJENC21) et ayant au moins un enfant de moins de 3 ans par la variable NBENOA2C > 0. Dans ces foyers, on dénombre les enfants de moins de 3 ans par commune en agrégeant la variable PAJENS21 (nombre d'enfants de moins de 3 ans bénéficiaires du complément mode de garde structure au titre de novembre de l'année N).

À partir de l'année 2018, cette donnée sera disponible *via* la BCA sur base des données de l'exercice 2017 (BCA2017) et suivants (BCAaaaa, aaaa pour l'exercice observé). Il s'agit de la variable **E02DOMSS** (NB ENFANTS 0 A 2 ANS CMG GARDE A DOMICILE STRUCTURE SEUL).

E02DOMSS

10 664 - Donnée 2014 retenue pour le calcul du taux de couverture - France entière

11787 - Donnée 2015 retenue pour le calcul du taux de couverture - France entière

À partir des données présentes dans le fichier (Fileas) statistique relatif aux allocataires ayant perçu au moins une prestation en décembre de l'année N (ou l'ARS ou la prime naissance en cours d'année N), on estime une offre de places par l'usage pour le recours au mode de garde à domicile en emploi direct par la famille.

Cette estimation correspond au nombre d'enfants de moins de 3 ans résidant dans un foyer allocataire percevant le CMG garde à domicile et ne percevant pas un autre CMG, structure ou assistante maternelle. Par convention, on infère alors que la garde à domicile constitue le mode d'accueil principal.

Cette donnée est disponible *via* la base communale allocataire (BCA). Il s'agit de la variable **E02DOMIS** (NB ENFANTS 0 A 2 ANS CMG GARDE A DOMICILE SEUL).

E02DOMIS

29 969 - Donnée 2014 retenue pour le calcul du taux de couverture - France entière

28 969 - Donnée 2015 retenue pour le calcul du taux de couverture - France entière

III.4 - Synthèse d'accueil individuel

Au niveau départemental et *supra*, le nombre de places en accueil individuel est obtenu par :

TOTAL ACCUEIL INDIVIDUEL = Σ (OASMAT, E02DOMSS, E02DOMIS, MSA_GAD_STRUCT, MSA_GAD_EMPLOI_DIRECT)

En 2014 : 844 619

En 2015 : 837 296

Les données MSA n'étant pas déclinées au niveau communal l'obtention du nombre de places offertes par sommation des données communales est légèrement inférieure à l'agrégat départemental. D'autre part, certains codes communes ne sont pas retrouvés (code commune erroné, commune ayant fusionné, commune à l'étranger...) de ce fait pour chacune des données OASSMAT, E02DOMSS et E02DOMIS, un agrégat « données non localisables » a été créé et mis en numéro de commune « XXXXX » (commune inconnue).

Au niveau communal et infradépartemental, le nombre de places en accueil individuel est obtenu par :

TOTAL ACCUEIL INDIVIDUEL = Σ (OASMAT, E02DOMSS, E02DOMIS)

En 2014 : 843 887

En 2015 : 836 413

(dont 9 721 en commune « XXXXX »)

L'ensemble des données élémentaires décrites ci-dessus constitutives de la capacité d'offre en accueil individuel et utilisées pour le calcul de l'indicateur taux de couverture global est mis à disposition sur la plateforme intranet de l'open-data Cafdata Intra accessible en Caf mais **non diffusables** en l'état.

Toutes les données n'étant pas disponibles pour les différentes granularités, trois tables ont donc été constituées :

- Une table au niveau départemental ;
- Une table au niveau communal (les données de Paris, Lyon, Marseille figurent au niveau

de la commune globale) ;

- Une table au niveau des arrondissements de Paris, Lyon, Marseille.

III.5 - Les données constitutives de la demande

a. Les sources disponibles et leurs limites

Il s'agit d'estimer le nombre d'enfants de moins de 3 ans résidant annuellement sur chacune des communes du territoire français couvert par les Caf (France métropolitaine, Dom, COM Saint-Martin et COM Saint-Barthélemy).

Plusieurs sources fournissent ce type d'informations :

- Les estimations localisées de population (ELP). Initialement utilisée par l'Observatoire national de la petite enfance lorsque le taux de couverture n'était calculé qu'au niveau départemental, cette source ne peut plus être utilisée car elle n'est pas disponible au niveau communal ;
- Les données État civil (cumul de naissances domiciliées sur 3 années) ne prennent pas en compte les migrations, fréquentes dans les grandes agglomérations pour les familles ayant de jeunes enfants et donc surestiment la demande ;
- Les données issues du recensement de la population (RP) sont disponibles au niveau communal mais seulement en juillet N+3.

Cette dernière source n'a pas été retenue pour deux raisons :

- Sa disponibilité tardive en juillet N+3 pour des données référencées en juillet N ;
- et surtout elle sous-estime la population des moins de 3 ans.

La direction de l'évaluation de la prospective et de la performance (Depp, service statistique du ministère de l'Éducation nationale) réalise tous les ans un bilan démographique corrigé au niveau départemental pour estimer les taux de scolarisation.

b. Donnée retenue pour la demande : le choix de l'Onape

Compte tenu des limites évoquées ci-dessus pour les sources ELP, État civil et recensement de la population, et par souci de cohérence avec les taux de scolarisation publiés dans le cadre du rapport de l'Observatoire national de la petite enfance (Onape), la source Depp qui produit les données du bilan démographique établi annuellement au niveau départemental pour estimer les taux de scolarisation a été celle retenue par l'Onape pour calculer le taux de couverture d'accueil du jeune enfant.

Cependant cette donnée n'étant pas déclinée au niveau communal, une estimation de population communale est réalisée en s'appuyant sur la répartition communale des populations de moins de 3 ans au sein de chaque département et observée à partir des données issues du recensement de la population de l'Insee.

Ce traitement est effectué par la Cnaf comme suit :

1. à partir du nombre d'enfants de moins de 3 ans par commune issus du dernier RP disponible, on calcule la part des enfants de moins de 3 ans dans chaque commune du département ;
2. l'estimation par commune des enfants de moins de 3 ans est obtenue en appliquant la structure RP obtenue en 1. à chaque donnée départementale de la démographie Depp.

La donnée obtenue **ESTIM_POPENF02** par commune constitue donc la demande potentielle d'accueil.

IV - Calcul du taux de couverture d'accueil des jeunes enfants

IV.1 - Taux global aux différents niveaux géographiques

Le taux de couverture global par les modes d'accueil « formels » est obtenu par le rapport de l'OFFRE sur la DEMANDE. L'offre est obtenue par la somme de l'offre en accueil collectif et de l'offre en accueil individuel.

Il est exprimé en nombre de places offertes à un instant T pour 100 enfants de moins de 3 ans :

[OFFRE (total accueil collectif + total accueil individuel) / DEMANDE] x 100

Niveau département et supra (région, France métropolitaine, Dom...)

$$[\sum (\text{NBPLA0A5, NBPLA0A5HORS_PSU, E02MICSS, E02FAMSS, MSA_MCR_Paje, ENF_PRESCOL}) + \sum (\text{OASMAT, E02DOMSS, E02DOMIS, MSA_GAD_STRUCT, MSA_GAD_EMPLOI_DIRECT}) / \text{ESTIM_POPEMF02}] * 100$$

Niveau communal et supracommunal (EPCI, ZE, BV...)

$$[\sum (\text{NBPLA0A5, E02MICSS, E02FAMSS, ENF_PRESCOL}) + \sum (\text{OASMAT, E02DOMSS, E02DOMIS}) / \text{ESTIM_POPEMF02}] * 100$$

Cet indicateur est déclinable sur tous les niveaux géographiques communaux et supracommunaux.

Cependant, la non-disponibilité de certaines données au niveau communal ne permet pas de calculer un taux de couverture départemental, régional ou national par sommation des données communales élémentaires. La somme des données communales peut être inférieure à la valeur de l'agrégat départemental et *supra* car certaines données ne sont pas disponibles au niveau infradépartemental.

Traitement spécifique appliqué aux arrondissements de Paris, Lyon, Marseille

La donnée Acoess nombre d'ass mat au T2 n'est disponible qu'à la commune globale. Or dans Imaje on dispose du nombre d'ass mat actives au moins un mois dans l'année et cette donnée est produite par arrondissement. On reporte donc cette répartition pour estimer le nombre d'ass mat actives au cours du second semestre (dans les années à venir il devrait être possible d'obtenir cette répartition par arrondissement auprès de l'Acoess).

Les données actuellement non déclinées au niveau communal sont les suivantes :

En accueil collectif

- Places CMG structure micro-crèches MSA,
- Places entreprise hors PSU (source enquête PMI-Drees) ;

En accueil individuel, les données MSA

- Garde à domicile mode prestataire,
- Garde à domicile emploi direct.

Il est donc à noter que tous les agrégats sur des zonages infradépartementaux administratifs (commune, EPCI) ou zonages d'études obtenus par agrégation de données communales (zone d'emploi, bassin de vie...) n'intègrent pas les données ci-dessus.

Ainsi, le calcul d'agrégats départementaux ou supra à partir de la table communale listant toutes les données élémentaires peut donner des résultats différents que ceux publiés par ailleurs. Par exemple, pour le taux de couverture départemental, la somme de l'offre des communes du département peut être différente de l'offre totale départementale qui inclut des données supplémentaires (cf. les données listées ci-dessus).

IV.2 - Taux par mode d'accueil

Le taux global peut également être décliné selon les différents modes d'accueil :

- Taux de couverture accueil collectif ;
- Taux de couverture accueil collectif hors préscolarisation ;
- Taux de couverture accueil individuel (assistante maternelle et garde à domicile) ;
- Taux de couverture accueil individuel par les assistantes maternelles employées directement par les familles ;
- Taux de couverture garde à domicile.

Comme pour le taux global, sur des zonages infradépartementaux administratifs (commune, EPCI) ou zonages d'études obtenus par agrégation de données communales (zone d'emploi, bassin de vie...) les taux par modes (hormis le taux en accueil individuel par les assistantes maternelles directement employées par les familles) n'intègrent pas toutes les données (les données Drees-PMI et MSA n'étant pas déclinables).

L'annexe à la fin du dossier détaille toutes les formules de calcul pour les taux par mode d'accueil, et les différences selon le niveau géographique.

CHAPITRE 2 : VALORISATION, PUBLICATION DE L'INDICATEUR ET DES DONNÉES

I - Rapport de l'Onape et La lettre de l'Onape

La principale valorisation du taux de couverture d'accueil des enfants de moins de 3 ans est faite via le rapport et *La lettre de l'Observatoire national de la petite enfance*.

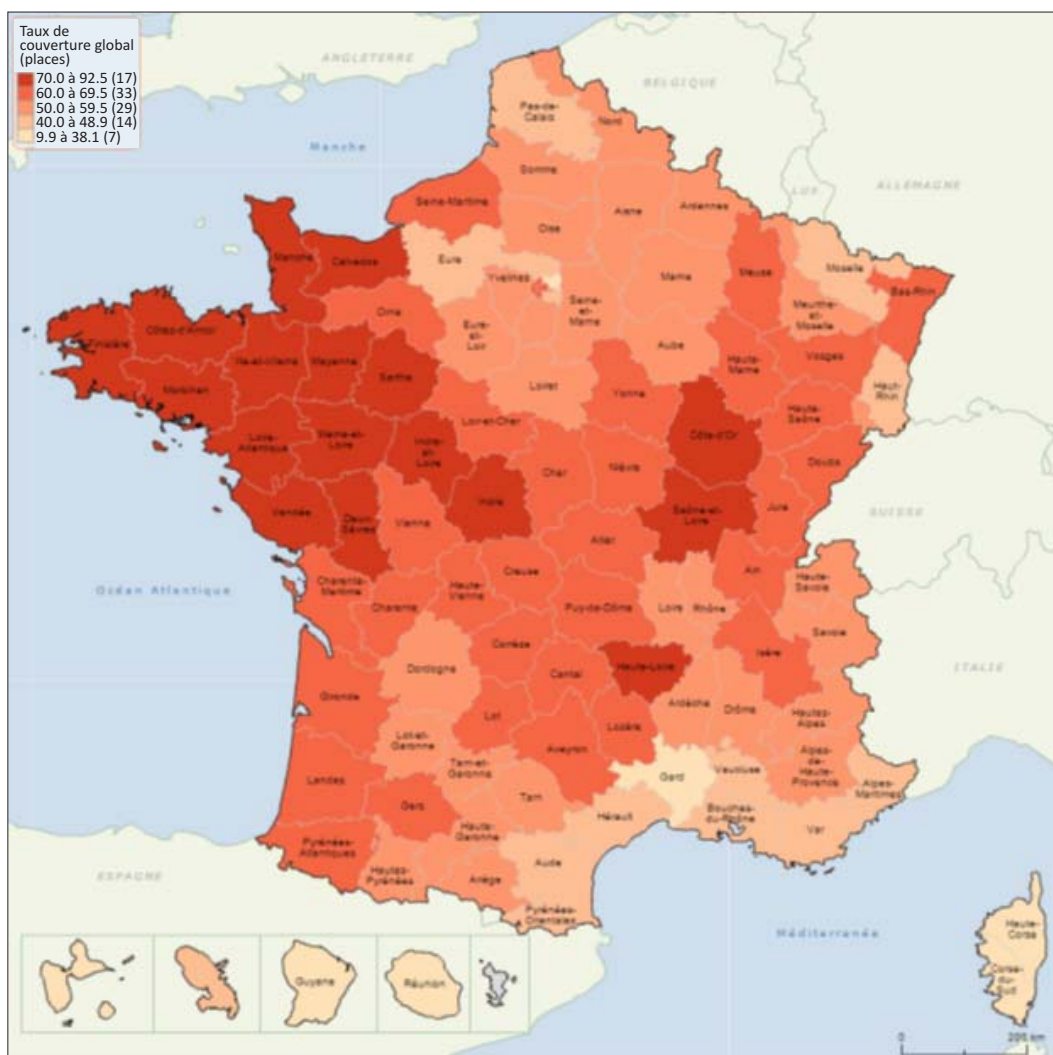
Le rapport publié annuellement en novembre de l'année N fournit le taux de couverture définitif en N-2 et selon les différents modes d'accueil, alors que *La lettre* (diffusée en septembre de

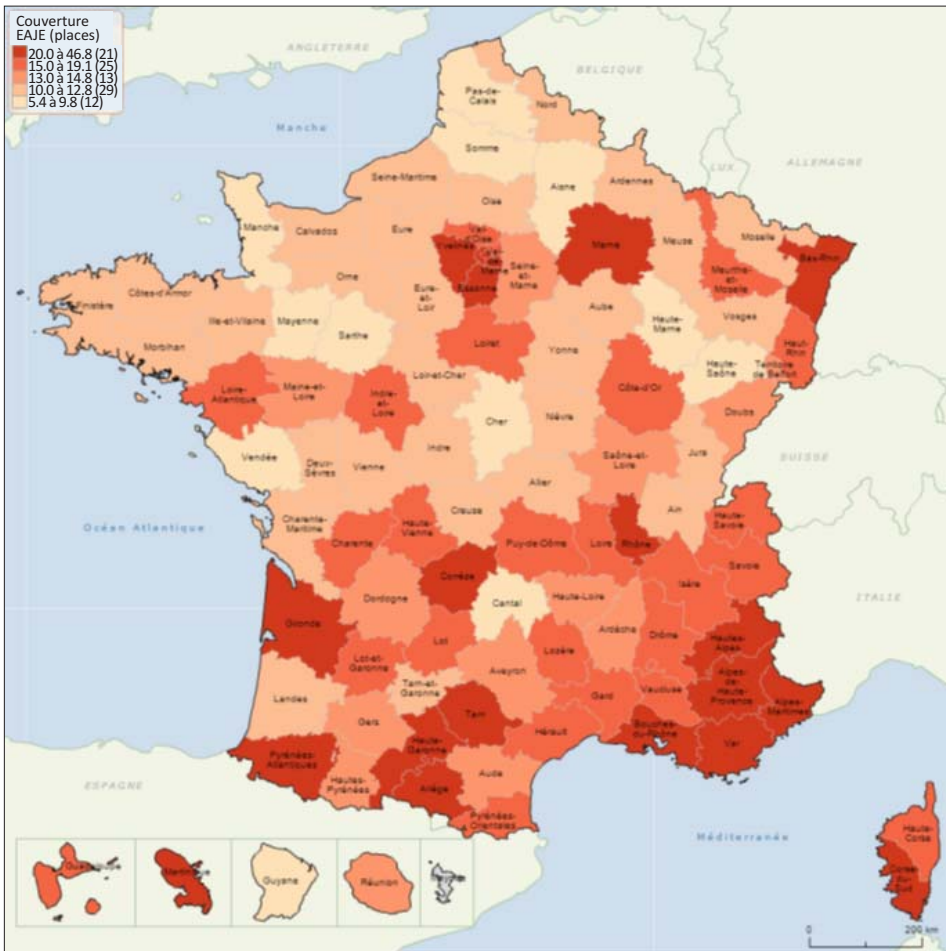
l'année N) fournit des premiers éléments de taux de couverture de l'année N-1, toutes les données ne pouvant être consolidées du fait de remontées plus tardives de l'enquête PMI de la Drees.

Dans ces publications les données sont fournies au niveau France entière, déclinées au niveau départemental seulement et selon différents modes d'accueil : accueil individuel par les assistantes maternelles directement employées par des particuliers, accueil collectif au sein des établissements d'accueil du jeune enfant (hors préscolarisation) et tous modes.

En 2017, le rapport de l'observatoire fournit les trois cartes suivantes pour le taux de couverture 2015 (Cartes 1, 2, 3).

▼ Carte 1 - Capacité théorique d'accueil des enfants de moins de 3 ans par les modes d'accueil « formels » pour 100 enfants de moins de 3 ans (en %) en 2015





◀ Carte 2 - Répartition géographique du nombre de places en établissements d'accueil du jeune enfant pour 100 enfants de moins de 3 ans (en %) en 2015



▶ Carte 3 - Capacité d'accueil théorique pour les enfants de moins de 3 ans auprès des assistantes maternelles en exercice employées directement par des particuliers pour 100 enfants de moins de 3 ans (en %) en 2015

II - Le programme qualité efficience famille

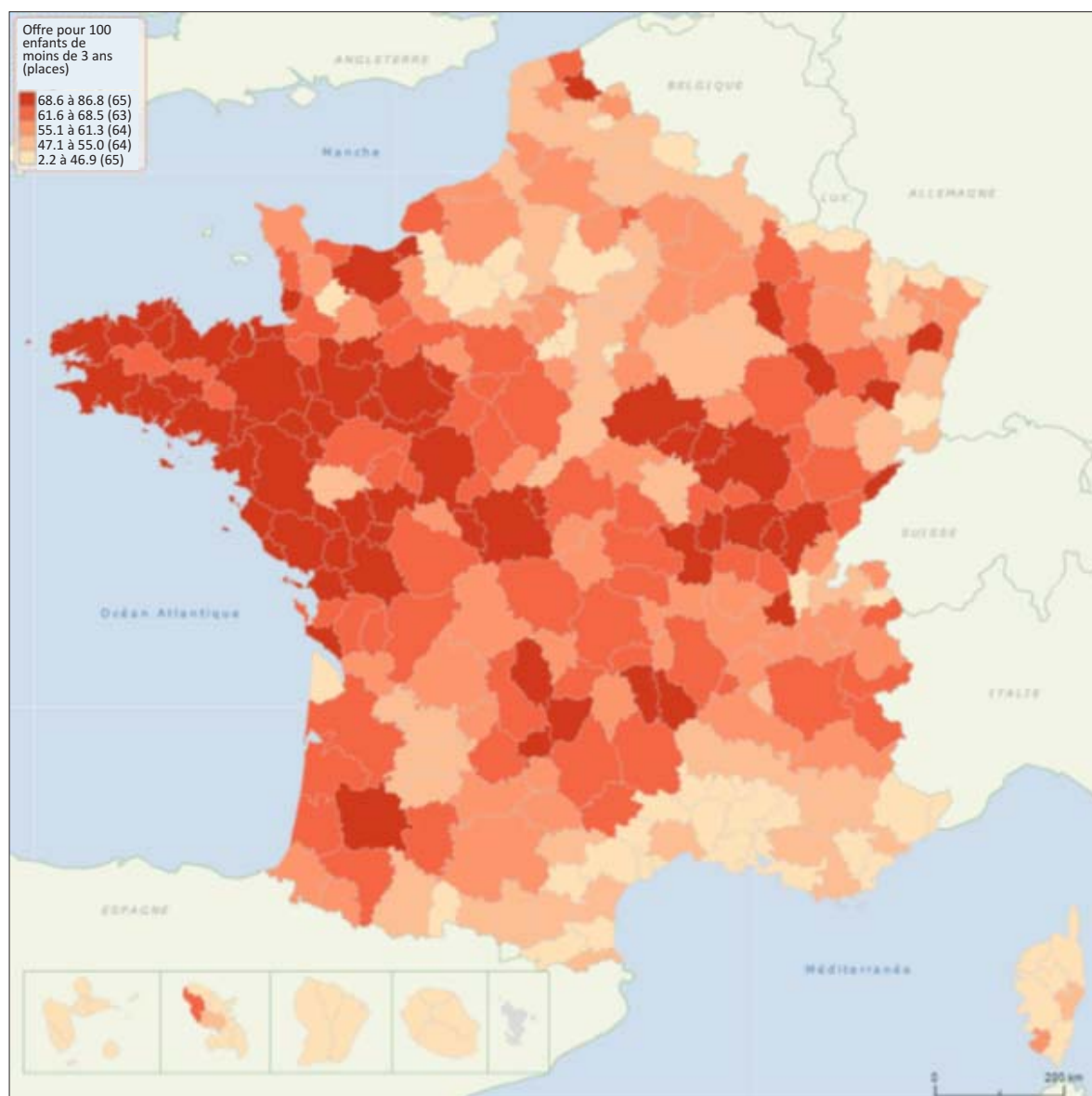
Annuellement, dans le cadre du projet de loi de finances de la Sécurité sociale (PLFSS) sont élaborés en annexe les programmes de qualité et d'efficience, dont un est consacré à la « famille ».

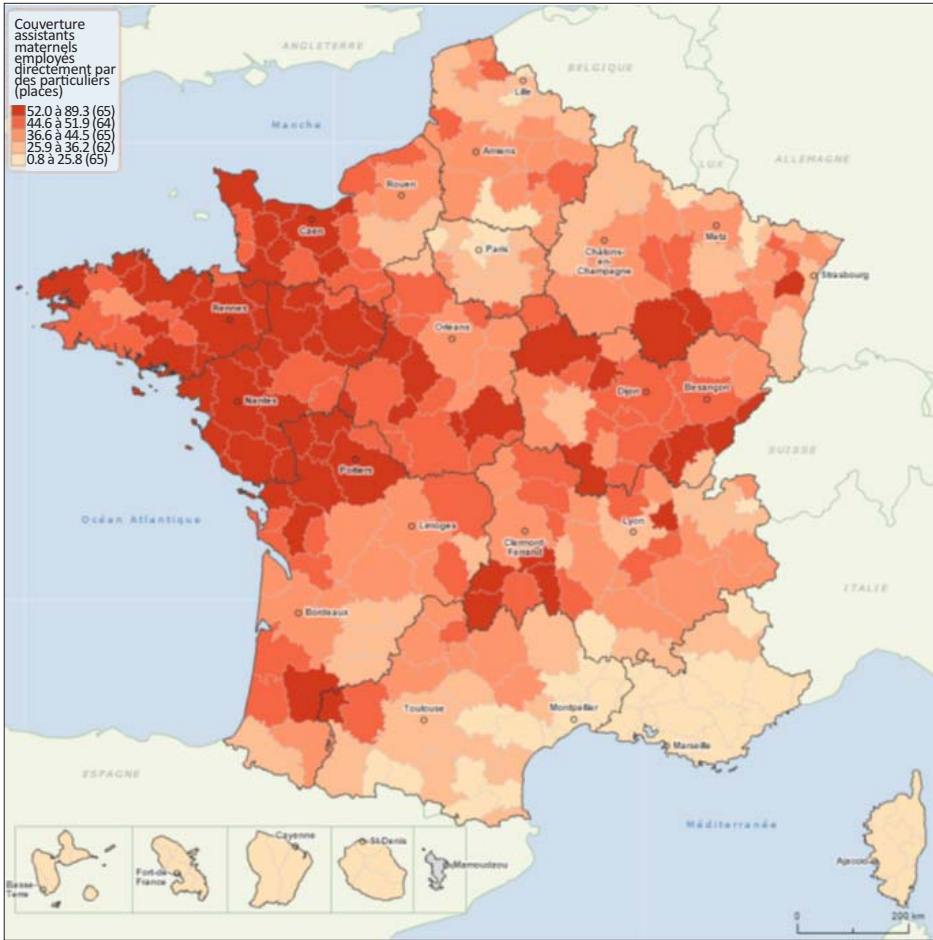
Les trois cartes départementales proposées dans le rapport de l'Onape sont reprises dans le sous-indicateur 7-2 disparités territoriales des modes d'accueil formels pour les enfants de moins de

3 ans des programmes de qualité et d'efficience famille (cartes 4, 5, 6). Les PQE famille proposent également une déclinaison par zone d'emploi, qui restitue une information beaucoup plus fine qu'au niveau départemental.

La zone d'emploi est un zonage d'étude constitué sur la base d'un espace au sein duquel la plupart des actifs résident et travaillent. Il s'agit donc du territoire qui relie lieu de résidence et lieu de travail. Ce territoire repose sur les flux domicile / travail identifiés à l'occasion des recensements de la population.

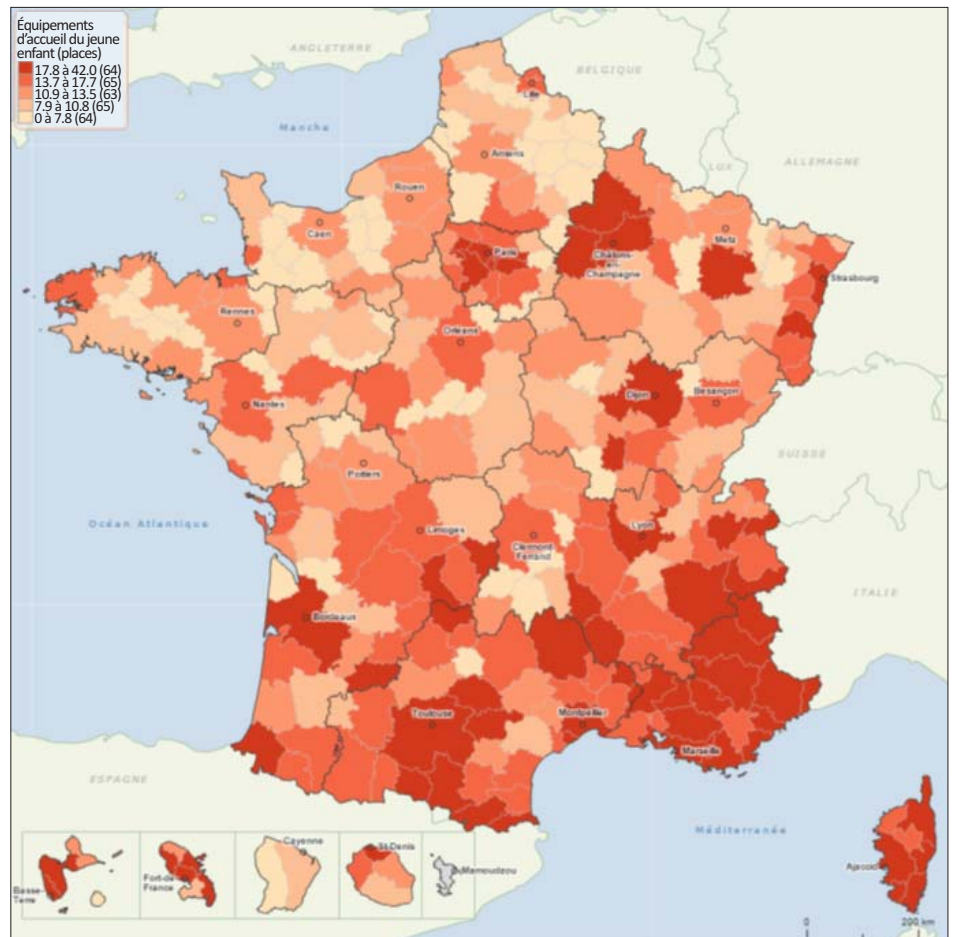
▼ **Carte 4 - Capacité théorique d'accueil des enfants de moins de 3 ans par les modes de garde « formels » pour 100 enfants de moins de 3 ans (en %), selon la zone d'emploi au 31 décembre 2015**





◀ **Carte 5 - Capacité d'accueil théorique pour 100 enfants de moins de 3 ans, selon la zone d'emploi au 31 décembre 2015 - Assistantes maternelles en exercice employées directement par des particuliers**

▶ **Carte 6 - Capacité d'accueil théorique pour 100 enfants de moins de 3 ans, selon la zone d'emploi au 31 décembre 2015 - Équipements d'accueil du jeune enfant**



III - Diffusion *via* Cafdata

III.1 - En.opendata

Depuis fin 2016, un jeu de donnée intitulé « Taux de couverture global - Accueil jeune enfant » l'indicateur sur la capacité théorique d'accueil des enfants de moins de 3 ans par les modes d'accueil « formels » pour 100 enfants de moins de 3 ans est diffusé *via* Cafdata. Il est accompagné d'une cartographie interactive permettant de visualiser aux trois niveaux géographiques (commune, EPCI et département) le taux de couverture de la dernière année disponible, avec rappel en info bulle des taux des années passées.

Visualisation 1 - Jeu de données du taux de couverture global du jeune enfant sur le Cafdata

Capacité théorique d'accueil des enfants de moins de 3 ans par les modes d'accueil "formels" pour 100 enfants de moins de 3 ans.







Modes d'accueil "formels" :

- Assistant(e) maternel(le) employé(e) directement par des particuliers
- Salarié(e) à domicile
- Accueil en Eaje (collectif, familial et parental, micro-crèches)
- Ecole maternelle

La capacité d'accueil théorique correspond à l'ensemble des places offertes aux enfants de moins de 3 ans à un instant donné sur le territoire observé. Ces informations n'étant pas toutes disponibles, elle sont parfois approchées en mobilisant des données sur l'accueil constaté. C'est le cas de l'accueil effectué par un(e) salarié(e) au domicile des parents, de l'école ou de l'accueil dans les micro-crèches financées par la Prestation d'accueil du jeune enfant (Paje). La capacité d'accueil comptabilise des places d'accueil proposées à un instant donné, et non un nombre d'enfants gardés. Ainsi, on ignore le fait que certaines places peuvent être utilisées par plusieurs enfants à temps partiel : ce peut être le cas de places en établissement d'accueil du jeune enfant. De même, d'autres places ne comblent pas tout à fait les besoins : ce peut être le cas des places à l'école, utilisées souvent pour la tranche d'âge des 2-3 ans à mi-temps, et qui nécessitent un complément d'accueil. Un enfant peut donc occuper plusieurs places d'accueil (école et assistant(e) maternel(le) par exemple). Cette capacité est présentée à plusieurs échelles territoriales, il s'agit d'une capacité d'offre sur un territoire donné, ainsi sur certains territoires, le taux de couverture peut être supérieur à 100 lorsque l'offre d'un territoire intègre des enfants résidant sur d'autres territoires.

Pour le détail de la méthodologie, on pourra se reporter au [rapport annuel de l'Observatoire national de la petite enfance](#).

Données et ressources

Cafdata	
 Datum Taux de couverture global 🔥 Descriptif des données.	Explorer
 Répartition géographique - Accueil jeune enfant 🔥	Explorer
 Taux de couverture global 2016 🔥 Selon le découpage géographique au 01 janvier 2017	Explorer
 Taux de couverture global 2015 🔥 Selon le découpage géographique au 01 janvier 2016	Explorer
 Taux de couverture global 2014 🔥 Selon le découpage géographique au 01 janvier 2015	Explorer
 Taux de couverture global 2013 🔥 Selon le découpage géographique au 01 janvier 2014.	Explorer

La carte est réalisée sur le dernier taux disponible de l'année N et selon la géographie en vigueur au 1^{er} janvier de l'année N+1, (en septembre 2017, le taux global 2015 a été mis en ligne selon la géographie au 01/01/2016). Des fichiers CSV sont disponibles pour les années antérieures, toujours selon le principe du taux de l'année N selon la géographie en vigueur au 01/01/N+1).

Cette diffusion est faite à la fois sur le site *Intra* et le site *Open*.

<http://data.caf.fr/dataset/taux-de-couverture-global>

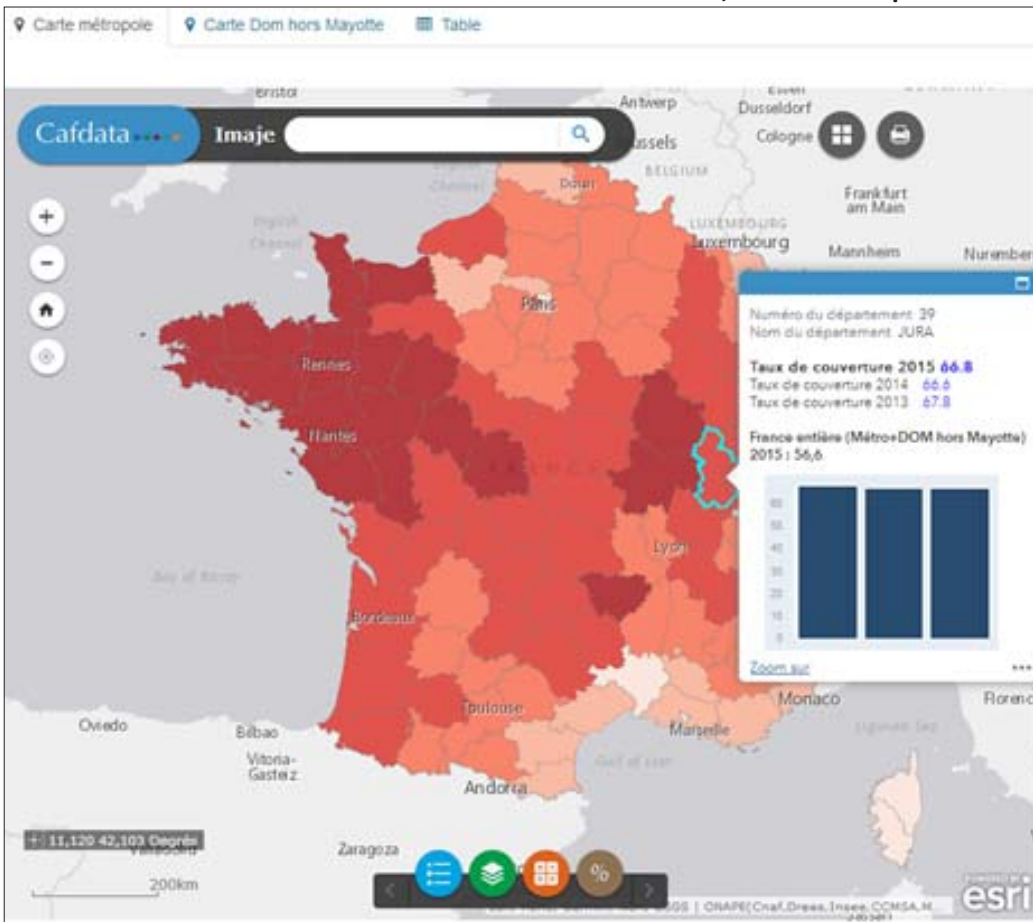
La carte interactive affichant le taux de couverture global par les modes d'accueil formels selon trois niveaux géographiques – département, EPCI et commune – permet d'appréhender la situation de territoires communaux et supracommunaux (département et EPCI).

Au niveau communal, la carte du taux de couverture n'est pas visible totalement sur le site et d'ailleurs reste difficilement interprétable ([cartes 7 et 8](#)), sauf à visualiser quelques zones blanches.

Il est plus intéressant de zoomer plus spécifiquement sur une zone ce que permet la cartographie dynamique *via* Cafdata, par sélection d'un nom de territoire. Une impression de la zone choisie est alors possible ([carte 8](#)).

Par contre, il est possible de visualiser sur l'ensemble du territoire le taux de couverture au niveau des EPCI ([carte 9](#)).

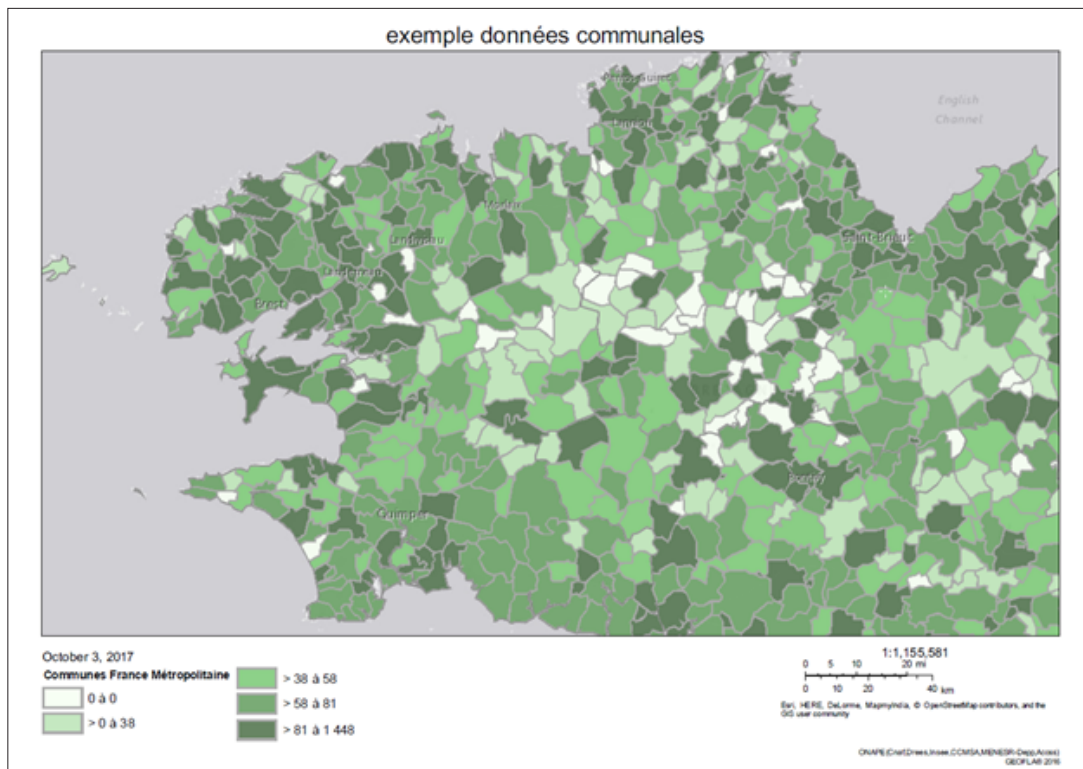
Visualisation 2 – Carte du taux de couverture sur le Cafdata, au niveau département



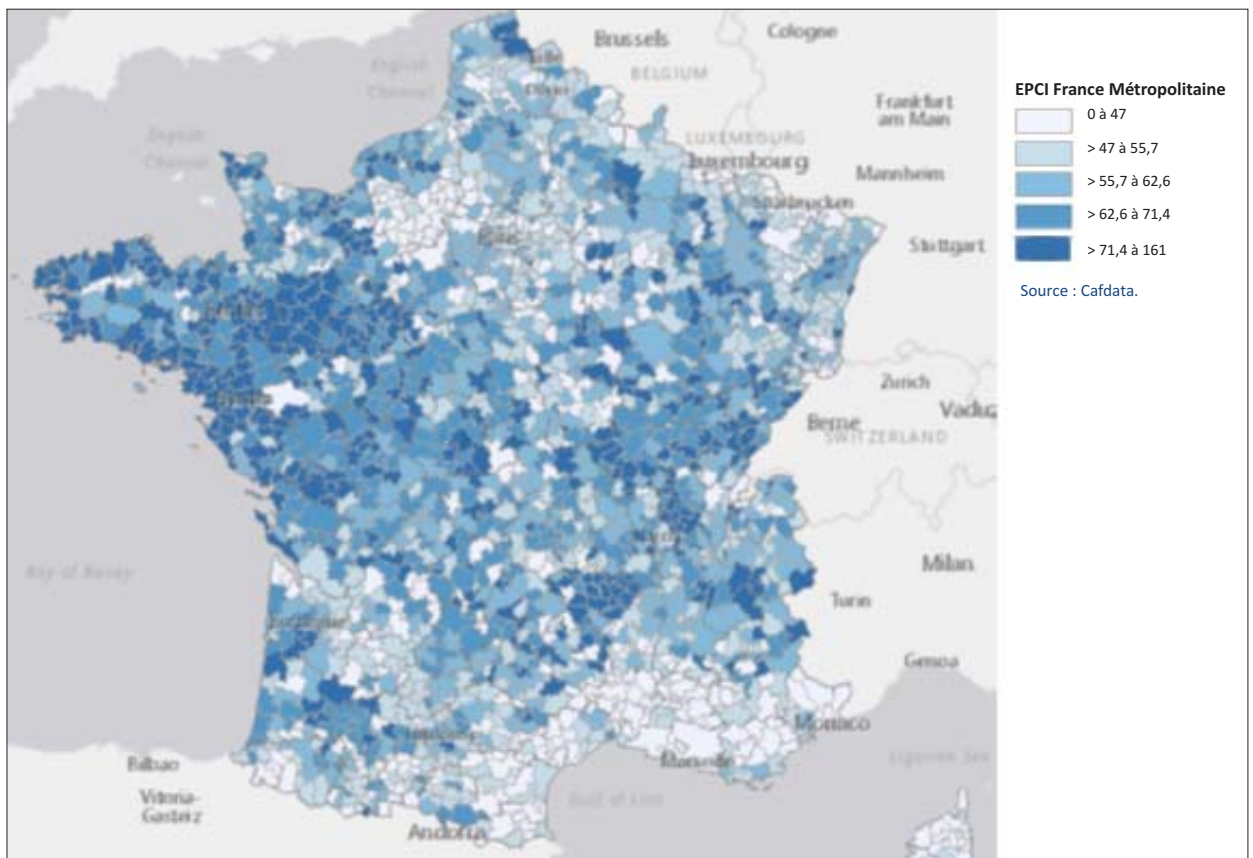
► Carte 7 - Taux de couverture global 2015 par commune



▼ Carte 8 - Taux de couverture global 2015 par commune en Bretagne



▼ Carte 9 - Taux de couverture global 2015 par EPCI



III.2 - En Intra

Afin de permettre aux Caf de reconstituer la donnée taux de couverture selon la méthodologie nationale et sur des territoires supra-communaux divers, depuis 2017 (taux de couverture 2015) l'ensemble des données élémentaires, listées ci-dessus, nécessaires au calcul du taux de couverture sont diffusées sous Cafdata *Intra* dans le jeu de données :

NBASMAT (nombre d'assistantes maternelles, données Acoos 2^e trimestre de l'année)

OASMAT

MSA_GAD_EMPLOI_DIRECT

MSA_GAD_STRUCT

MSA_MCR_Paje

ENF_PRESCOL

TOTAL_OFFRE (total de l'offre sur le département)

ESTIM_POPENF02

Visualisation 3 – Ressources des données élémentaires en CSV sur le Cafdata

The screenshot shows the 'Cafdata Intra' interface with four CSV files listed, each with an 'Explorer' button:

- 2016_Données élémentaires taux de couverture**: Ce fichier contient l'ensemble des données élémentaires permettant de...
- 2015_Données élémentaires département**: Ce fichier contient l'ensemble des données élémentaire permettant de calculer...
- 2015_Données élémentaires commune**: Ce fichier contient l'ensemble des données élémentaire permettant de calculer...
- 2015_Données élémentaires arrondissement_PLM**: Ce fichier contient l'ensemble des données élémentaire permettant de calculer...

Données pour calcul taux de couverture petite enfance - NON DIFFUSABLE

En 2015, trois ressources CSV sont mises à disposition. Depuis 2016, les trois ressources ont été rassemblées dans un même fichier « Données élémentaires taux de couverture » plus facilement exploitable.

<http://data.branchefamille.cnaf/dataset/donnees-pour-calcul-taux-de-couverture-petite-enfance-non-diffusable>

a. Le fichier « Données élémentaires département »

Cette table contient toutes les données constitutives du taux de couverture et utilisées dans le cadre de l'Onape.

NBPLA0A5

NBPLA0A5HORS_PSU

E02MICSS

E02FAMSS

E02DOMIS

E02DOMSS

Clé 2015 (clé pour le calcul du nombre de places par assistante maternelle)

b. Le fichier « Données élémentaires commune »

Cette table communale (sans ventilation par arrondissement pour Paris, Lyon, Marseille) comporte toutes les données déclinables au niveau communal :

NBPLA0A5

E02MICSS

E02FAMSS

E02DOMIS

E02DOMSS

NBASMAT (nombre d'assistantes maternelles, données Acoos 2^e trimestre de l'année)

OASMAT

ENF_PRESCOL

TOTAL_OFFRE (total de l'offre sur la commune, hors données Drees-PMI et MSA)

ESTIM_POPENF02

En plus des données de calcul utilisées pour le taux de couverture de l'année N, la table communale élaborée en géographie au 01/01/N+1 est enrichie des principaux niveaux géographiques supra-communaux à laquelle appartient

la commune et qui peuvent être utiles aux analyses territoriales (département, EPCI, zone d'emploi).

Les nombreux mouvements géographiques (fusion de communes, taille des EPCI selon un seuil minimal de population, création de métropoles...) enregistrés notamment entre 2015 et 2016 du fait des réformes territoriales en cours (loi Notre et Maptam) n'ayant pas toujours été répercutés dans les fichiers administratifs, certaines données ne peuvent plus être affectées à une commune existante et sont donc agrégées dans une observation spécifique « commune inconnue en XXXXX ».

Entre 2015 et 2017, plus de 1200 communes ont disparu par fusion et le nombre d'EPCI est passé de 2134 en 2015 à 1267 en 2017 (ci-joint la publication de la DGCL :

https://www.collectivites-locales.gouv.fr/files/files/statistiques/brochures/bis_113_0.pdf

c. Le fichier « données élémentaires arrondissements PLM »

Cette table comporte, pour information, les données disponibles à la granularité arrondissement pour les communes de Paris, Lyon et Marseille. Certaines données n'étant disponibles qu'au niveau de la commune globale, seules les données suivantes sont déclinables au niveau arrondissement pour Paris, Lyon et Marseille :

NBPLA0A5
E02MICSS
E02FAMSS
E02DOMIS
ENF_PRESCOL
ESTIM_POPENF02 (Demande)

Encadré 5 - Réformes territoriales

La loi n° 2010-1563 du 16 décembre 2010 de réforme des collectivités territoriales a substitué au régime antérieur de fusion de communes une procédure rénovée de regroupement aboutissant à la création d'une « commune nouvelle ».

La loi n° 2015-292 du 16 mars 2015 relative à l'amélioration du régime de la commune nouvelle, pour des communes fortes et vivantes, n'est pas revenue sur la procédure de création des communes nouvelles, mais a mis en place des incitations financières temporaires afin de favoriser la création de communes nouvelles avant le 1^{er} janvier 2016. Ces incitations ont été prorogées sur l'année 2016.

Enfin, la loi n° 2016-1500 du 8 novembre 2016 a complété le dispositif, en permettant le maintien des communes associées sous forme de communes déléguées lors de la création de commune nouvelle.

En 2016, le mouvement des regroupements en communes nouvelles s'est poursuivi avec cependant une moindre ampleur qu'en 2015 : 670 communes se regroupent en 200 communes nouvelles, alors qu'en 2015, 1090 communes s'étaient regroupées en 317 communes nouvelles. Des communes nouvelles constituées en 2015 se retrouvent à nouveau impliquées dans un regroupement de communes en 2016.

517 communes nouvelles ont été créées en deux ans : 317 au 1^{er} janvier 2016 et 200 au 1^{er} janvier 2017. Ces communes sont issues de la fusion de 1 760 communes.

- Avec ces fusions, le nombre total de communes de France métropolitaine et des Dom a diminué de 3 % en deux ans. Ce nombre est de 35 416 communes au 1^{er} janvier 2017.
- Dans la majorité des cas (55 %), ces fusions concernent 2 communes. 19 % des fusions concernent 3 communes et 9 % 4 communes. La plus grande fusion concerne 22 communes.
- Les communes qui ont fusionné ressemblent aux autres communes en termes de nombres d'habitants, alors que les communes nouvelles comptent en revanche plutôt entre 1 000 et 10 000 habitants.
- Elles sont particulièrement présentes dans le nord-ouest de la France, dans le Calvados et dans l'Eure, notamment.
- 24 communes nouvelles seulement sont issues de la fusion de l'ensemble des communes d'un EPCI à fiscalité propre. La commune nouvelle se substitue alors à l'ancien EPCI. La grande majorité des communes nouvelles (85 %) est en fait constituée des portions d'un même EPCI.

CHAPITRE 3 : INTERPRÉTATIONS ET LIMITES

Les données qui composent cet indicateur ainsi que ses outils de visualisation ont une visée directement opérationnelle pour les Caf. Ils peuvent être mobilisés dans leur rôle d'investisseur, de régulateur et aussi d'évaluateur social. Se pose alors la question des modalités d'utilisation de ce patrimoine de données, plus spécifiquement la question de la maille géographique pertinente pour l'analyse et l'action.

En effet, l'interprétation du taux de couverture effectuée par une simple analyse des phénomènes réalisée de façon statique sur un seul zonage (département, commune) ne peut être satisfaisante. L'accueil du jeune enfant n'est pas le seul fait de la commune de résidence de l'enfant, un nombre important d'enfants recourent à des modes d'accueil situés dans une autre commune que leur commune de résidence.

Par ailleurs cette frontière fluviale, outre ces deux départements, délimite également les régions Occitanie et Provence-Alpes-Côte d'Azur (carte 10).

Lorsque l'on projette cet indicateur du taux de couverture global par les modes d'accueil formels sur ce territoire, on observe que celui-ci tend à être plus élevé dans les communes situées à l'ouest d'Avignon, dans le département et Caf du Gard, et également au sud, dans le département et Caf des Bouches-du-Rhône. Avignon et sa périphérie vauclusienne présentent une couverture moins dense.

Au vu de la répartition de cette couverture, on comprend aisément que la problématique de l'accueil des jeunes enfants avignonnais déborde du cadre de cette seule commune (carte 11).

I - La nécessité d'une approche supracommunale

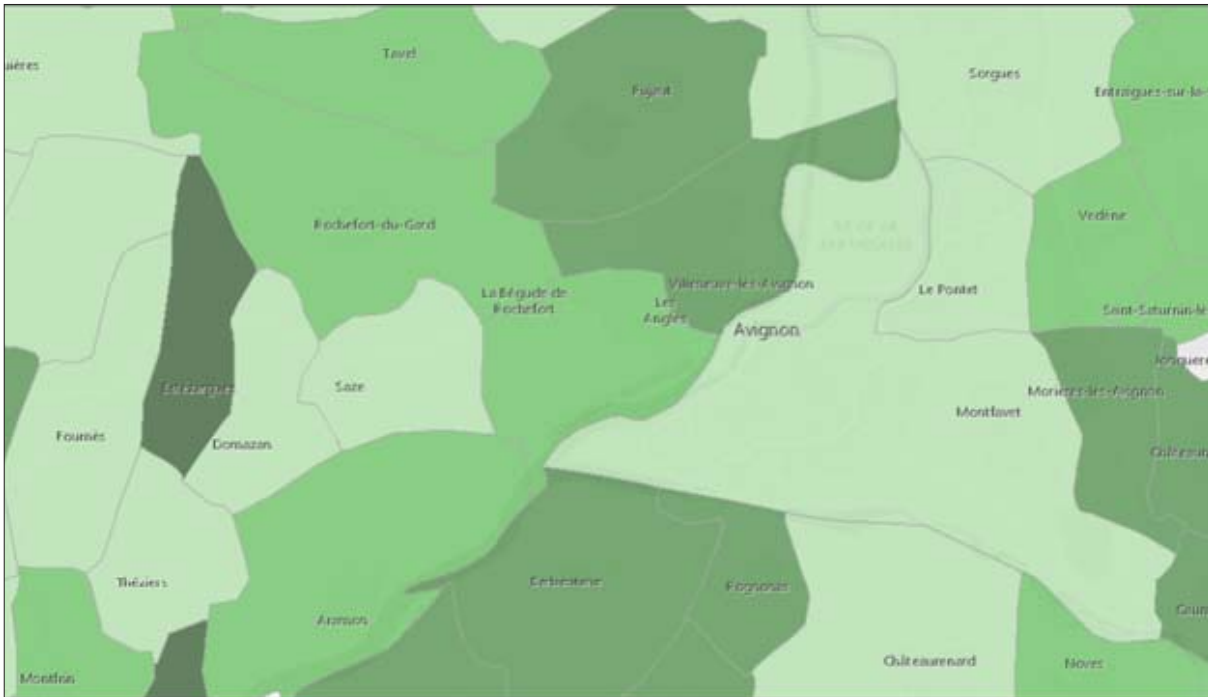
La restitution dynamique *via* la cartographie du Cafdata permet d'appréhender la situation de territoires communaux et supracommunaux en s'affranchissant des frontières géographiques administratives et se faisant, permet d'affiner les diagnostics territoriaux. La situation de la ville d'Avignon, préfecture du Vaucluse, offre une bonne illustration de ce propos.

Avignon est située à l'extrême ouest de son département, sur la rive gauche du Rhône, qui constitue une frontière avec le département du Gard situé sur la rive droite. Au sud, au-delà de la Durance, se situe également la limite septentrionale du département des Bouches-du-Rhône.

▼ Carte 10 - Avignon et ses environs, vue satellite



▼ Carte 11 - Taux de couverture global 2015 par les modes d'accueil formels des communes situées autour d'Avignon

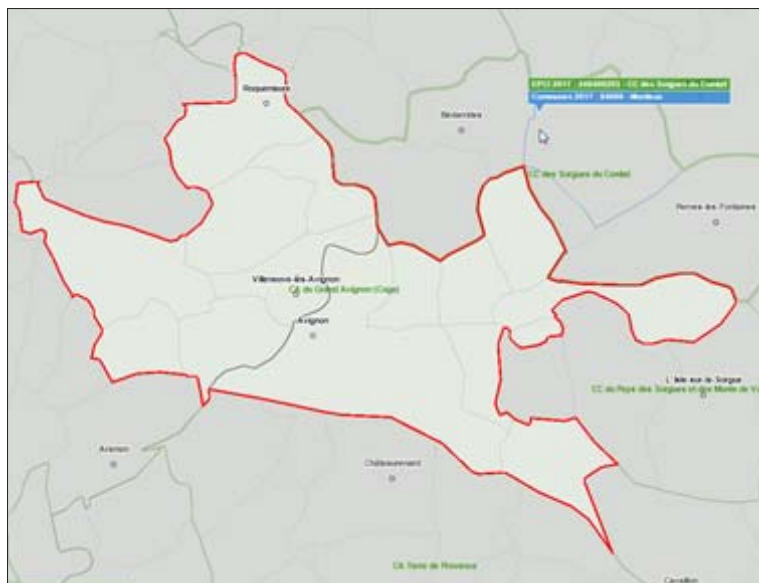


La commune d'Avignon appartient à l'EPCI – communauté d'agglomération du grand Avignon – qui réunit 17 communes dont 9 sont situées dans le département du Vaucluse et 8 dans celui du Gard et donc à la croisée de 2 Caf ([carte 12](#)).

Enfin la commune d'Avignon appartient également à la zone d'emploi – Avignon – qui regroupe 112 communes situées sur les départements du Vaucluse, du Gard et des Bouches-du-Rhône ([carte 13](#)).

Dans un tel contexte, la valeur des taux de couverture communaux ne permet pas à la seule Caf du Vaucluse de jouer son rôle d'investisseur ou de régulateur pour la commune d'Avignon. La Caf qui œuvre au maintien d'un équilibre entre les différents territoires doit alors prendre en considération un ensemble de communes qui débordent du cadre départemental et partant de son périmètre de compétence car il est probable que des compensations s'effectuent, que des enfants résidant sur une commune soient gardés sur une autre commune du même département ou d'un

▼ Carte 12 - Communauté d'agglomération du grand Avignon



des départements limitrophes, par exemple entre Avignon (Vaucluse) et Villeneuve-lès-Avignon (Gard).

La carte ci-dessous représente le volume des navettes domicile / travail depuis et autour d'Avignon l'on peut inférer que pour ces actifs le besoin et la solution en mode d'accueil se situe sur ces trajectoires de flux entre et y compris les communes de départ et les communes de destination.

Plus globalement le territoire d'observation le plus pertinent ne recouvre pas nécessairement un territoire de décision (gouvernance). Les travaux conduits pour tenter de définir la granularité idéale (commune, communauté de communes, zone d'emploi, bassin de vie...) ont montré la difficulté du sujet. Le choix peut être différent selon que l'on s'intéresse aux besoins des parents ou aux acteurs publics de la politique de la petite enfance.

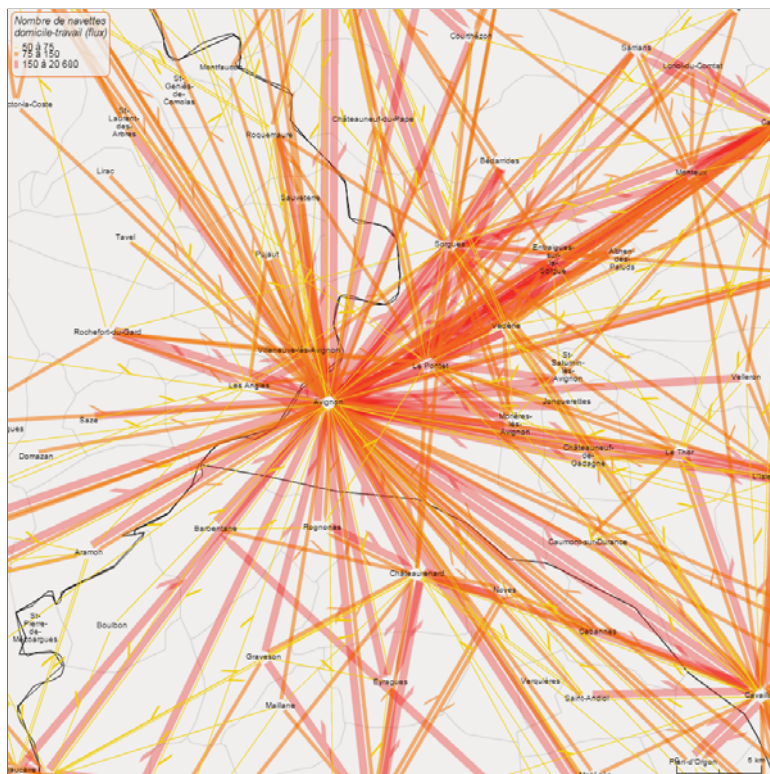
L'appréciation du niveau pertinent d'observation peut également intégrer des caractéristiques démographiques du territoire. Tantôt la commune s'avère une unité trop petite pour fournir un diagnostic adapté comme dans les zones rurales et tantôt elle se révèle trop agrégée comme dans les grandes villes. Il apparaît évident que cet indicateur n'a pas de sens dans les communes où l'on dénombre peu d'enfants de moins de 3 ans¹, et dans ce cas la pertinence d'un niveau supracommunal est avérée, mais à l'autre extrême la maille communale peut paraître trop grossière dans les grandes agglomérations notamment Paris, Lyon, Marseille.

▼ Carte 13 - Zone d'emploi d'Avignon



L'approche supra communale doit aussi prendre en compte les spécificités topographiques de certains territoires, en particulier l'appartenance de nombreuses communes (6 000) au territoire montagne. Ce zonage montagne couvre 42 départements, 29 % du territoire national et 8,5 millions d'habitants (carte 14).

▼ Nombre de navettes (individus) domicile travail (flux)



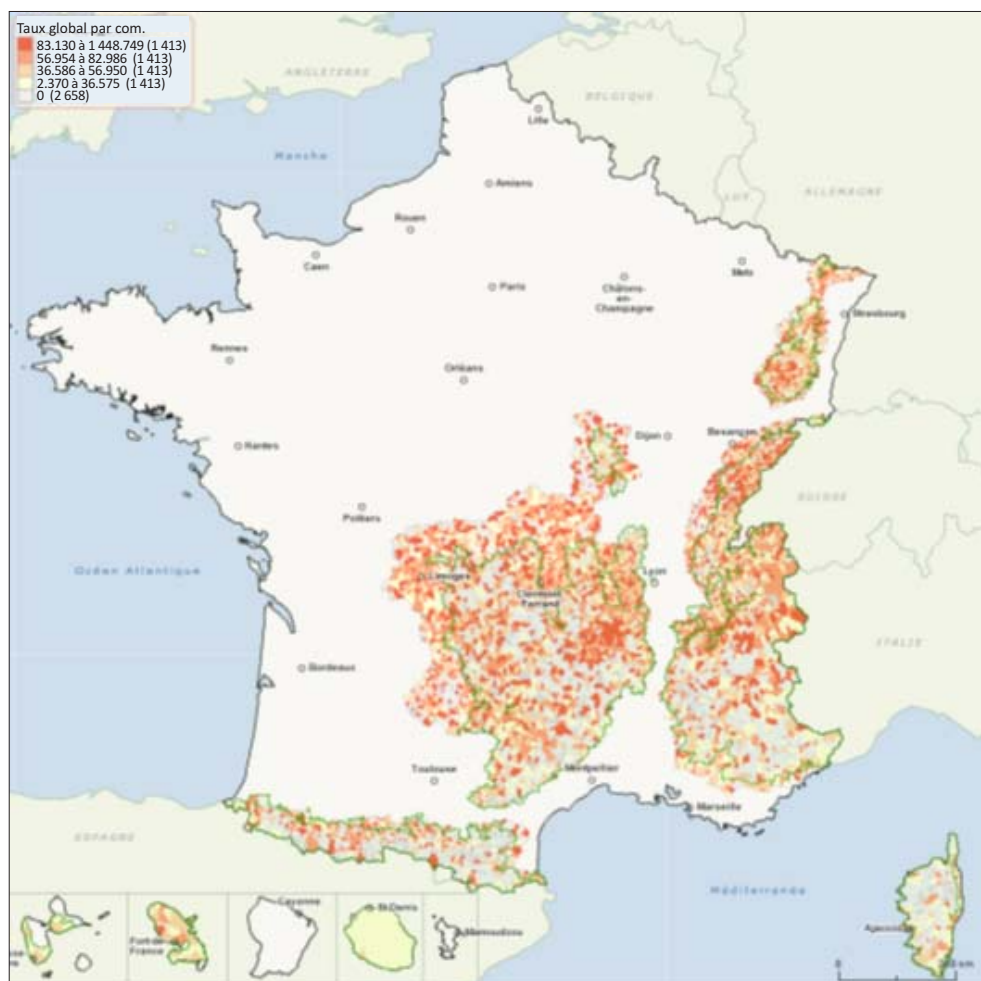
Source : CGET / INSEE - RP 2013.

II – Pertinence des zonages d'études

D'autres zonages d'études pourraient être plus pertinents. Ainsi la zone d'emploi, zonage d'études qui partitionne le territoire Métropole et Dom en 322 zones d'emploi (ZE) est défini comme un espace géographique à l'intérieur duquel la plupart des actifs résident et travaillent, et dans lequel les établissements peuvent trouver l'essentiel de la main d'œuvre nécessaire pour occuper les emplois offerts. Ce zonage constitue une partition du territoire adaptée aux études locales sur le marché du travail.

1 907 communes ont, par exemple, compté 0 naissance domiciliée en 2009, 2010 et 2011 et 8 077 communes enregistrent entre 1 à 5 naissances sur cette même période.

▼ **Carte 14 - Carte 14 - Taux de couverture global petite enfance des communes en zone massif et en zone montagne (dans le périmètre vert)**



Il définit aussi des territoires pertinents pour les diagnostics locaux et peut guider la délimitation de territoires pour la mise en œuvre des politiques territoriales initiées par les pouvoirs publics ou les acteurs locaux telles les politiques de la petite enfance. Ce zonage dessine cependant de grands territoires, qui peuvent se révéler trop vaste pour la thématique de l'accueil du jeune enfant.

Le bassin de vie peut également être un zonage intéressant. Il constitue le plus petit territoire sur lequel les habitants ont accès aux équipements et services les plus courants. Le territoire Métropole et Dom (hors Mayotte) est découpé en 1 663 bassins de vie.

Cependant, si ce zonage d'observation peut paraître intéressant en termes d'offre et de demande d'accueil petite enfance, sa construc-

tion ne tient pas compte d'une dimension primordiale pour cette thématique, à savoir les déplacements domicile /travail.

Ne pas intégrer cette dimension occulte un aspect important dans l'étude des questions de conciliation vie familiale /vie professionnelle à travers la dimension d'offre et de demande d'accueil petite enfance.

Par ailleurs, ce zonage, qui est en général d'une dimension inférieure à celle de la zone d'emploi, présente la particularité d'être beaucoup plus vaste en région parisienne. Le bassin de vie de Paris regroupe 564 communes, peuplées de plus de 450 000 enfants de moins de 3 ans, alors que la zone d'emploi de Paris ne compte que 101 communes et près de 240 000 enfants de moins de 3 ans.

CONCLUSION

En conclusion, il n'existerait pas de zonage qui soit pleinement satisfaisant pour un pilotage *macro* de l'accueil du jeune enfant :

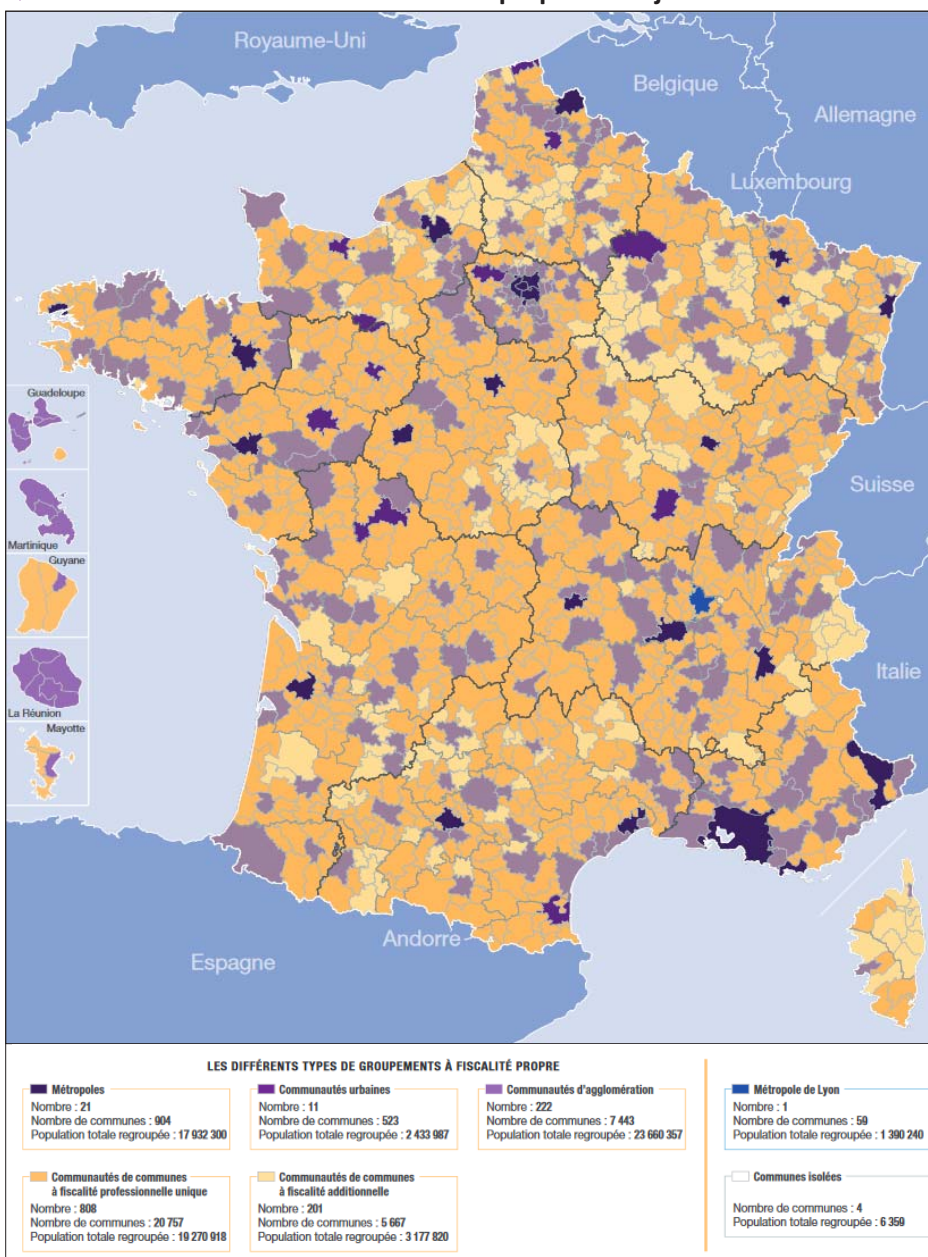
- La commune constitue un territoire soit trop petit, soit trop important ;
- Le département est un territoire beaucoup trop vaste ;
- Le bassin de vie pourrait constituer une bonne maille d'observation, il présente cependant une limite non négligeable pour la thématique petite enfance de par son mode de constitution, qui exclut la problématique domicile / travail, or l'accueil du jeune enfant ressort de la conciliation vie familiale / vie professionnelle ;
- La zone d'emploi intègre la problématique domicile / travail et propose une série d'indicateurs de cadrages pertinents, décrivant l'évolution de la population ou relatifs à l'économie, l'activité, le chômage, les revenus etc., mais elle s'avère souvent trop vaste (322 ZE sur l'ensemble du territoire).

La réforme territoriale en œuvre depuis 2014 a conduit à l'affirmation des métropoles et des EPCI, et depuis le 1^{er} janvier 2017 l'ensemble des communes appartient à l'une de ces entités supra-communales. Les 1 267 EPCI constitueraient à la fois une entité de gouver-

nance, même si la compétence « enfance » ne lui est pas nécessairement rattachée, et un territoire d'étude et d'action pertinent pour les Caf. Ce territoire nécessite toutefois une collaboration entre les Caf, la composition communale des EPCI pouvant intégrer des communes de un ou plusieurs départements.

L'ensemble du territoire est maintenant quasi totalement partitionné en EPCI, cinq communes seulement restent isolées. La carte ci-dessous donne les contours des EPCI au 1^{er} janvier 2017.

▼ Carte 15 - Intercommunalité à fiscalité propre au 1^{er} janvier 2017



Sources : Direction générale des collectivités locales - ministère de l'Intérieur, ministère de la Cohésion des territoires. Insee (population totale en vigueur en 2018 - millésimée 2015). Cartographie : DGCL - DESL, février 2018. Fond de carte : © IGN - 2017. Tous droits réservés.

Le zonage communauté de communes (CC), en orange sur la carte est de loin le plus fréquent avec 1 019 CC regroupant au total 26 839 communes (carte 15).

Les communes isolées sont les Îles-de-Bréhat (22 016), Ouessant (29 155), Île-d'Yeu (85 113) et Île-de-Sein (29 083) et la nouvelle commune de Loire-Authion (49 307) qui doit intégrer la communauté d'agglomération (CA) Angers Loire métropole en 2018.

Dans *Territorialisation de la production de logements – guide méthodologique pour l'estimation*

des besoins en logements, la direction de l'habitat de l'urbanisme et des paysages, confrontée à la même réflexion émet la préconisation suivante :

- v. Retenir la zone d'emploi comme maille d'analyse ;
- vi. Retenir la commune comme maille de travail ;
- vii. Retenir l'EPCI comme maille de restitution.

Pour ce qui concerne la politique d'accueil du jeune enfant, il convient de retenir la commune comme maille de travail et l'EPCI comme maille de restitution et d'action pour les Caf.

Annexe technique

I. METCNAF ACTION SOCIALE

1. Paramètres de l'extraction

Version DII Metcnaf Action Sociale :

1.1. Destination de l'extraction

Afin de répondre aux besoins statistiques en matière d'Action Sociale Collective, donnant lieu à des remontées locales et nationales, trois types de destination d'extractions sont à disposition de l'utilisateur, (Infocentre, Certification des comptes, et CEJ).

Quand DESTEXTR=**AFCMM**, cela permet d'extraire les données nécessaires aux remontées AFC mensuelles (CEJ, Equipements Sociaux, Imaje, ...), à des fins de statistiques annuelles ou de suivi mensuel :

Ainsi pour l'élaboration des tables MTOBQ, MTOBA et MTEAJE, ainsi que MTTGQ, MTTGA, MTTGEAJE :

À partir de Gescaf Action Sociale, DESTEXTR = **AFCMM**

1.2. Autres paramètres de l'extraction

1.2.1. Organismes

Il n'y a plus d'exclusion des organismes Dom.

1.2.2. Paramètres des statistiques équipement annuelles

Statistiques annuelles effectuées en N à partir des données alimentées par l'applicatif SIAS AFC sur la période de référence définie comme suit :

- Si DTCREAENR = 01 ou 02/AAAA
L'année observée est N=AAAA-2
Alors DDREFENR= 01/01/N=AAAA-2 et DFREFENR= 31/12/N=AAAA-2
N-1 = AAAA-3
N-2 = AAAA-4
- Si DTCREAENR = à partir de 03/AAAA
L'année observée est N=AAAA-1
Alors DDREFENR= 01/01/N=AAAA-1 et DFREFENR= 31/12/N=AAAA-1
N-1 = AAAA-2
N-2 = AAAA-3

AAAA de DTCREAENR = **2018**

1.2.3. Paramètres du suivi équipement mensuel

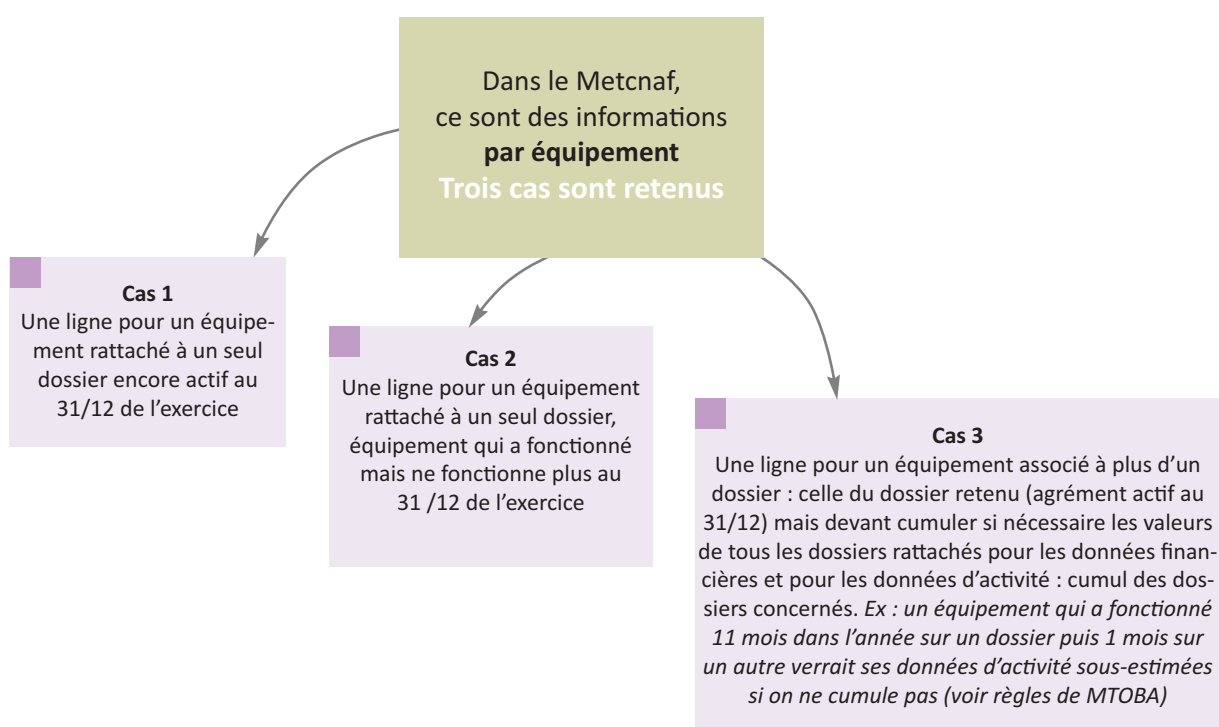
Suivi mensuel effectué au cours du mois M/AAAA, alors DTCREAENR=JJ/MM/AAAA à partir des données alimentées par l'appliquatif SIAS AFC sur

- Si DTCREAENR = JJ/01/AAAA
Alors l'année observée = N=AAAA-1
Alors DDREFENR= 01/01/N=AAAA-1 et DFREFENR= 31/12/N=AAAA-1
N-1= AAAA-2
N-2= AAAA-3
- Si DTCREAENR = de JJ/02/AAAA jusqu'à JJ/01/AAAA+1
Alors l'année observée = N=AAAA
Alors DDREFENR= 01/01/N=AAAA et DFREFENR= 31/12/N=AAAA
N-1= AAAA-1
N-2= AAAA-2

AAAA de DTCREAENR = **2018**

2. Règles de consolidation des dossiers pour un même équipement

Les tables MTxxQ (MTOBQ et MTTGQ) doivent être constituées avant MTxxA (MTOBA et MTTGA), leurs éléments servant à la constitution des tables MTxxA (MTOBA et MTTGA)
Les tables MTEAJE et MTTGEAJE sont constituées en dernier.



Règles de consolidation (dossier retenu ou dossiers concernés) du ou des dossiers pour un équipement

- Si un seul dossier pour un même équipement (cas 1 et 2), l'équipement est sélectionné qu'il soit actif (cas 1) ou non (cas 2)
- Si plusieurs dossiers pour un même équipement (cas 3), alors application dans METCNAF de la règle du « **dossier retenu** » pour les données relatives aux places et cumul pour les « **dossiers concernés** » pour les données relatives aux budgets et aux actes.

Règle du Dossier **RETENU**

on retient parmi les dossiers extraits de GSOBQ, GSTGQ et GSOBA, GSTGA celui dont l'agrément est actif à DFRE-FENR : TOP agrément actif à fin décembre dossier PS : (TOPAGRACTFINNDOSPS=O) ou celui dont DDAGREQUPS la plus proche de DFREFENR :
on retient signifie : =

Règle des Dossiers **CONCERNES**

on cumule les valeurs des dossiers concernés pour certaines des données d'activité :
on cumule signifie : +=

3. Statistiques équipements sociaux

3.1 Table MTOBQ Données Equipements PS

3.1.1 Règles de sélection

À partir de GSOBQ. Pour un même équipement identifié par NUMINTFONTIEETAPS et RGEQUPS,

Sélection sur GSOBQ

Sélectionner parmi les dossiers présents pour un même équipement, le dossier

Dont ETATDOSAF = COMPLET ou CLOTU

Dont PERENINFOPS = REEL

sinon PERENINFOPS = RCON

RQ : *sinon* signifie prendre la première condition en priorité puis prendre la seconde

3.1.2 Données générales équipement et nombre de places agréées

* **STATUGESPS**

À partir de GSOBQ pour le gestionnaire de l'équipement du dossier sélectionné (cas 1 et 2) ou du **dossier retenu** (cas 3)

Alors = STATUGESPS

* **RAISOCGESPS**

À partir de GSOBQ pour le gestionnaire de l'équipement du dossier sélectionné (cas 1 et 2) ou du **dossier retenu** (cas 3)

* **RAISOCETAEQU**

À partir de GSOBQ pour l'établissement de l'équipement du dossier sélectionné (cas 1 et 2) ou du **dossier retenu** (cas 3)

Alors = RAISOCETAEQU

*** TOPMULTIACCUEILEQU**

Indisponible fonctionnellement : donnée supprimée.

*** NOM et ADRESSE et ACTIVITE EQUIPEMENT**

NOMEQU, NUMVOIEETAOUEQU, TYPEVOIEETAOUEQU,
NOMVOIEETAOUEQU, COMPLADRETAOUEQU, LIEUDITETAOUEQU,
NUMCOMETAOUEQU, CODEPOSETAOUEQU, NUMINTCOMAFCEQU, NOMCOMETAOUEQU,
ACTEQU, DTOUVEQU

À partir de GSOBQ, Pour un même équipement et pour le dossier sélectionné (cas 1 et 2) ou le dossier retenu (cas 3)

Alors = NOMEQU, NUMVOIEETAOUEQU, ...

*** TOP équipement : TOPCEEQUIREF, TOPCTLEQUIREF, TOPPSAPEQU TOPPSEEQU** ne sont plus alimentées car ne sont plus fiables du fait de la disparition de l'exercice dans la table Infocentre AFCEQUIP qui les restitue : données supprimées.

*** TOP équipement TOPPSUEQU**

À partir de GSOBQ, Pour un même équipement et pour le dossier sélectionné (cas 1 et 2) ou le dossier retenu (cas 3)

Alors = TOPPSUEQU

*** NUMINTCOMAFCEQU**

À partir de GSOBQ, Pour un même équipement et pour le dossier sélectionné (cas 1 et 2) ou le dossier retenu (cas 3)

*** DDAGREQUPS, DFAGREQUPS, DTETATAGREQUPS, ETATAGREQUPS, MOTIAGREQUPS, TYPEAGREQUPS, NBPLACAGR0A5EQUPS, ANNIDEAFC, NUMINTDOSAF, TOPAGRACTFINNDOSPS, TOPAGRFINNDOSPS, PERENINFOPS, DTETATDROPS, ETATDROPS, PERIOACTUDROPS**

À partir de GSOBQ, Pour un même équipement et pour le dossier sélectionné (cas 1 et 2) ou le dossier retenu (cas 3)

Alors = DDAGREQUPS, DFAGREQUPS, DTETATAGREQUPS, ETATAGREQUPS, MOTIAGREQUPS, ...

*** NBINSCEQU, NBINSC0A3EQU, NBINSCETPEQU, NBPLACAGR0A3EQU, NBPLACAGR4A5EQU, NBPLACAGREQU, NBSALTPLEQU, NBSALTPAEQU, NBENCATPLEQU, NBENCATPAEQU, NBENCASUBVETATTPLEQU, NBASSMATEQU, FORMPROANIRAM, NBDIRCLSH, NBANICLSH, NBANIETPEQU, NBHEUHEBDSALTPAEQU, NBHEUHEBDENCATPAEQU,**

À partir de GSOBQ, Pour un même équipement et pour le dossier sélectionné (cas 1 et 2) ou le dossier retenu (cas 3)

et pour l'exercice EXEEQU=AAAA de DFREFENR

Alors = NBINSCEQU, NBINSC0A4EQU, NBINSCETPEQU, ...

3.1.3. Données financières

Cumuler les budgets si 2 dossiers restitués pour un même équipement

Cumuler les droits si 2 dossiers restitués pour un même équipement

*** Montants budgétaires : concerne les données de TYPEPCAF, MTACHAEQU, MTSEREXTEQU ... jusqu'à MTTOTRECETEQU**

À partir de GSOBQ, Pour un même équipement et pour le dossier sélectionné (cas 1 et 2)

Alors = MTACHAEQU, =MTSEREXTEQU...

ou pour les **dossiers concernés** (cas 3)

Alors += MTACHAEQU, +=MTSEREXTEQU...

Restitution des données financières (de MTTVADEDEQU à MTTOTRECETEQU) :

Elles sont restituées dans la même table mais nouveau Groupe Logique avec changement de place des données Financières.

À partir de AFCBUDEQU, pour chaque enregistrement identifié par :

NUMINTFONTIEGESPS, NUMINTFONTIEETAQU, RGEQU, PERENINFOPS, EXEBUDEQU=N de DFREFENR, créer les compteurs :

cumuler +=MTCPTBUDEQU pour le(s) NUMCPTBUDEQU normés(s) (voir Extrait DII pour le détail de chaque donnée) selon l'Annexe *Table nationale des comptes partenaires* (à utiliser à partir des budgets et des comptes de résultat 2012).

Conservation des données financières pour des besoins d'historique : (MTPARTICMSAEQU, MTCPT7451EQU, MTCPT747EQU, MTCPT7452EQU)

Ajout de 2 données financières

MONTANT PAIEMENT FONDS ACCOMPAGNEMENT EQUIPEMENT et MONTANT PAIEMENT AIDE SPECIFIQUE EQUIPEMENT pour les équipements ALSH.

Remarque

Pas de pratique homogène des caisses en cas de dossier recréé en cours d'année : soit on saisit un budget annuel soit on saisit un budget au *prorata temporis*. Si on ne cumulait pas les montants, le budget serait sous évalué s'il avait été saisi au *prorata temporis*. Cumul mais parfois le budget est de ce fait doublé, donc vérifier les pratiques des caisses.

* MTDROPSEQU

À partir de GSOBQ pour un même équipement identifié par NUMINTFONTIEETAPS et pour le dossier sélectionné (cas 1 et 2)

Alors = MTDROPSEQU

ou pour les **dossiers concernés** (cas 3), cumuler

Alors += MTDROPSEQU des dossiers

Remarque

Cumul mais parfois le droit est de ce fait doublé, donc vérifier les pratiques des caisses.

* Conventions

À partir de GSOBQ, Pour un même équipement et pour le dossier sélectionné (cas 1 et 2) ou le **dossier retenu** (cas 3)

et pour l'exercice EXEEQU=AAAA de DFREFENR

= RGCONVAFC, NATDOSAF, DTENRCONVAFC, DTSIGCONVAFC, DDCONVAFC, DFCONVAFC.

Ajout de la données suivante (Voir Extrait du DII) NBINSCAEEHEQU

3.2. Table MTOBA Données Equipements par Type Accueil

3.2.1. Règles de sélection

Sélection sur GSOBA

Sélectionner parmi les dossiers présents pour un même équipement, le dossier

Dont ETATDOSAF = COMPLET ou CLOTU

Si Tous les TYPEACCUEIL ont une PERENINFOPS= REEL, alors conserver tous les TYPEACCUEIL dont PERENINFOPS= REEL

Sinon conserver tous les TYPEACCUEIL dont la PERENINFOPS= RCON

Exemple : Un équipement collectif a un type accueil 0-4 ans et un type accueil 4-6 ans, retenir la pérennité REEL si [PERENINFOPS=REEL pour TYPEACCUEIL= « COL04 » ET PERENINFOPS=REEL pour TYPEACCUEIL = « COL46 »] sinon retenir la pérennité RCON

sinon signifie prendre la première condition en priorité et si elle n'est pas vérifiée, prendre la seconde.

3.2.2. Données d'activité

Mêmes règles de gestion du dossier RETENU que pour MTOBQ.

Les dates d'agrément n'étant pas présentes sur GSOBA, il est nécessaire, pour chaque dossier et TYPEACCUEIL, de récupérer les dates d'agrément du dossier DDAGREQUPS et DFAGREQUPS présentes dans les tables de passage ayant servi à la constitution de MTOBQ.

* NBPLACAGRACCUEIL

À partir de GSOBA, Pour l'équipement et pour le dossier sélectionné (cas 1 et 2) ou le dossier retenu (cas 3)

Alors = NBPLACAGRACCUEIL de chaque TYPEACCUEIL

* NBPLACCAFACCUEIL

À partir de GSOBA, Pour l'équipement et pour le dossier sélectionné (cas 1 et 2) ou le dossier retenu (cas 3)

Alors = NBPLACCAFACCUEIL de chaque TYPEACCUEIL

* NBUNIOUVACCUEIL

À partir de GSOBA, Pour l'équipement et pour le dossier sélectionné (cas 1 et 2) ou pour les dossiers concernés (cas 3)

Alors += NBUNIOUVACCUEIL de chaque TYPEACCUEIL

* NBACTEUNIOUVACCUEIL, DTETATINFOACCUEIL, ETATINFOACCUEIL, ANNIDEAFC et NUMINTDOSAF, UNIOUV et UNIACTE, PERENINFOPS, TOPAGRACTFINNDOSPS,

À partir de GSOBA, Pour l'équipement et pour le dossier sélectionné (cas 1 et 2) ou le dossier retenu (cas 3)

Alors = NBACTEUNIOUVACCUEIL, ETATINFOACCUEIL,... de chaque TYPEACCUEIL

* NBACTEREAACCUEIL et suivantes

À partir de GSOBA, Pour l'équipement et pour le dossier sélectionné (cas 1 et 2) ou pour les dossiers concernés (cas 3)

Alors += NBACTEREAACCUEIL de chaque TYPEACCUEIL et idem pour :

Alors += NBACTEPAIACCUEIL,

Alors += NBACTEDROPSACCUEIL,

Alors += NBTHEACTEACCUEIL,

Alors += NBACTERETEACCUEIL

Alors += MTDROPSACCUEIL

Alors += NBACTEDRO0A3ACCUEIL

Ajout des données suivantes
(Voir Extrait du DII)

Attention ! cette donnée s'entend APRES application du taux de régime pour la tranche d'âge 0 à moins de 4, alors que la donnée NBACTEDROPSACCUEIL s'entend AVANT application du taux de régime pour la tranche d'âge 0 à moins de 4, mais APRES application du taux de régime pour la tranche d'âge 4 à moins de 6

TOPFOURCOUACCUEIL, TOPFOURREPACCUEIL

Ajout des données relatives à la version SIAS AFCV14.20 (Voir Extrait du DII)

Ajout des données relatives à la version SIAS AFCV15.20 (Voir Extrait du DII)

3.3. Table MTEAJE Données Equipements Jeune Enfance**3.3.1. Règles de sélection**

La table **MTEAJE** créée en année N (2018) sera alimentée jusqu'au 30/06/N sur la période observée DDREFENR-DFREFENR du 01/01/N-1 au 31/12/N-1 avec une date de création DTCREAENR = du 5 au 10/07/N.

Elle sera définitive (ne sera plus modifiée) à partir de juillet N : arrêt de l'alimentation pour DTCREAENR=08/N

Ainsi :

En février 2018 dernière alimentation de MTEAJE N-2 : MTEAJE2016

En mars 2018 première alimentation de MTEAJE N-1 : MTEAJE2017

En juillet 2018 dernière alimentation de MTEAJE N-1 : MTEAJE2017

1. À partir de GSOBQSélection sur GSOBQ

Sélectionner parmi les dossiers présents pour un même équipement, le dossier

Dont ETATDOSAFIC = COMPLET ou CLOTU

~~Dont TOPAGRACTFINNDOSPS=0~~

Dont TOPAGRFINNDOSPS=0

Dont NBPLACAGR0A5EQUPS>0 si ACTEQU = CRECO, CREFA, CREPA, HGARD, MULTI, JAENF, MICRO

~~Dont MTDROPSEQU<>0~~

Dont MTTOTDEPEEQU>0 et MTTOTRECETEQU>0

Dont ACTEQU = CRECO, CREFA, CREPA, HGARD, MULTI, JAENF, MICRO, RAM

2. À partir de GSOBA

Pour un même équipement identifié par NUMINTFONTIEETAPS et RGEQUPS

Sélection sur GSOBA

Sélectionner parmi les dossiers présents pour un même équipement, le dossier

Dont ETATDOSAFIC = COMPLET ou CLOTU

~~Dont TOPAGRACTFINNDOSPS=0~~

Dont TOPAGRFINNDOSPS=0

Dont TYPEACCUEIL = COLxx PARxx FAMxx ou MICxx ou RAM ou DRAM

Dont 0<NBUNIOUVACCUEIL<=366

~~Dont MTDROPSACCUEIL>0~~

3. Puis jointure entre GSOBA et GSOBQ

sur NUMINTFONTIEETAPS et RGEQUPS

1^{er} cas : Si, dans GSOBA, **pour un même dossier, tous les TYPEACCUEIL** ont une pérennité PERENINFOPS= REEL **ET** si, dans GSOBQ, ce même dossier a une PERENINFOPS= REEL, alors conserver : les TYPEACCUEIL avec PERENINFOPS= REEL

2^e cas : (sinon) pour un même dossier conserver :

les TYPEACCUEIL avec PERENINFOPS= RCON

4. Sélectionner parmi les dossiers alors retenus, le dossier

Dont MTDROPSEQU<>0 ou MTDROPSEQU=0 si ETATDROPS = **RECTI**

Dont MTDROPSACCUEIL>0 ou MTDROPSACCUEIL=0 si ETATINFOACCUEIL = **RECTI**

3.3.2. Données d'activité

1. Règles de consolidation

Les mêmes règles de consolidation que pour MTOBQ et MTOBA, décrivant le passage de Gescaf avec une liste de dossiers à Metcnaf avec une liste d'équipements sont appliquées pour MTEAJE.

2. Application des règles selon les données

- Données déjà présentes dans MTOBQ : voir règles décrites pour MTOBQ
- Données nouvelles MTEAJE :
 - règles de consolidation : voir ci-dessous
 - règles d'élaboration : voir DII MTEAJE

*NBACTEUNIOUV0A3EQU, NBACTEUNIOUV4A5EQU

À partir de GSOBA, Pour l'équipement et pour le dossier sélectionné (cas 1 et 2) ou le **dossier retenu** (cas 3) :

Alors = NBACTEUNIOUVACCUEIL de chaque TYPEACCUEIL 0A3 ans et idem pour 4A5 ans

* NBUNIOUV0A3EQU et NBUNIOUV4A5EQU

À partir de GSOBA, Pour l'équipement et pour le dossier sélectionné (cas 1 et 2) ou pour **les dossiers concernés** (cas 3)

Alors += NBUNIOUVACCUEIL de chaque TYPEACCUEIL 0A3 ans et idem pour 4A5 ans

* IDEM pour les données suivantes NBACTEREA0A3EQU et NBACTEREA4A5EQU ...

Alors += NBACTEREAACCUEIL de chaque ...
 Alors += NBACTEPAIACCUEIL de chaque ...
 Alors += NBACTEDROPSACCUEIL de chaque ...
 Alors += NBTHEACTEACCUEIL de chaque ...
 Alors += NBACTERETEACCUEIL de chaque ...
 Alors += MTDROPSACCUEIL de chaque ...
 Alors += NBACTEDRO0A3ACCUEIL de chaque ...

* PRREELACTEEQU et suivantes

sont élaborées à partir des données de MTEAJE ci-dessus pour lesquelles la consolidation est déjà effectuée.

* CLAACCUEIL

RAPPEL : règles de consolidation (dossier retenu ou dossiers concernés) du ou des dossiers pour un équipement

- Si un seul dossier pour un même équipement (cas 1 et 2), l'équipement est sélectionné qu'il soit actif (cas 1) ou non (cas 2)
- Si plusieurs dossiers pour un même équipement (cas 3), alors application de la règle du « dossier retenu » dans METCNAF ou cumul pour les « dossiers concernés »

Règle du Dossier RETENU : on retient parmi les dossiers extraits de GSOBQ et GSOBA, celui dont l'agrément est présent ~~actif~~ à DFREFENR (31/12/2007) : TOP agrément présent actif à fin décembre dossier PS : TOPAGRFINNDOSPS=O, ou celui dont DDAGREQUPS la plus proche de DFREFENR : **on retient signifie : =**

Règle des Dossiers CONCERNES : on cumule les valeurs des dossiers concernés pour certaines des données d'activité : **on cumule signifie : +=**

Pour l'équipement et pour le dossier retenu, à partir de la combinaison des données GSxxQ.ACTEQU (xx=OB pour stat eq soc et TG pour suivi mensuel) et GSxxA.TYPEACCUEIL (xx=OB pour stat eq soc et TG pour suivi mensuel)

GSOBQ	GSBOBA	Évolution de MTEAJE	Restitutions
ACTEQU	TYPEACCUEIL	CLAACCUEIL	(libellé)
CRECO	COL04 + COL46	COL	Accueil collectif
HGARD			
MULTI			
JAENF			
CREFA	FAM04 + FAM46	FAM	Accueil familial
HGARD			
MULTI			
CREFA	PAR04 + PAR46	PAR	Accueil parental
HGARD			
MULTI			
MICRO	MIC04 + MIC46	MIC	Accueil Micro PSU
HGARD (1 équipement & > 1 dossier)	COL04 + COL46 + FAM04 + FAM46	MIX	Accueil mixte
MULTI (1 équipement & > 1 dossier)	COL04 + COL46 + FAM04 + FAM46		
MULTI (1 équipement & > 1 dossier)	COL04 + COL46 + PAR04 + PAR46		
RAM	RAM + DRAM	RAM	Relais assistants

Ce qui pourrait se traduire par :

À partir de la table GSxxA (xx=OB pour stat eq soc et TG pour suivi mensuel), recoder les type accueil pour enlever la distinction par âge :

- Si xxA.TYPEACCUEIL = "COL04" ou "COL06", alors type= « col » ;
- Si xxA.TYPEACCUEIL = "FAM04" ou "FAM06", alors type= « fam » ;
- Si xxA.TYPEACCUEIL = "PAR04" ou "PAR06", alors type= « par » ;
- Si xxA.TYPEACCUEIL = "MIC04" ou "MIC06", alors type= « mic » ;
- Si xxA.TYPEACCUEIL = "RAM" ou « DRAM », alors type= « ram » ;

Pour chaque dossier identifié par ANNIDEAFC NUMINTDOSAF, créer le compteur « nbtype » qui compte le nombre de « type » différents créés ci-dessus.

Si nbtype > 1 alors CLAACCUEIL = « mix » ;

- Sinon si nbtype=1 et type = « col », alors claaccueil= « col » ;
- Sinon si nbtype=1 et type = « fam », alors claaccueil= « fam » ;
- Sinon si nbtype=1 et type = « par », alors claaccueil= « par » ;
- Sinon si nbtype=1 et type = « mic », alors claaccueil= « mic » ;
- Sinon si nbtype=1 et type = « ram », alors claaccueil= « ram » ;

La variable **CLAACCUEIL** est donc définie par dossier.

Pour passer du dossier à l'équipement, appliquer la règle du dossier retenu, pour passer à MTEAJE qui est par équipement, pour les données CLAACCUEIL et NBETPRAM :

* NBETPRAM

* NBHEUANNMOYENFEQU

* MTPARTICFAMHORMOYEQU

* TOPFOURCOUCACCUEIL, TOPFOURREPACCUEIL

Ajout des données relatives à la version SIAS AFCV14.20 (Voir Extrait du DII)

Ajout des données relatives à la version SIAS AFCV15.20 (Voir Extrait du DII)

Ajout des données suivantes (Voir Extrait du DII) TYPEAGREQUPS, TOPAGRACTFINNDOSPS

3.3.3. Données financières

Restitution des données financières (de MTTVADEDEQU à MTTOTRECETEQU)

Elles sont restituées dans la même table mais nouveau Groupe Logique avec changement de place des données Financières.

À partir de AFCBUDEQ, pour chaque enregistrement identifié par :

NUMINTFONTIEGESPS, NUMINTFONTIEETAQU, RGEQU, PERENINFOPS, EXEBUDEQU=N de DFREFENR, créer les compteurs :

cumuler +=MTCPTBUDEQU pour le(s) NUMCPTBUDEQU normés(s) (voir Extrait DII pour le détail de chaque donnée) selon l'Annexe *Table nationale des comptes partenaires* (à utiliser à partir des budgets et des comptes de résultat 2012)

Conservation des données financières pour des besoins d'historique (MTPARTICMSAEQU, MTCPT7451EQU, MTCPT747EQU, MTCPT7452EQU)

4. Suivi mensuel des équipements

4.1. Table MTTGQ Données mensuelles Equipements

4.1.1. Règles de sélection

À partir de GSTGQ pour un même équipement identifié par NUMINTFONTIEETAPS et RGEQUPS,

Sélection sur GSTGQ

Sélectionner parmi les dossiers présents pour un même équipement, le dossier

Dont ETATDOSAF = COMPLET ou CLOTU ou ENCOU ou NOREC ou ANNUL

Dont PERENINFOPS = REEL

et pour ETATDROPS à la DTETATDROPS la plus récente

sinon PERENINFOPS = RCON

et pour ETATDROPS à la DTETATDROPS la plus récente

sinon PERENINFOPS = PREVA

et pour ETATDROPS à la DTETATDROPS la plus récente

sinon PERENINFOPS=PREV
et pour ETATDROPS à la DTETATDROPS la plus récente

RQ : sinon signifie : prendre la première condition en priorité puis prendre la seconde

Restitution des données financières (de MTTVADEDEQU à MTTOTRECETEQU)

Elles sont restituées dans la même table mais nouveau Groupe Logique avec changement de place des données Financières.

À partir de AFCBUDEQU, pour chaque enregistrement identifié par :

NUMINTFONTIEGESPS, NUMINTFONTIEETAQU, RGEQU, PERENINFOPS, EXEBUDEQU=N de DFREFENR, créer les compteurs :

cumuler +=MTCPTBUDEQU pour le(s) NUMCPTBUDEQU normés(s) (voir Extrait DII pour le détail de chaque donnée) selon l'Annexe *Table nationale des comptes partenaires* (à utiliser à partir des budgets et des comptes de résultat 2012)

Suppression des données financières (MTPARTICMSAEQU, MTCPT7451EQU, MTCPT747EQU, MTCPT7452EQU)

Ajout de 2 données financières MONTANT PAIEMENT FONDS ACCOMPAGNEMENT EQUIPEMENT et MONTANT PAIEMENT AIDE SPECIFIQUE EQUIPEMENT pour les équipements ALSH.

4.1.2. Données

Voir données de MTOBQ : reprise à l'identique (sauf normalisation données Financières prévues pour 2013) plus 2 données (ETATDOSAFIC et TOPAGRFINNPS).

ETATAGREQUPS déjà restitué dans MTOBQ (uniquement VALx RECTI EC_MO), restitué ici avec toutes ses modalités.

Restituer les variables RGCONVAFC, NATDOSAFIC, DTENRCONVAFC, DTSIGCONVAFC, DDCONVAFC, DFCONVAFC.

Ajout de la donnée suivante (Voir Extrait du DII)NBINSCAEEHEQU

4.2. Table MTTGA Données mensuelles Equipements par type accueil

4.2.1. Règles de sélection

Sélection sur GSTGA

Sélectionner parmi les dossiers présents pour un même équipement, le dossier

Dont ETATDOSAFIC = COMPLET ou CLOTU ou ENCOU ou NOREC ou ANNUL

Pour chaque TYPEACCUEIL d'un même dossier identifié par ANNIDEAFC NUMINTDOSAFIC, trier les pérennités du plus récent au plus en retard (L'ordre des pérennités, de la plus récente à la plus en retard, est : REEL > RCON > PREVA > PREV).

Puis retenir, pour tous les **TYPEACCUEIL d'un même dossier**, la pérennité du TYPEACCUEIL le plus en retard. Puis, pour la pérennité retenue, prendre l'ETATINFOACCUEIL à la DTETATINFOACCUEIL la plus récente.

Exemple

Un équipement collectif a un type accueil 0-4 ans et un type accueil 4-6 ans, retenir la pérennité REEL si [PERENINFOPS=REEL pour TYPEACCUEIL= « COL04 » ET PERENINFOPS=REEL pour TYPEACCUEIL = « COL46 »]

RCON si [PERENINFOPS=REEL pour TYPEACCUEIL= « COL04 » ET PERENINFOPS=RCON pour TYPEACCUEIL = « COL46 »]

PREVA si [PERENINFOPS=REEL pour TYPEACCUEIL= « COL04 » ET PERENINFOPS=PREVA pour TYPEACCUEIL = « COL46 »]

PREV si [PERENINFOPS=REEL pour TYPEACCUEIL= « COL04 » ET PERENINFOPS=PREV pour TYPEACCUEIL = « COL46 »]

4.2.2. Données

Voir données de MTOBA : reprise à l'identique plus 1 donnée ETATDOSAF

Ajout des données suivantes (Voir Extrait du DII)

TOPFOURCOUACCUEIL, TOPFOURREPACCUEIL

Ajout des données relatives à la version SIAS AFCV14.20 (Voir Extrait du DII)

Ajout des données relatives à la version SIAS AFCV15.20 (Voir Extrait du DII)

4.3. Table MTTGEAJE Données mensuelles Equipements Jeune Enfance

4.3.1. Règles de sélection

1. À partir de GSTGA

pour un même équipement identifié par NUMINTFONTIEETAPS et RGEQUPS

Sélection sur GSTGA

Sélectionner parmi les dossiers présents pour un même équipement, le dossier

Dont ETATDOSAF = COMPLET ou CLOTU ou ENCOU ou NOREC ou ANNUL

Dont TOPAGRFINNDOSPS=0

Dont TYPEACCUEIL = COLxx PARxx FAMxx ou MICxx ou RAM ou DRAM

Dont 0<NBUNIOUVACCUEIL<=366

Pour chaque TYPEACCUEIL d'un même dossier identifié par ANNIDEAFC NUMINTDOSAF ayant ETATINFOACCUEIL= VAL_X OU RECTI, trier les pérennités de la plus avancée à la plus en retard (L'ordre des pérennités, de la plus avancée à la plus en retard, est : REEL > RCON > PREVA > PREV). Puis retenir, pour tous les **TYPEACCUEIL d'un même dossier**, la pérennité du TYPEACCUEIL commune la plus avancée. Puis, pour la pérennité retenue, prendre l'ETATINFOACCUEIL à la DTE-TATINFOACCUEIL la plus récente.

2. À partir de GSTGQ

Sélection sur GSTGQ

Sélectionner parmi les dossiers présents pour un même équipement, le dossier

Dont ETATDOSAF = COMPLET ou CLOTU ou ENCOU ou NOREC ou ANNUL

Dont TOPAGRFINNDOSPS=0

Dont TOPAGRACTFINNDOSPS=0

Dont ACTEQU = CRECO, CREFA, CREPA, HGARD, MULTI, JAENF, MICRO, RAM

Retenir etatdrops

Conserver toutes les PERENINFOPS avant jointure avec GSTGA

3. Puis jointure entre GSTGQ et GSTGA

sur NUMINTFONTIETAPS et RGEQUPS

1^{er} cas : Si, **pour un même dossier, toutes les lignes** correspondant aux typeaccueil de ce dossier ont une PERENINFOPSACCUEIL= REEL dans GSTGA, alors joindre avec la ligne de ce dossier où MTDROPSEQU a une PERENINFOPS= REEL dans GSTGQ

2^e cas : sinon si, pour un même dossier, toutes les lignes correspondant aux typeaccueil de ce dossier ont une PERENINFOPSACCUEIL = RCON dans GSTGA, alors joindre avec la ligne de ce dossier où MTDROPSEQU a une PERENINFOPS= RCON dans GSTGQ

4. Sélectionner parmi les dossiers alors retenus, le dossier

Dont MTDROPSEQU<>0 ou MTDROPSEQU=0 si ETATDROPS <> RECTI

Dont MTDROPSACCUEIL>0 ou MTDROPSACCUEIL=0 si ETATINFOACCUEIL <> RECTI

Rq : quand les droits sont nuls, retenir seulement ceux qui ne sont pas rectifiés

3^e cas : sinon si, pour un même dossier, toutes les lignes correspondant aux typeaccueil de ce dossier ont une PERENINFOPSACCUEIL = PREVA dans GSTGA, alors joindre avec la ligne de ce dossier où MTDROPSEQU a une PERENINFOPS= PREVA dans GSTGQ

4^e cas : sinon si, pour un même dossier, toutes les lignes correspondant aux typeaccueil de ce dossier ont une PERENINFOPSACCUEIL = PREV dans GSTGA, alors joindre avec la ligne de ce dossier où MTDROPSEQU a une PERENINFOPS= PREV dans GSTGQ

4.3.2. Données

Voir données de MTEAJE : reprise à l'identique plus 2 données ETATDOSAF, TOPSIEJEQU

Rappel

GSTGA a (notamment) autant de lignes que de combinaisons TYPEACCUEIL PERENINFOACCUEIL

MTTGA a (notamment) autant de lignes que de TYPEACCUEIL pour la PERENINFOACCUEIL la plus en retard de tous les TYPEACCUEIL

GSTGQ a (notamment) autant de lignes que de PERENINFOPS

* CLAACCUEIL

Pour l'équipement et pour le dossier retenu, à partir de la combinaison des données GSxxQ.ACTEQU (xx=OB pour stat eq soc et TG pour suivi mensuel) et GSxxA.TYPEACCUEIL (xx=OB pour stat eq soc et TG pour suivi mensuel).

Ce qui pourrait se traduire par :

À partir de la table GSxxA (xx=OB pour stat eq soc et TG pour suivi mensuel), recoder les type accueil pour enlever la distinction par âge :

Si xxA.TYPEACCUEIL = "COL04" ou "COL06", alors type= « col » ;

Si xxA.TYPEACCUEIL = "FAM04" ou "FAM06", alors type= « fam » ;

Si xxA.TYPEACCUEIL = "PAR04" ou "PAR06", alors type= « par » ;

Si xxA.TYPEACCUEIL = "MIC04" ou "MIC06", alors type= « mic » ;

Si xxA.TYPEACCUEIL = "RAM" ou « DRAM », alors type= « ram » ;

Pour chaque dossier identifié par ANNIDEAFC NUMINTDOSAF, créer le compteur « nstype » qui compte le nombre de « type » différents créés ci-dessus.

Si nstype >1 alors CLAACCUEIL = « mix » ;
 Sinon si nstype=1 et type = « col », alors claaccueil= « col » ;
 Sinon si nstype=1 et type = « fam », alors claaccueil= « fam » ;
 Sinon si nstype=1 et type = « par », alors claaccueil= « par » ;
 Sinon si nstype=1 et type = « mic », alors claaccueil= « mic » ;
 Sinon si nstype=1 et type = « ram », alors claaccueil= « ram » ;

La variable **CLAACCUEIL** est donc définie par dossier.

Pour passer du dossier à l'équipement, appliquer la règle du dossier retenu, pour passer à MTEAJE qui est par équipement, pour les données CLAACCUEIL et NBETPRAM :

* **NBETPRAM**

* **NBHEUANNMOYENFEQU**

* **MTPARTICFAMHORMOYEQU**

* **NBINSCAEEHEQU, NBINSCPAUEQU ...**

Ajout de la donnée suivante (Voir Extrait du DII) **TOPAGRACTFINNDOSPS**

Restitution des données financières (de MTTVADEDEQU à MTTOTRECETEQU)

Elles sont restituées dans la même table mais nouveau Groupe Logique avec changement de place des données Financières. À partir de AFCBUDEQU, pour chaque enregistrement identifié par : **NUMINTFONTIEGESPS, NUMINTFONTIEETAQU, RGEQU, PERENINFOPS, EXEBUDEQU=N de DFREFENR, créer les compteurs :**

cumuler +=MTCPTBUDEQU pour le(s) NUMCPTBUDEQU normés(s) (voir Extrait DII pour le détail de chaque donnée) selon l'Annexe *Table nationale des comptes partenaires* (à utiliser à partir des budgets et des comptes de résultat 2012).

Suppression des données financières : (MTPARTICMSAEQU, MTCPT7451EQU, MTCPT747EQU, MTCPT7452EQU)

4.4. Règle de transcodage des tiers

Voir détail dans Annexe Gescaf AS

A partir de la version de l'extracteur Sias AFC V10.00, le numéro interne fonction tiers NUMINTFONTIE qui permet d'identifier les tiers, est désormais restitué sur 8 caractères numériques (N 007 précédemment).

De fait, le Metcnaf Action Sociale évolue parallèlement et les NUMINTFONTIEETA et NUMINTFONTIEGES seront restitués sur N 008.

Pour chaque ligne de MTOBA, voir si le numéro de tiers de GSOBA est présent dans la table de correspondance AFCCOTIE donnée NUMINTFONTIE

- Si oui, rien à faire
- si non, ajouter 90 000 000 au numéro actuellement dans GSOBA

Cette règle s'applique aux tables MTOBA, MTOBQ, MTEAJE. Ce transcodage nécessitant une extraction SIAS AFC V10, il est à envisager au moment de l'alimentation de ces tables début décembre.

Il conviendra également de faire le nécessaire pour que l'entrepôt Metnat puisse être transcodé.

5. Mise à disposition des données nécessaires aux indicateurs de suivi mensuel AS

Table MTTGQ

Extrait du DII Metcnaf Action Sociale SID 882
Annexe Analyse de faisabilité Metcnaf Action Sociale
Fournis le 14/01/2010

Table MTTGA

Extrait du DII Metcnaf Action Sociale SID 882
Annexe Analyse de faisabilité Metcnaf Action Sociale
Fournis le 14/01/2010

Table MTTGEAJE

Extrait du DII Metcnaf Action Sociale SID 882
Annexe Analyse de faisabilité Metcnaf Action Sociale

6. Agréments (vgsa0310/vmas0360)

	GSOBQ	GSTGQ	MTOBQ	MTEAJE	MTTGQ	MTTGEAJE
TYPEAGREQUPS	CONF, TEMP	CONF, TEMP	CONF, TEMP	CONF, TEMP	CONF, TEMP	CONF, TEMP
ETATAGREQUPS	VAL_D VAL_I RECTI EC MO	VAL_D VAL_I RECTI EC MO	VAL_D VAL_I RECTI EC MO	VAL_D VAL_I RECTI EC MO	VAL_D VAL_I RECTI EC MO	VAL_D VAL_I RECTI EC MO
TOPAGRACTFINNDOSPS	O,N	O,N	O,N	O,N	O,N	O,N
TOPAGRFINNDOSPS	O,(N ?)	O,N	O,(N ?)	O	O,N	O

xxxxx : donnée restituée

xxxxx : donnée nouvelle restituée en SID 090400 (vgsa0310/vmas0360)

- TOPAGRACTFINNDOSPS : présent dans toutes les tables : GSOBQ, GSOBA (conservé) GSTGQ, GSTGA (conservé), MTOBQ, MTOBA (conservé), MTEAJE et MTTGEAJE

Depuis vue SIAS AFC table AFCAGREQ, pr dossier ANNIDEAFC NUMINTDOSAF, Si ETATAGREQUPS=VAL_D ou VAL_I sinon RECTI et si DDAGREQUPS <= DFREFENR et (DFAGREQUPS non renseignée OU DFAGREQUPS>= DFREFENR) et (DFDROPS non renseignée OU DFDROPS>=DFREFENR) alors TOPAGRACTFINNDOSPS=O, sinon N

- TOPAGRFINNDOSPS : GSTGQ ~~GSTGA~~ (pas nécessaire) MTTGQ ~~MTTGA~~ (pas nécessaire), ~~MTEAJE~~ et ~~MTTGEAJE~~ (pas affiché car uniquement à O)

Depuis vue SIAS AFC table AFCAGREQ, pour dossier ANNIDEAFC NUMINTDOSAF, Si (ETATAGREQUPS=VAL_D ou VAL_I ou RECTI ou EC_MO) et si DDAGREQUPS <= DFREFENR et (DFAGREQUPS non renseignée OU DFAGREQUPS>= DFREFENR) et (DFDROPS non renseignée OU DFDROPS>=DFREFENR), alors TOPAGRFINNDOSPS=O, sinon N.

II. METCNAF AS MÉTIERS CAF ACTION SOCIALE (SID V090560) EXTRAIT DU DICTIONNAIRE D'INFORMATION INSTITUTIONNEL

Description des données

Avec codification

Sous groupe logique (MTAFC040) : METCNAF - EQUIPEMENTS ACCUEIL JEUNE ENFANT

Données annuelles des équipements d'accueil jeune enfant fonctionnant encore ou non au 31/12, extraits de GESCAF, rattachés à un dossier dt ETATDOSAF=CLOTU ou COMPL sélectionné pour Metcnaf selon critères déterminés ds Annexe DII METCNAF Equipts Soc

S/S groupe logique (MTAFC041) : Clé Table : MTEAJE

Ce sous-groupe logique contient les données servant de clé d'accès aux données statistiques annuelles Equipements Accueil Jeune Enfant (restitution Tableaux statistiques CNAF).

typeOrg	(TYPEORG)	nature : CD	format : A	longueur : 3
TYPE ORGANISME				
Description :				
CD type organisme : code permettant d'identifier un type d'organisme.				
Elaboration :				
:= 'CAF'.				
Codification :				
CAF		CAF		

numOrg	(NUMORG)	nature : CD	format : A	longueur : 3
NUMERO ORGANISME				
Description :				
NM organisme : selon la valeur du type d'organisme, ce numéro correspond à la CAF employeur ou est à 000 pour un cumul national. La codification est celle de la donnée dans la vue Références Institutionnelles.				

ddRefEnr	(DDREFENR)	nature : DD	format : N	longueur : 8
DATE DEBUT REFERENCE ENREGISTREMENT				
Description :				
DD référence enregistrement : Date correspondant à la date de début de référence de l'enregistrement. Sous forme 0101AAAA.				

dfRefEnr	(DFREFENR)	nature : DF	format : N	longueur : 8
DATE FIN REFERENCE ENREGISTREMENT				
Description :				
DF référence enregistrement : Date correspondant à la date de fin de référence de l'enregistrement. Sous forme 3112AAAA				

dtCreaEnr	(DTCREAEN)	nature : DT	format : N	longueur : 8
DATE CREATION ENREGISTREMENT				
Description :				
DT création enregistrement : date correspondant à la date réelle de création des données variables (date du jour).				

Description des données

Avec codification

S/S groupe logique (MTAFC042) : Axes Table : MTEAJE

Ce sous-groupe logique contient les données servant d'axes pour obtenir un détail aux données statistiques annuelles Equipements Equipements Accueil Jeune Enfant

NUMINTFONTIEGESPS

(NUINFOPS)

nature : NM

format : N

longueur : 8

NUMERO INT FONCTION TIERS GESTIONNAIRE PS

Description :

Numéro interne fonction tiers gestionnaire Prestation Service : numéro interne identifiant de façon unique dans l'applicatif SIAS AFC une fonction d'un TIERS gestionnaire qui gère l'équipement pour une prestation de service (PSO)

Elaboration :

En fonction de l'axe traité : A partir de GESCAF AS table GSxxQ (xx=OB pour stat eq soc et TG pour suivi mensuel) alors = NUMINTFONTIEGESPS

NUMINTFONTIEETAPS

(NUINFEPS)

nature : NM

format : N

longueur : 8

NUMERO INTERNE FONCTION TIERS ETABLISSEMENT PS

Description :

Numéro interne fonction tiers établissement PS : numéro interne identifiant de façon unique dans l'applicatif SIAS AFC une fonction d'un TIERS de l'établissement auquel est rattaché l'équipement lié au dossier PS

Elaboration :

Depuis vue GESCAF ACTION SOCIALE, table GSxxQ (xx=OB pour stat eq soc et TG pour suivi mensuel)

RGEQUPS

(RGEQUPS)

nature : RG

format : N

longueur : 3

RANG EQUIPEMENT PS

Description :

Rang équipement PS : rang de l'équipement rattaché à un dossier PS à l'intérieur de l'établissement auquel il est rattaché

Elaboration :

Depuis vue GESCAF ACTION SOCIALE, table GSxxQ (xx=OB pour stat eq soc et TG pour suivi mensuel)

Description des données

Avec codification

S/S groupe logique (MTAFC043) : METCNAF - ETABLISSEMENT ACCUEIL JEUNE ENFANT Table : MTEAJE

Données de l'exercice N alimentées jusqu'en juin N+1. Sont définitives et non modifiées à compter de l'extraction de début juillet N+1. Voir Annexe Metcnaf AS SID 090530

NUMTATOUGES	(TATOUGES)	nature : NM	format : A	longueur : 10
--------------------	-------------------	--------------------	-------------------	----------------------

NUMERO TATOU GESTIONNAIRE

Description :

Numéro tatou gestionnaire : tatouage constitué du numéro organisme et d'un numéro interne SIAS AFC, permettant d'identifier de manière unique et pérenne un gestionnaire dans le cadre de la départementalisation

Elaboration :

En fonction de l'axe traité : A partir de GESCAF AS table GSxxQ (xx=OB pour stat eq soc et TG pour suivi mensuel) alors = NUMTATOUGES

Procédure de marquage systématique des tiers à l'installation de la version SIAS AFC V11. Ne peut être modifié ni supprimé. EST TOUJOURS RENSEIGNE.

NUMTATOUQU	(TATOUQU)	nature : NM	format : A	longueur : 13
-------------------	------------------	--------------------	-------------------	----------------------

NUMERO TATOU EQUIPEMENT

Description :

Numéro tatou équipement : constitué du numéro organisme, d'un numéro interne SIAS AFC de l'établissement et du rang de l'équipement permettant d'identifier de manière unique et pérenne l'équipement dans le cadre de la départementalisation

Elaboration :

En fonction de l'axe traité : A partir de GESCAF AS table GSxxQ (xx=OB pour stat eq soc et TG pour suivi mensuel) alors = NUMTATOUQU

Procédure de marquage systématique des tiers à l'installation de la version SIAS AFC V11. Ne peut être modifié ni supprimé. EST TOUJOURS RENSEIGNE.

NUMTATOUGESANC	(ANCTATGE)	nature : NM	format : A	longueur : 10
-----------------------	-------------------	--------------------	-------------------	----------------------

NUMERO TATOU GESTIONNAIRE ANCIEN

Description :

Numéro tatou gestionnaire ancien : tatouage validé infradépartemental constitué du numéro organisme et d'un numéro interne SIAS AFC permettant d'identifier de manière unique et pérenne un gestionnaire dans le cadre de la départementalisation

Elaboration :

En fonction de l'axe traité : A partir de GESCAF AS table GSxxQ (xx=OB pour stat eq soc et TG pour suivi mensuel) alors = NUMTATOUGESANC

Procédure de marquage : ne peut être modifié ni supprimé. N'EST ALIMENTE QUE SI la départementalisation est de type SOCLE, alors il s'agit de l'ancien numéro tatou validé défini avant départementalisation dans base infradépartementale

NUMTATOUETAANC	(ANCTATET)	nature : NM	format : A	longueur : 10
-----------------------	-------------------	--------------------	-------------------	----------------------

NUMERO TATOU ETABLISSEMENT ANCIEN

Description :

Numéro tatou établissement ancien : tatouage validé infradépartemental constitué du numéro organisme et d'un numéro interne SIAS AFC permettant d'identifier de manière unique et pérenne un établissement dans le cadre de la départementalisation

Elaboration :

En fonction de l'axe traité : A partir de GESCAF AS table GSxxQ (xx=OB pour stat eq soc et TG pour suivi mensuel) alors = NUMTATOUETAANC

Procédure de marquage : ne peut être modifié ni supprimé. N'EST ALIMENTE QUE SI la départementalisation est de type SOCLE, alors il s'agit de l'ancien numéro tatou validé défini avant départementalisation dans base infradépartementale

Description des données

Avec codification

NUMTATOUQUANC	(ANCTATEQ)	nature : NM	format : A	longueur : 13
NUMERO TATOU EQUIPEMENT ANCIEN				
Description :				
Numéro tatou équipement ancien : tatouage validé infradépartemental : num organisme, numéro interne SIAS AFC établissement et rang équipement permettant d'identifier de manière unique et pérenne l'équipement ds le cadre de la départementalisation				
Elaboration :				
En fonction de l'axe traité : A partir de GESCAF AS table GSxxQ (xx=OB pour stat eq soc et TG pour suivi mensuel) alors = NUMTATOUQUANC				
Procédure de marquage : ne peut être modifié ni supprimé. N'EST ALIMENTE QUE SI la départementalisation est de type SOCLE, alors il s'agit de l'ancien numéro tatou validé défini avant départementalisation dans base infradépartementale				

ANNIDEAFC	(ANNIDEAC)	nature : AA	format : N	longueur : 4
ANNEE IDENTIFICATION AFC				
Description :				
AA identification AFC : année à laquelle est rattaché le dossier. elle peut correspondre à différentes dates, au choix des caisses (date de création, exercice budgétaire auquel il se rapporte, ...)				
Elaboration :				
En fonction de l'axe traité : Depuis vue GESCAF AS , table GSxxQ (xx=OB pour stat eq soc et TG pour suivi mensuel), alors = ANNIDEAFC pour un dossier				

NUMINTDOSAF	(NUINDOAC)	nature : NM	format : N	longueur : 6
NUMERO INTERNE DOSSIER AFC				
Description :				
NM interne dossier AFC : numéro interne, attribué automatiquement par le système pour une nature de dossier. Il est incrémenté pour chaque nouveau dossier				
Elaboration :				
En fonction de l'axe traité : Depuis vue GESCAF AS , table GSxxQ (xx=OB pour stat eq soc et TG pour suivi mensuel), alors = NUMINTDOSAF pour un dossier				
Le numéro interne de dossier, associé à l'année d'identification constitue l'identifiant du dossier. Ce numéro interne est remis à zéro en début d'année, pour les dossiers créés.				

STATUGESPS	(STATUGPS)	nature : CD	format : A	longueur : 5
STATUT JURIDIQUE GESTIONNAIRE PS				
Description :				
CD statut juridique gestionnaire PS : statut juridique du tiers qui gère l'équipement pour une prestation de service (PSO) : il peut s'agir d'une Caf, une collectivité locale (commune), la DASS, ...				
Elaboration :				
En fonction de l'axe traité : A partir de GESCAF AS table GSxxQ (xx=OB pour stat eq soc et TG pour suivi mensuel) alors = STATUGESPS				
Codification :				
ADETA	Administration de l'Etat			
ASSOC	Association loi 1901			
CAF	CAF			
CCAS	CCAS			
COLOC	collectivité locale			
EPA	Etablissement Public Administratif			
MUTU	Organisme mutualiste			
PRIVE	Entreprise privée			
SDHLM	Société d'HLM			

Description des données

Avec codification

RAISOCGESPS	(RAISOGPS)	nature : LI	format : A	longueur : 62
RAISON SOCIALE GESTIONNAIRE PS				
Description : Raison sociale gestionnaire PS : raison sociale du tiers qui gère l'équipement pour une prestation de service (PSO)				
Elaboration : En fonction de l'axe traité : A partir de GESCAF AS table GSxxQ (xx=OB pour stat eq soc et TG pour suivi mensuel) alors = RAISOCGESPS				

RAISOCETAEQU	(RAISOEEQ)	nature : LI	format : A	longueur : 62
RAISON SOCIALE ETABLISSEMENT EQUIPEMENT				
Description : Raison sociale établissement équipement : raison sociale du TIERS correspondant à établissement auquel est rattaché l'équipement				
Elaboration : En fonction de l'axe traité : A partir de GESCAF AS table GSxxQ (xx=OB pour stat eq soc et TG pour suivi mensuel) alors = RAISOCETAEQU				

NOMEQU	(NOMEQU)	nature : LI	format : A	longueur : 30
NOM EQUIPEMENT				
Description : Nom équipement : nom de l'équipement				
Elaboration : En fonction de l'axe traité : A partir de GESCAF AS table GSxxQ (xx=OB pour stat eq soc et TG pour suivi mensuel) alors = NOMEQU Exemple : halte garderie "Les petits lutins"				

NUMVOIEETAOUQU	(NUVOIEOU)	nature : NM	format : A	longueur : 6
NUMERO VOIE ETABLISSEMENT OU EQUIPEMENT				
Description : Numéro voie équipement : Donnée facultative correspondant au numéro du logement ds la voie de l'adresse de l'équipement. Ex: "145 " de "145 rue victor hugo".Est restitué sur 4ième ligne de l'adr.				
Elaboration : En fonction de l'axe traité : A partir de GESCAF AS table GSxxQ (xx=OB pour stat eq soc et TG pour suivi mensuel) alors = NUMVOIEETAOUQU				

TYPEVOIEETAOUQU	(TYVOIEOU)	nature : CD	format : A	longueur : 5
TYPE VOIE ETABLISSEMENT OU EQUIPEMENT				
Description : CD type voie équipement : Type de voie tel que normalisé par les PTT. Ex : impasse, boulevard, cité, quai, passage, pont, allée, tour, ferme, grand-rue, ... de l'adresse de l'équipement				
Elaboration : En fonction de l'axe traité : A partir de GESCAF AS table GSxxQ (xx=OB pour stat eq soc et TG pour suivi mensuel) alors = TYPEVOIEETAOUQU				

NOMVOIEETAOUQU	(NOVOIEOU)	nature : LI	format : A	longueur : 25
NOM VOIE ETABLISSEMENT OU EQUIPEMENT				
Description : LI nom voie équipement : Libellé de la voie ou nom d'une résidence ou ensemble immobilier (si absence du nom de voie) de l'équipement.Ce libellé est restitué sur la 4ème ligne de l'adresse				
Elaboration : En fonction de l'axe traité : A partir de GESCAF AS table GSxxQ (xx=OB pour stat eq soc et TG pour suivi mensuel) alors = NOMVOIEETAOUQU				

Description des données

Avec codification

COMPLADRETAOUEQU	(COADREOU)	nature : LI	format : A	longueur : 26
COMPLEMENT ADRESSE ETABLISSEMENT OU EQUIPEMENT				
Description : LI renseign complémentaire établissement ou équipement : Mentions complémentaires de distribution (désignation du bâtiment...), nom d'une résidence ou d'un ensemble immobilier de l'établissement (module tiers) et sinon de l'équipement.				
Elaboration : En fonction de l'axe traité : A partir de GESCAF AS table GSxxQ (xx=OB pour stat eq soc et TG pour suivi mensuel) alors = COMPLADRETAOUEQU				

LIEUDITETAOUEQU	(LIDITEOU)	nature : LI	format : A	longueur : 32
LIEU-DIT ETABLISSEMENT OU EQUIPEMENT				
Description : LI lieu-dit équipement : élément facultatif de l'adresse restitué sur la 5ème ligne de l'adresse (si saisi) de l'équipement.				
Elaboration : En fonction de l'axe traité : A partir de GESCAF AS table GSxxQ (xx=OB pour stat eq soc et TG pour suivi mensuel) alors = LIEUDITETAOUEQU				

NUMCOMETAOUEQU	(NUCOMEOU)	nature : NM	format : A	longueur : 5
NUMERO COMMUNE ETABLISSEMENT OU EQUIPEMENT				
Description : CD commune sens INSEE équipement : Cd sur 5 car dont les 2 premiers sont le département minéralogique et les 3 derniers un numéro de commune attribué par l'INSEE ds le département (regroup. éventuel communes) de l'équipement				
Elaboration : En fonction de l'axe traité : A partir de GESCAF AS table GSxxQ (xx=OB pour stat eq soc et TG pour suivi mensuel) alors = NUMCOMETAOUEQU				

CODEPOSETAOUEQU	(COPOSEOU)	nature : CD	format : A	longueur : 5
CODE POSTAL ETABLISSEMENT OU EQUIPEMENT				
Description : CD postal équipement : Code postal sens PTT de l'adresse de l'équipement sur 5 caractères dont les 2 premiers sont le code département et les 3 derniers le numéro de commune attribué par les PTT				
Elaboration : En fonction de l'axe traité : A partir de GESCAF AS table GSxxQ (xx=OB pour stat eq soc et TG pour suivi mensuel) alors = CODEPOSETAOUEQU				

NOMCOMETAOUEQU	(NOCOMEOU)	nature : LI	format : A	longueur : 26
NOM COMMUNE ETABLISSEMENT OU EQUIPEMENT				
Description : LI nom commune équipement : Libellé de la commune de l'équipement. Ce libellé est restitué sur la 6ème ligne de l'adresse.				
Elaboration : En fonction de l'axe traité : A partir de GESCAF AS table GSxxQ (xx=OB pour stat eq soc et TG pour suivi mensuel) alors = NOMCOMETAOUEQU				

Description des données

Avec codification

actEqu	(ACTEQU)	nature : CD	format : A	longueur : 5
ACTIVITE EQUIPEMENT				
Description : Activité équipement : code décrivant la nature de l'activité et le mode d'accueil de l'équipement D4ACCUEIL JEUNE ENFANT				
Elaboration : En fonction de l'axe traité : A partir de GESCAF AS table GSxxQ (xx=OB pour stat eq soc et TG pour suivi mensuel) alors = ACTEQU				
Codification :				
CRECO	Crèche collective			
CREFA	Crèche familiale			
CREPA	Crèche parentale			
HGARD	Halte garderie			
JAENF	Jardin d'enfants			
MICRO	Micro Crèche			
MULTI	Multi-accueil			
RAM	Relais assistants maternels			

DTOUVEQU	(DTOUVEQU)	nature : DT	format : N	longueur : 8
DATE OUVERTURE EQUIPEMENT				
Description : DT ouverture équipement : date à laquelle l'ouverture de l'équipement est intervenue				
Elaboration : En fonction de l'axe traité : A partir de GESCAF AS table GSxxQ (xx=OB pour stat eq soc et TG pour suivi mensuel) alors = DTOUVEQU				

DDAGREQUPS	(DDAGREQP)	nature : DD	format : N	longueur : 8
DATE DEBUT AGREMENT EQUIPEMENT PS				
Description : Date début agrément équipement PS : date de début de l'agrément considéré, donnant l'autorisation de fonctionnement, attribué pour l'équipement pour tous ses types d'accueil				
Elaboration : En fonction de l'axe traité : A partir de GESCAF AS table GSxxQ (xx=OB pour stat eq soc et TG pour suivi mensuel) alors = DDAGREQUPS				

DFAGREQUPS	(DFAGREQP)	nature : DF	format : N	longueur : 8
DATE FIN AGREMENT EQUIPEMENT PS				
Description : Date fin agrément équipement PS : date de fin de l'agrément considéré, donnant l'autorisation de fonctionnement, attribué pour l'équipement pour tous ses types d'accueil				
Elaboration : En fonction de l'axe traité : A partir de GESCAF AS table GSxxQ (xx=OB pour stat eq soc et TG pour suivi mensuel) alors = DFAGREQUPS				

nbPlacAgr0a5EquPs	(NBPLA0A5)	nature : QT	format : N	longueur : 5
NOMBRE PLACES AGREMENT 0 A 5 ANS EQUIPEMENT PS				
Description : Nombre places agrément moins de 6 ans équipt : capacité d'accueil maximale pr les enfants de moins de 6 ans, indiquée sur l'autorisation fournie par PMI pr les types d'accueil prévus par le décret du 1/08/2000 et 20/02/2007 pr lequel l'équipt est				
Elaboration : En fonction de l'axe traité : A partir de GESCAF AS table GSxxQ (xx=OB pour stat eq soc et TG pour suivi mensuel) alors = NBPLACAGR0A5EQUUPS ... Autorisé de fonctionner pour l'exercice concerné. - Est Saisi. - En cas d'agrément modulé prendre la capacité maximum				

Description des données

Avec codification

NBPLACAGR0A5QUAPS	(NBPLAQUA)	nature : QT	format : N	longueur : 5
NOMBRE PLACES AGREMENT 0 A 5 ANS QUARTIER EQU PS				
Description :				
Nombre places agrément quartier équipé : capacité d'accueil maximale réservée aux enfants du quartier de moins de 6 ans, indiquée sur l'autorisation fournie par PMI pr les types accueil prévus par les décrets des 1/08/2000 et 20/02/2007 pr lequel...				
Elaboration :				
En fonction de l'axe traité : A partir de GESCAF AS table GSxxQ (xx=OB pour stat eq soc et TG pour suivi mensuel) alors = NBPLACAGRQUAPS				
... Autorisé de fonctionner pour l'exercice concerné. - Est Saisi. - En cas d'agrément modulé prendre la capacité maximum				

NBPLACAGR0A5ENTREPS	(NBPLAENT)	nature : QT	format : N	longueur : 5
NOMBRE PLACES AGREMENT 0 A 5 ANS ENTREPRISE EQU PS				
Description :				
Nombre places agrément entreprise équipé : capacité d'accueil maximale réservée aux enfants du personnel de moins de 6 ans, indiquée sur l'autorisation fournie par PMI pr les types accueil prévus par les décrets 1/08/2000 et 20/02/2007 pr lequel...				
Elaboration :				
En fonction de l'axe traité : A partir de GESCAF AS table GSxxQ (xx=OB pour stat eq soc et TG pour suivi mensuel) alors = NBPLACAGRENTREPS				
... Autorisé de fonctionner pour l'exercice concerné. - Est Saisi. - En cas d'agrément modulé prendre la capacité maximum				

DTETATAGREQUPS	(DTETAGEQ)	nature : DT	format : N	longueur : 8
DATE ETAT AGREMENT EQUIPEMENT PS				
Description :				
Date Etat agrément équipement PS : date de l'état de l'agrément (autorisation de fonctionnement) attribué à l'équipement rattaché à un dossier PS, par l'instance concernée, DRDJS, PMI, CAF, ou collectivités locales				
Elaboration :				
En fonction de l'axe traité : A partir de GESCAF AS table GSxxQ (xx=OB pour stat eq soc et TG pour suivi mensuel) alors = DTETATAGREQUPS				

ETATAGREQUPS	(ETAGREQP)	nature : CD	format : A	longueur : 5
ETAT AGREMENT EQUIPEMENT PS				
Description :				
Etat agrément équipement PS : état de l'agrément (autorisation de fonctionnement) attribué à l'équipement rattaché à un dossier PS, par l'instance concernée, DRDJS, PMI, CAF, ou collectivités locales				
Elaboration :				
En fonction de l'axe traité : A partir de GESCAF AS table GSxxQ (xx=OB pour stat eq soc et TG pour suivi mensuel) alors = ETATAGREQUPS				
Codification :				
EC_MO	En cours			
RECTI	Rectifié			
VAL_D	Validé direct			
VAL_I	Validé indirect			

Description des données

Avec codification

MOTIAGREQUPS	(MOAGEQPS)	nature : CD	format : A	longueur : 5
MOTIF AGREMENT EQUIPEMENT PS				
Description : Motif agrément équipement PS : code permettant de préciser le motif de l'agrément attribué à l'équipement pour la période considérée				
Elaboration : En fonction de l'axe traité : A partir de GESCAF AS table GSxxQ (xx=OB pour stat eq soc et TG pour suivi mensuel) alors = MOTIAGREQUPS Liste des codifications à enrichir				
Codification :				
ACNON	Activité non concernée			
AUCUN	Aucun			
CPLPC	Création de places plan crèche			
CPLRD	Création de places réponse demande			
FPLDE	Fermeture de places baisse demande			
FPLMP	Fermeture de places manque personnel			
FPLTR	Fermeture de places pour travaux			
OPLNL	Ouverture de places normes locaux			
OPLRE	Ouverture de places recrutement			

TYPEAGREQUPS	(TYAGEQPS)	nature : CD	format : A	longueur : 5
TYPE AGREMENT EQUIPEMENT PS				
Description : Type agrément équipement PS : dernière valeur du code permettant de préciser si l'agrément attribué à l'équipement pour la période considérée, est temporaire (sans justification) ou confirmé (avec justification)				
Elaboration : En fonction de l'axe traité : A partir de GESCAF AS table GSxxQ (xx=OB pour stat eq soc et TG pour suivi mensuel) alors = TYPEAGREQUPS				
Codification :				
CONF	Confirmé			
TEMP	Temporaire			

topAgrActFinNDosPs	(TOPAGRAC)	nature : BL	format : A	longueur : 1
TOP AGREMENT ACTIF FIN ANNEE N DOSSIER PS				
Description : TOP actif agrément fin décembre dossier PS : indique si l'agrément de l'équipement pour le dossier concerné est actif au 31/12/N (début de l'agrément validé <=31/12/N et fin de l'agrément >=31/12/N ou non renseigné) ou non				
Elaboration : En fonction de l'axe traité : Depuis vue GESCAF AS , table GSxxA (xx=OB pour stat eq soc et TG pour suivi mensuel), alors = TOPAGRACTFINNDOSPS pour un dossier				
Codification :				
N	Non			
O	Oui			

NBINSCEQU	(NBINSCEQ)	nature : QT	format : N	longueur : 7
NOMBRE INSCRITS EQUIPEMENT				
Description : QT inscrits équipement : nombre d'enfants inscrits dans un équipement pour l'exercice concerné.				
Elaboration : En fonction de l'axe traité : A partir de GESCAF AS table GSxxQ (xx=OB pour stat eq soc et TG pour suivi mensuel) alors = NBINSCEQU				

Description des données

Avec codification

nbInsc0a3Equ	(NBINS0A3)	nature : QT	format : N	longueur : 7
NOMBRE INSCRITS 0 A 3 ANS EQUIPEMENT				
Description :				
QT inscrits 0 à moins de 4 ans équipement : nombre d'enfants de moins de 4 ans inscrits ou présents au registre dans un équipement en début de période de fonctionnement civil.				
Elaboration :				
En fonction de l'axe traité : A partir de GESCAF AS table GSxxQ (xx=OB pour stat eq soc et TG pour suivi mensuel) alors = NBINS0A3EQU				
Ne concerne que les activités équipement, crèche, multiaccueil, halte garderie et jardin d'enfant				

NBINSCTPEQU	(NBINSCT)	nature : QT	format : N	longueur : 7	précision : 2
NOMBRE INSCRITS ETP EQUIPEMENT					
Description :					
Nombre inscrits ETP équipement : nombre d'inscrits dans l'équipement en équivalent temps plein, pour l'exercice concerné.					
Elaboration :					
En fonction de l'axe traité : A partir de GESCAF AS table GSxxQ (xx=OB pour stat eq soc et TG pour suivi mensuel) alors = NBINSCTPEQU					

NBINSCPAUEQU	(NBINPAEQ)	nature : QT	format : N	longueur : 7
NOMBRE INSCRITS PAUVRES EQUIPEMENT				
Description :				
Nb inscrits pauvres équipement : nb enfants (distincts) de moins de 6ans inscrits sur les registres de présence de l'équipement au moins une fois ds l'année entre le 01/01 et 31/12 de l'année qui se voit appliquer une tarification inférieure à 1 euro				
Elaboration :				
En fonction de l'axe traité : A partir de GESCAF AS table GSxxQ (xx=OB pour stat eq soc et TG pour suivi mensuel) alors = NBINSCPAUEQU				

NBINSCAEEHEQU	(NBINAEEH)	nature : QT	format : N	longueur : 7
NOMBRE INSCRITS AEEH EQUIPEMENT				
Description :				
Nombre inscrits AEEH équipement : nombre d'enfants (distincts) de moins de 6 ans parmi les inscrits sur les registres de présence de l'équipement au moins une fois dans l'année entre le 01/01 et 31/12 de l'année, qui est bénéficiaire d'AEEH				
Elaboration :				
En fonction de l'axe traité : A partir de GESCAF AS table GSxxQ (xx=OB pour stat eq soc et TG pour suivi mensuel) alors = NBINSCAEEHEQU				

NBPLACAGREQU	(NBPLAAGR)	nature : QT	format : N	longueur : 5
NOMBRE PLACES AGREMENT EQUIPEMENT				
Description :				
Nombre places agrément équipement : nombre de places (lit, jour, heure, année, ...) agréées pour tous les types d'accueil, pour lequel un équipement est autorisé de fonctionner, pour l'exercice concerné.				
Elaboration :				
En fonction de l'axe traité : A partir de GESCAF AS table GSxxQ (xx=OB pour stat eq soc et TG pour suivi mensuel) alors = NBPLACAGREQU				

Description des données

Avec codification

TYPEPCAF	(TYPEPCAF)	nature : CD	format : A	longueur : 5
TYPE PLAN COMPTABLE AFC				
Description : CD type plan comptable : ce code détermine le plan comptable général lié à l'activité de l'équipement				
Elaboration : En fonction de l'axe traité : A partir de GESCAF AS table GSxxQ (xx=OB pour stat eq soc et TG pour suivi mensuel) alors = TYPEPCAF				
Codification :				
AAD	Aide à domicile			
CLSH	CLSH			
CS	Centre social			
CSF	Animation collective Familles			
EQUPE	Equipement petite enfance ou RAM			
FJT	Foyer Jeune Travailleur			
HEQU	Hors équipement			
MEDIA	Médiation familiale			

NBSALTPLEQU	(NBSALTPL)	nature : QT	format : N	longueur : 5
NB SALARIES A TEMPS PLEIN EQUIPEMENT				
Description : Nombre salariés temps plein équipement : nombre de salariés travaillant à temps plein dans l'équipement, pour l'exercice concerné.				
Elaboration : En fonction de l'axe traité : A partir de GESCAF AS table GSxxQ (xx=OB pour stat eq soc et TG pour suivi mensuel) alors = NBSALTPLEQU				

NBENCATPLEQU	(NBENCATP)	nature : QT	format : N	longueur : 4
NOMBRE ENCADRANT A TEMPS PLEIN EQUIPEMENT				
Description : Nombre encadrants Temps Plein équipement : nombre de personnes assurant l'encadrement (puéricultrice, auxiliaire, ...) salariés ou bénévoles y compris extérieurs, travaillant à temps plein dans l'équipement , pour l'exercice concerné.				
Elaboration : En fonction de l'axe traité : A partir de GESCAF AS table GSxxQ (xx=OB pour stat eq soc et TG pour suivi mensuel) alors = NBENCATPLEQU				

NBENCASUBVETATPLEQU	(NBENCASU)	nature : QT	format : N	longueur : 4
NB ENCADRANT SUBVENTIONNES ETAT A TEMPS PLEIN EQU.				
Description : Nombre encadrants subventionnés état Temps Plein équipement : nb personnes assurant l'encadrement (puéricultrice...) CES ou assimilés (emplois aidés par dispositifs nationaux) à temps plein dans l'équipement, pour l'exercice concerné.				
Elaboration : En fonction de l'axe traité : A partir de GESCAF AS table GSxxQ (xx=OB pour stat eq soc et TG pour suivi mensuel) alors = NBENCASUBVETATPLEQU				

NBSALTPAEQU	(NBSALTPA)	nature : QT	format : N	longueur : 5
NB SALARIES A TEMPS PARTIEL EQUIPEMENT				
Description : Nombre salariés temps partiel équipement : nombre de salariés travaillant à temps partiel dans l'équipement, pour l'exercice concerné.				
Elaboration : En fonction de l'axe traité : A partir de GESCAF AS table GSxxQ (xx=OB pour stat eq soc et TG pour suivi mensuel) alors = NBSALTPAEQU				

Description des données

Avec codification

NBENCATPAEQU	(NBENCATA)	nature : QT	format : N	longueur : 4
NB ENCADRANT A TEMPS PARTIEL EQUIPEMENT				
Description :				
Nombre encadrants Temps Partiel équipement : nombre de personnes assurant l'encadrement (puéricultrice, auxiliaire, ...) salariés ou bénévoles y compris extérieurs, travaillant à temps partiel dans l'équipement, pour l'exercice concerné.				
Elaboration :				
En fonction de l'axe traité : A partir de GESCAF AS table GSxxQ (xx=OB pour stat eq soc et TG pour suivi mensuel) alors = NBENCATPAEQU				

nbAssmat	(NBASSMAT)	nature : QT	format : N	longueur : 4
NOMBRE ASSISTANTES MATERNELLES EQUIPEMENT				
Description :				
Nombre assistantes maternelles équipement : QT d'assistantes maternelles fréquentant l'équipement d'activité RELAIS ASSISTANTES MATERNELLES, ou employées dans une creche familiale, pour l'exercice concerné.				
Elaboration :				
En fonction de l'axe traité : A partir de GESCAF AS table GSxxQ (xx=OB pour stat eq soc et TG pour suivi mensuel) alors = NBASSMATEQU				

NBHEUHEBDSALTPAEQU	(NBHRHEBS)	nature : QT	format : N	longueur : 5
NB HEURES HEBD SALARIES TEMPS PARTIEL EQUIPEMENT				
Description :				
Nombre heures hebdomadaires salariés temps partiel équipement : nombre cumulé d'heures de travail hebdomadaire effectuées par les salariés (y compris directeur et extérieurs) travaillant à temps partiel dans l'équipement, pour l'exercice concerné.				
Elaboration :				
En fonction de l'axe traité : A partir de GESCAF AS table GSxxQ (xx=OB pour stat eq soc et TG pour suivi mensuel) alors = NBHEUHEBDSALTPAEQU				

NBHEUHEBDENCATPAEQU	(NBHRHEBE)	nature : QT	format : N	longueur : 5
NB HEURES HEBD ENCADRANTS TEMPS PARTIEL EQUIPEMENT				
Description :				
Nombre heures hebdomadaires encadrants temps partiel équipement : nb cumulé heures travail hebdomadaire effectuées par les encadrants (puéricultrice...) salariés ou bénévoles y compris extérieurs, à tps partiel ds équipement, pour l'exercice concerné.				
Elaboration :				
En fonction de l'axe traité : A partir de GESCAF AS table GSxxQ (xx=OB pour stat eq soc et TG pour suivi mensuel) alors = NBHEUHEBDENCATPAEQU				
Y compris directeur du centre s'il assure l'encadrement.				

mtDroPsEqu	(MTDROPEQ)	nature : MT	format : S	longueur : 14	précision : 2
MONTANT DROIT PS EQUIPEMENT					
Description :					
Montant droit PS équipement : montant annuel du droit à la Prestation de Service pour l'équipement pour l'année de référence					
Elaboration :					
En fonction de l'axe traité : A partir de GESCAF AS table GSxxQ (xx=OB pour stat eq soc et TG pour suivi mensuel) alors += MTDROPSEQU					
PSO					

Description des données

Avec codification

perenInfoPS	(PERINFPS)	nature : CD	format : A	longueur : 5
PERENNITE INFORMATION PRESTATION SERVICE				
Description : CD pérennité information PS : code indiquant la pérennité des informations (informations réelles, constatées, ...)				
Elaboration : En fonction de l'axe traité : A partir de GESCAF AS table GSxxQ (xx=OB pour stat eq soc et TG pour suivi mensuel) alors = PERENINFOPS				
Codification :				
RCON	Constaté			
REEL	Réel			

etatDroPS	(ETADROPS)	nature : CD	format : A	longueur : 5
ETAT DROIT PRESTATION SERVICE				
Description : Etat droit PS : état du droit correspondant à l'étape de traitement dans laquelle se trouve le droit à la prestation de service				
Elaboration : En fonction de l'axe traité : A partir de GESCAF AS table GSxxQ (xx=OB pour stat eq soc et TG pour suivi mensuel) alors = ETATDROPS				
Codification :				
RECTI	Rectifié			
VAL_D	Validé direct			
VAL_I	Validé indirect			
VAL_N	Validé non vérifié (sans contrôle)			

NBUNIOUV0A3EQU	(NBUOU0A3)	nature : QT	format : N	longueur : 9	précision : 2
NOMBRE UNITES OUVERTURE 0 A 3 ANS EQUIPT					
Description : Nombre unités ouverture 0 à moins de 4 ans équipement : moyenne des nombre d'unités d'ouverture annuel, pour des accueils d'enfants de 0 à moins de 4 ans					
Elaboration : En fonction de l'axe traité : A partir de GESCAF AS table GSxxA (xx=OB pour stat eq soc et TG pour suivi mensuel) + critères de sélection de Metcnaf (voir Annexe DII Metcnaf Equipement Sociaux), alors moyenne des NBUNIOUVACCUEIL des TYPEACCUEIL=COL04, FAM04, MIC04, PAR04 pour un équipement identifié par NUMINTFONTIEETAPS RGEQUPS et pour une même PERENINFOPS					

NBUNIOUV4A5EQU	(NBUOU4A5)	nature : QT	format : N	longueur : 9	précision : 2
NOMBRE UNITES OUVERTURE 4 A 5 ANS EQUIPT					
Description : Nombre unités ouverture 4 à moins de 6 ans équipement : moyenne du nombre d'unités d'ouverture annuel, pour les accueils d'enfants de 4 à moins de 6 ans					
Elaboration : En fonction de l'axe traité : A partir de GESCAF AS table GSxxA (xx=OB pour stat eq soc et TG pour suivi mensuel) + critères de sélection de Metcnaf (voir Annexe DII Metcnaf Equipement Sociaux), alors moyenne des NBUNIOUVACCUEIL des TYPEACCUEIL=COL46, FAM46, MIC46, PAR46 pour un équipement identifié par NUMINTFONTIEETAPS RGEQUPS et pour une même PERENINFOPS					

NBACTEUNIOUV0A3EQU	(NBAU00A3)	nature : QT	format : N	longueur : 4	précision : 2
NB ACTES UNITE OUVERTURE 0 A 3 ANS EQUIPT					
Description : Nombre actes unités ouverture 0 à moins de 4 ans équipement : moyenne des nombre d'actes par unité d'ouverture (pour équipement petite enfance fonctionnant à la journée) pour l'accueil d'enfant de moins de 4 ans.					
Elaboration : En fonction de l'axe traité : A partir de GESCAF AS table GSxxA (xx=OB pour stat eq soc et TG pour suivi mensuel) + critères de sélection de Metcnaf (voir Annexe DII Metcnaf Equipement Sociaux), alors moyenne des NBACTEUNIOUVACCUEIL des des TYPEACCUEIL=COL04, FAM04, MIC04, PAR04 pour un équipement identifié par NUMINTFONTIEETAPS RGEQUPS et pour une même PERENINFOPS					

Description des données

Avec codification

NBACTEUNIOUV4A5EQU	(NBAU04A5)	nature : QT	format : N	longueur : 4	précision : 2
NB ACTES UNITE OUVERTURE 4 A 5 ANS EQUIPT					
Description :					
Nombre actes unités ouverture 4 à moins de 6 ans équipement : moyenne des nombre d'actes par unité d'ouverture (pour équipement petite enfance fonctionnant à la journée) pour l'accueil d'enfant de 4 ans à moins de 6 ans.					
Elaboration :					
En fonction de l'axe traité : A partir de GESCAF AS table GSxxA (xx=OB pour stat eq soc et TG pour suivi mensuel) + critères de sélection de Metcnaf (voir Annexe DII Metcnaf Equipement Sociaux), alors moyenne des NBACTEUNIOUVACCUEIL des ...					
... des TYPEACCUEIL=COL46, FAM46, MIC46, PAR46 pour un équipement identifié par NUMINTFONTIEETAPS RGEQUPS et pour une même PERENINFOPS					

NBACTEREA0A3EQU	(NBARE0A3)	nature : QT	format : N	longueur : 11	précision : 2
NB ACTES REALISES 0 A 3 ANS EQUIPT					
Description :					
Nombre actes réalisés 0 à moins de 4 ans équipement : nb d'actes réalisés par la structure d'accueil d'enfants de moins de 4 ans (permet de définir le tx réel de fréquentation de population issue de département adjacent et le surcoût qui en découle)					
Elaboration :					
En fonction de l'axe traité : A partir de GESCAF AS table GSxxA (xx=OB pour stat eq soc et TG pour suivi mensuel) + critères de sélection de Metcnaf (voir Annexe DII Metcnaf Equipement Sociaux), alors += NBACTEREAACCUEIL (meme si=0) des ...					
... des TYPEACCUEIL=COL04, FAM04, MIC04, PAR04 pour un équipement identifié par NUMINTFONTIEETAPS RGEQUPS et pour une même PERENINFOPS					

NBACTEREA4A5EQU	(NBARE4A5)	nature : QT	format : N	longueur : 11	précision : 2
NB ACTES REALISES 4 A 5 ANS EQUIPT					
Description :					
Nombre actes réalisés 4 à moins de 6 ans équipement : nb d'actes réalisés par la structure d'accueil d'enfants de 4 à moins de 6 ans (permet de définir les tx réel de fréquentation de population issue de département adjacent et surcoût qui en découle)					
Elaboration :					
En fonction de l'axe traité : A partir de GESCAF AS table GSxxA (xx=OB pour stat eq soc et TG pour suivi mensuel) + critères de sélection de Metcnaf (voir Annexe DII Metcnaf Equipement Sociaux), alors += NBACTEREAACCUEIL (meme si=0) des ...					
... des TYPEACCUEIL=COL46, FAM46, MIC46, PAR46 pour un équipement identifié par NUMINTFONTIEETAPS RGEQUPS et pour une même PERENINFOPS					

NBACTEPAI0A3EQU	(NBAPA0A3)	nature : QT	format : N	longueur : 11	précision : 2
NB ACTES PAYES 0 A 3 ANS EQUIPT					
Description :					
Nombre actes payés 0 à moins de 4 ans équipement : nombre d'actes réellement payés par les usagers à la structure d'accueil d'enfants de moins de 4 ans					
Elaboration :					
En fonction de l'axe traité : A partir de GESCAF AS table GSxxA (xx=OB pour stat eq soc et TG pour suivi mensuel) + critères de sélection de Metcnaf (voir Annexe DII Metcnaf Equipement Sociaux), alors += NBACTEPAIACCUEIL (meme si=0) des ...					
... des TYPEACCUEIL=COL04, FAM04, MIC04, PAR04 pour un équipement identifié par NUMINTFONTIEETAPS RGEQUPS et pour une même PERENINFOPS					

NBACTEPAI4A5EQU	(NBAPA4A5)	nature : QT	format : N	longueur : 11	précision : 2
NB ACTES PAYES 4 A 5 ANS EQUIPT					
Description :					
Nombre actes payés 4 à moins de 6 ans équipement : nombre d'actes réellement payés par les usagers à la structure d'accueil d'enfants de 4 à moins de 6 ans					
Elaboration :					
En fonction de l'axe traité : A partir de GESCAF AS table GSxxA (xx=OB pour stat eq soc et TG pour suivi mensuel) + critères de sélection de Metcnaf (voir Annexe DII Metcnaf Equipement Sociaux), alors += NBACTEPAIACCUEIL (meme si=0) des ...					
... des TYPEACCUEIL=COL46, FAM46, MIC46, PAR46 pour un équipement identifié par NUMINTFONTIEETAPS RGEQUPS et pour une même PERENINFOPS					

Description des données

Avec codification

NBTHEACTE0A3EQU	(NBTHA0A3)	nature : QT	format : N	longueur : 11	précision : 2
NB THEORIQUES ACTES 0 A 3 ANS EQUIPT					
Description :					
Nombre théorique actes 0 à moins de 4 ans équipement : nb théorique d'actes annuel déterminé à partir des nb d'unités d'accueil retenu par la caf et nb unités d'ouverture suivant l'unité d'acte pour la structure d'accueil d'enfants de moins de 4 ans					
Elaboration :					
En fonction de l'axe traité : A partir de GESCAF AS table GSxxA (xx=OB pour stat eq soc et TG pour suivi mensuel) + critères de sélection de Metcnaf (voir Annexe DII Metcnaf Equipement Sociaux), , alors += NBTHEACTEACCUEIL (meme si=0) des des TYPEACCUEIL=COL04, FAM04, MIC04, PAR04 pour un équipement identifié par NUMINTFONTIEETAPS RGEQUPS et pour une même PERENINFOPS					
NBTHEACTE4A5EQU	(NBTHA4A5)	nature : QT	format : N	longueur : 11	précision : 2
NB THEORIQUES ACTES 4 A 5 ANS EQUIPT					
Description :					
Nombre théorique actes 4 à moins de 6 ans équipement : nb théorique d'actes annuel déterminé à partir des nb d'unités d'accueil retenu par la caf et nb unités d'ouverture suivant l'unité d'acte pour la structure d'accueil d'enfants 4 à moins de 6 ans					
Elaboration :					
En fonction de l'axe traité : A partir de GESCAF AS table GSxxA (xx=OB pour stat eq soc et TG pour suivi mensuel) + critères de sélection de Metcnaf (voir Annexe DII Metcnaf Equipement Sociaux), , alors += NBTHEACTEACCUEIL (meme si=0) des des TYPEACCUEIL=COL46, FAM46, MIC46, PAR46 pour un équipement identifié par NUMINTFONTIEETAPS RGEQUPS et pour une même PERENINFOPS					
NBACTERETE0A3EQU	(NBART0A3)	nature : QT	format : N	longueur : 11	précision : 2
NB ACTES RETENUS 0 A 3 ANS EQUIPT					
Description :					
Nombre actes retenus 0 à moins de 4 ans équipement : nb d'actes retenus par la caf pour la structure d'accueil d'enfants de moins de 4 ans (nb d'unités d'ouverture et nb de places conventionné caf pondéré par la dispo des personnel et locaux)					
Elaboration :					
En fonction de l'axe traité : A partir de GESCAF AS table GSxxA (xx=OB pour stat eq soc et TG pour suivi mensuel) + critères de sélection de Metcnaf (voir Annexe DII Metcnaf Equipement Sociaux), alors += NBACTERETEACCUEIL (meme si=0) des des TYPEACCUEIL=COL04, FAM04, MIC04, PAR04 pour un équipement identifié par NUMINTFONTIEETAPS RGEQUPS et pour une même PERENINFOPS					
NBACTERETE4A5EQU	(NBART4A5)	nature : QT	format : N	longueur : 11	précision : 2
NB ACTES RETENUS 4 A 5 ANS EQUIPT					
Description :					
Nombre actes retenus 4 à moins de 6 ans équipement : nb d'actes retenus par la caf pour la structure d'accueil d'enfants de 4 à moins de 6 ans (nb d'unités d'ouverture et nb de places conventionné caf pondéré par la dispo des personnel et locaux)					
Elaboration :					
En fonction de l'axe traité : A partir de GESCAF AS table GSxxA (xx=OB pour stat eq soc et TG pour suivi mensuel) + critères de sélection de Metcnaf (voir Annexe DII Metcnaf Equipement Sociaux), alors += NBACTERETEACCUEIL (meme si=0) des des TYPEACCUEIL=COL46, FAM46, MIC46, PAR46 pour un équipement identifié par NUMINTFONTIEETAPS RGEQUPS et pour une même PERENINFOPS					
NBACTEDROPS0A3EQU	(NBADROA3)	nature : QT	format : N	longueur : 11	précision : 2
NB ACTES DROIT PS 0 A 3 ANS EQUIPT					
Description :					
Nombre d'actes droit PS 0 à moins de 4 ans équipement : nb d'actes sur lequel s'établit le calcul de la Prestation de Service, exprimé suivant l'unité d'acte, AVANT application des tx de régime pour la structure d'accueil d'enfants de moins de 4 ans					
Elaboration :					
En fonction de l'axe traité : A partir de GESCAF AS table GSxxA (xx=OB pour stat eq soc et TG pour suivi mensuel) + critères de sélection de Metcnaf (voir Annexe DII Metcnaf Equipement Sociaux), alors += NBACTEDROPSACCUEIL (meme si=0) des TYPEACCUEIL=COL04,FAM04,MIC04,PAR04 pour un équipement identifié par NUMINTFONTIEETAPS RGEQUPS et pr une même PERENINFOPS. Attention !!! : à tord cette donnée 0à3 ans s'entend AVANT application tx de régime au lieu de APRES comme pour la 4à6a					

Description des données

Avec codification

NBACTEDRO0A3EQU	(NBAD0A3T)	nature : QT	format : N	longueur : 11	précision : 2
NB ACTES DROIT 0 A 3 ANS EQUIPEMENT					
Description :					
Nombre d'actes droit PS 0 à moins de 4 ans équipement : nb d'actes sur lequel s'établit le calcul de la Prestation de Service, exprimé suivant l'unité d'acte, APRES application des tx de régime pour la structure d'accueil d'enfants de moins de 4 ans					
Elaboration :					
En fonction de l'axe traité : A partir de GESCAF AS table GSxxA (xx=OB pour stat eq soc et TG pour suivi mensuel) + critères de sélection de Metcnaf (voir Annexe DII Metcnaf Equipement Sociaux), alors += NBACTEDRO0A3ACCUEIL (meme si=0) ...					
... des TYPEACCUEIL=COL04,FAM04,MIC04,PAR04 pour un équipement identifié par NUMINTFONTIEETAPS RGEQUPS et pr une même PERENINFOPS.					
NBACTEDROPS4A5EQU	(NBADR4A5)	nature : QT	format : N	longueur : 11	précision : 2
NB ACTES DROIT PS 4 A 5 ANS EQUIPT					
Description :					
Nombre d'actes droit PS 4 à moins de 6 ans équipement : nb d'actes sur lequel s'établit le calcul de la Prestation de Service, exprimé suivant l'unité d'acte, APRES application des tx de régime pour la structure d'accueil d'enfants 4 à moins de 6 ans					
Elaboration :					
En fonction de l'axe traité : A partir de GESCAF AS table GSxxA (xx=OB pour stat eq soc et TG pour suivi mensuel) + critères de sélection de Metcnaf (voir Annexe DII Metcnaf Equipement Sociaux), alors += NBACTEDROPSACCUEIL (meme si=0) ...					
... des TYPEACCUEIL=COL46, FAM46, MIC46, PAR46 pour un équipement identifié par NUMINTFONTIEETAPS RGEQUPS et pour une même PERENINFOPS					
MTDROPS0A3EQU	(MTDRP0A3)	nature : MT	format : S	longueur : 12	précision : 2
MONTANT DROIT PS 0 A 3 ANS EQUIPT					
Description :					
Montant droit PS 0 à moins de 4 ans équipement : montant du droit PS calculé pour la structure d'accueil d'enfants de moins de 4 ans					
Elaboration :					
En fonction de l'axe traité : A partir de GESCAF AS table GSxxA (xx=OB pour stat eq soc et TG pour suivi mensuel) alors += MTDROPSACCUEIL des TYPEACCUEIL=COL04, FAM04, MIC04, PAR04 ...					
... pour un équipement identifié par NUMINTFONTIEETAPS RGEQUPS et pour une même PERENINFOPS					
MTDROPS4A5EQU	(MTDRP4A5)	nature : MT	format : S	longueur : 12	précision : 2
MONTANT DROIT PS 4 A 5 ANS EQUIPT					
Description :					
Montant droit PS 4 à moins de 6 ans équipement : montant du droit PS calculé pour la structure d'accueil d'enfants de 4 à moins de 6 ans					
Elaboration :					
En fonction de l'axe traité : A partir de GESCAF AS table GSxxA (xx=OB pour stat eq soc et TG pour suivi mensuel) alors += MTDROPSACCUEIL des TYPEACCUEIL=COL46, FAM46, MIC46, PAR46 ...					
... pour un équipement identifié par NUMINTFONTIEETAPS RGEQUPS et pour une même PERENINFOPS					
PRREELACTEEQU	(PRREACEQ)	nature : MT	format : S	longueur : 10	précision : 2
PRIX REVIENT REEL ACTE EQUIPEMENT					
Description :					
Prix de revient réel acte équipement : prix de revient réel de l'acte pour une activité de l'équipement (ratio entre le montant total des dépenses et la somme des actes réalisés)					
Elaboration :					
En fonction de l'axe traité : A partir de MTEAJE ou MTTGEAJE pour suivi mensuel, alors = TTOTDEPEEQU/ (NBACTEREA0A3EQU+NBACTEREA4A5EQU), pour un équipement identifié par NUMINTFONTIEETAPS RGEQUPS et pour une même PERENINFOPS					

Description des données

Avec codification

PRBUDACTEEQU	(PRBUACEQ)	nature : MT	format : S	longueur : 10	précision : 2
PRIX REVIENT BUDGETAIRE ACTE EQUIPEMENT					
Description :					
Prix de revient budgétaire acte équipement : prix de revient budgétaire de l'acte pour une activité de l'équipement (ratio entre le montant total des dépenses et la somme des actes payés)					
Elaboration :					
En fonction de l'axe traité : A partir de MTEAJE ou MTTGEAJE pour suivi mensuel, alors = MTTOTDEPEEQU/(NBACTEPAI0A3EQU+NBACTEPAI4A5EQU), pour un équipement identifié par NUMINTFONTIEETAPS RGEQUPS et pour une même PERENINFOPS					

NBPLACTHEEQU	(NBPLTHEO)	nature : QT	format : N	longueur : 9	précision : 2
NOMBRE PLACES THEORIQUES EQUIPEMENT					
Description :					
Nombre de places théoriques équipement : nombre de places résultant du ratio entre le nombre théorique d'actes et la moyenne de (nombre d'unités d'ouverture X nombre d'actes par unité d'ouverture)					
Elaboration :					
En fonction de l'axe traité : A partir de MTEAJE ou MTTGEAJE pour suivi mensuel, alors = NBACTETHE0A3EQU+NBACTETHE4A5EQU/dénominateur, Si NBUNIOUV0A3EQU >= NBUNIOUV4A5EQU alors dénominateur=(NBACTEUNIOUV0A3EQU*NBUNIOUV0A3EQU)... ... sinon dénominateur=(NBACTEUNIOUV4A5EQU*NBUNIOUV4A5EQU) pour un équipement identifié par NUMINTFONTIEETAPS RGEQUPS et pour une même PERENINFOPS					

NBPLACTHE0A3EQU	(NBPLTH03)	nature : QT	format : N	longueur : 9	précision : 2
NB PLACES THEORIQUES 0 A 3 ANS EQUIPEMENT					
Description :					
Nombre de places théoriques 0 à moins de 4 ans équipement : nombre de places résultant du ratio entre le nombre théorique d'actes et la moyenne de (nombre d'unités d'ouverture X nombre d'actes par unité d'ouverture) pour les enfants de moins de 4 ans					
Elaboration :					
En fonction de l'axe traité : A partir de MTEAJE ou MTTGEAJE pour suivi mensuel, alors = NBTHEACTE0A3EQU/(NBUNIOUV0A3EQU*NBACTEUNIOUV0A3EQU), pour un équipement identifié par NUMINTFONTIEETAPS RGEQUPS et pour une même PERENINFOPS					

NBPLACTHE4A5EQU	(NBPLTH45)	nature : QT	format : N	longueur : 9	précision : 2
NB PLACES THEORIQUES 4 A 5 ANS EQUIPEMENT					
Description :					
Nombre de places théoriques 4 à moins de 6 ans équipement : nombre de places résultant du ratio entre le nb théorique d'actes et la moyenne de (nombre d'unités d'ouverture X nombre actes par unité d'ouverture) pour les enfants de 4 à moins de 6 ans					
Elaboration :					
En fonction de l'axe traité : A partir de MTEAJE ou MTTGEAJE alors = NBTHEACTE4A5EQU/(NBUNIOUV4A5EQU*NBACTEUNIOUV4A5EQU), pour un équipement identifié par NUMINTFONTIEETAPS RGEQUPS et pour une même PERENINFOPS					

NBPLACACTEQU	(NBPLAACT)	nature : QT	format : N	longueur : 9	précision : 2
NOMBRE PLACES ACTIVES EQUIPEMENT					
Description :					
Nombre de places actives équipement : nombre de places résultant du ratio entre le nombre d'actes réalisés et la moyenne de (nombre d'unités d'ouverture X nombre d'actes par unité d'ouverture)					
Elaboration :					
En fonction de l'axe traité : A partir de MTEAJE ou MTTGEAJE pour suivi mensuel, alors = NBACTEREA0A3EQU+NBACTEREA4A5EQU/dénominateur, Si NBUNIOUV0A3EQU >= NBUNIOUV4A5EQU alors dénominateur=(NBACTEUNIOUV0A3EQU*NBUNIOUV0A3EQU) sinon dénominateur=(NBACTEUNIOUV4A5EQU*NBUNIOUV4A5EQU) pour un équipement identifié par NUMINTFONTIEETAPS RGEQUPS et pour une même PERENINFOPS					

Description des données

Avec codification

NBPLACT0A3EQU	(NBPLA0A3)	nature : QT	format : N	longueur : 9	précision : 2
NB PLACES ACTIVES 0 A 3 ANS EQUIPEMENT					
Description :					
Nombre de places actives 0 à moins de 4 ans équipement : nombre de places résultant du ratio entre le nombre d'actes réalisés et la moyenne de (nombre d'unités d'ouverture X nombre d'actes par unité d'ouverture) pour les enfants de moins de 4 ans					
Elaboration :					
En fonction de l'axe traité : A partir de MTEAJE ou MTTGEAJE pour suivi mensuel, alors = NBACTEREA0A3EQU/(NBUNIOUV0A3EQU*NBACTEUNIOUV0A3EQU), pour un équipement identifié par NUMINTFONTIEETAPS RGEQUPS et pour une même PERENINFOPS					

NBPLACT4A5EQU	(NBPLA4A5)	nature : QT	format : N	longueur : 9	précision : 2
NB PLACES ACTIVES 4 A 5 ANS EQUIPEMENT					
Description :					
Nombre de places actives 4 à moins de 6 ans équipement : nombre de places résultant du ratio entre le nb d'actes réalisés et la moyenne de (nombre d'unités d'ouverture X nombre d'actes par unité d'ouverture) pour les enfants de 4 ans à moins de 6 ans					
Elaboration :					
En fonction de l'axe traité : A partir de MTEAJE ou MTTGEAJE pour suivi mensuel, alors = NBACTEREA4A5EQU/(NBUNIOUV4A5EQU*NBACTEUNIOUV4A5EQU), pour un équipement identifié par NUMINTFONTIEETAPS RGEQUPS et pour une même PERENINFOPS					

NBPLACTETPEQU	(NBPLAETP)	nature : QT	format : N	longueur : 9	précision : 2
NOMBRE PLACES ACTIVES ETP EQUIPEMENT					
Description :					
Nombre de places actives ETP équipement : nombre de places résultant du ratio entre le nombre d'actes réalisés et le nombre de jours ouvrés de l'année					
Elaboration :					
En fonction de l'axe traité : A partir de MTEAJE ou MTTGEAJE pour suivi mensuel, alors = NBACTEREA0A3EQU+NBACTEREA4A5EQU/(250*10), pour un équipement identifié par NUMINTFONTIEETAPS RGEQUPS et pour une même PERENINFOPS					

NBPLACTETP0A3EQU	(NBPLAE03)	nature : QT	format : N	longueur : 9	précision : 2
NB PLACES ACTIVES ETP 0 A 3 ANS EQUIPT					
Description :					
Nombre de places actives ETP 0 à moins de 4 ans équipement : nombre de places d'enfant de 0 à moins de 4 ans résultant du ratio entre le nombre d'actes réalisés et le nombre de jours ouvrés de l'année					
Elaboration :					
En fonction de l'axe traité : A partir de MTEAJE ou MTTGEAJE pour suivi mensuel, alors = NBACTEREA0A3EQU/(250*10), pour un équipement identifié par NUMINTFONTIEETAPS RGEQUPS et pour une même PERENINFOPS					

NBPLACTETP4A5EQU	(NBPLAE45)	nature : QT	format : N	longueur : 9	précision : 2
NB PLACES ACTIVES ETP 4 A 5 ANS EQUIPT					
Description :					
Nombre de places actives ETP 4 à moins de 6 ans équipement : nombre de places d'enfant de 4 à moins de 6 ans résultant du ratio entre le nombre d'actes réalisés et le nombre de jours ouvrés de l'année					
Elaboration :					
En fonction de l'axe traité : A partir de MTEAJE ou MTTGEAJE pour suivi mensuel, alors = NBACTEREA4A5EQU/(250*10), pour un équipement identifié par NUMINTFONTIEETAPS RGEQUPS et pour une même PERENINFOPS					

Description des données

Avec codification

TXOCCBUDEQU	(TXOCBUEQ)	nature : TX	format : N	longueur : 5	précision : 2
TAUX OCCUPATION BUDGETAIRE EQUIPEMENT					
Description :					
Taux occupation budgétaire équipement : taux d'occupation budgétaire pour une activité de l'équipement (somme des actes payés / [(nombre places agréées 0 A 6) x (max entre 0A4 et les 4A6 du (nb unités ouverture x nb actes unité ouverture))])					
Elaboration :					
En fonction de l'axe traité : A partir de MTEAJE ou MTTGEAJE pour suivi mensuel, alors = (NBACTEPAI0A3EQU+NBACTEPAI4A5EQU /dénominateur, Si NBUNIOUV0A3EQU>= NBUNIOUV4A5EQU alors ...					
... dénominateur=NBPLACAGR0A5EQUPS*(NBACTEUNIOUV0A3EQU/NBUNIOUV0A3EQU) sinon dénominateur=NBPLACAGR0A5EQUPS*(NBACTEUNIOUV4A5EQU/NBUNIOUV4A5EQU))*100, pour un équipement identifié par NUMINTFONTIEETAPS RGEQUPS et pour une même PERENINFOPS					

TXOCCREELEQU	(TXOCREEQ)	nature : TX	format : N	longueur : 5	précision : 2
TAUX OCCUPATION REEL EQUIPEMENT					
Description :					
Taux occupation réel équipement : taux d'occupation réel de l'acte pour une activité de l'équipement (somme des actes réalisés / [nombre places agréées 0 A 6 X max(nb unités ouverture x nb actes unité ouverture) entre 0A4 et les 4A6])					
Elaboration :					
En fonction de l'axe traité : A partir de MTEAJE ou MTTGEAJE pour suivi mensuel, alors = (NBACTEREA0A3EQU+NBACTEREA4A5EQU /dénominateur, Si NBUNIOUV0A3EQU>= NBUNIOUV4A5EQU ...					
... alors dénominateur=NBPLACAGR0A5EQUPS*(NBACTEUNIOUV0A3EQU/NBUNIOUV0A3EQU) sinon dénominateur=NBPLACAGR0A5EQUPS*(NBACTEUNIOUV4A5EQU/NBUNIOUV4A5EQU))*100, pour un équipement identifié par NUMINTFONTIEETAPS RGEQUPS et pour une même PERENINFOPS					

CLAACCUEIL	(CLAACCUE)	nature : CD	format : A	longueur : 5	
CLASSE ACCUEIL					
Description :					
Classe accueil équipement : combinaison du type accueil et de l'activité de l'équipement					
Elaboration :					
En fonction de l'axe traité : A partir de GESCAF AS table GSxxA (xx=OB pour stat eq soc et TG pour suivi mensuel) alors voir Annexe DII Metcnaf Action Sociale					
Codification :					
COL	Accueil collectif				
FAM	Accueil familial				
MIC	Accueil Micro PSU				
MIX	Accueil mixte				
PAR	Accueil parental				
RAM	Relais assistants maternels				

nbEtpRam	(NBETPRAM)	nature : QT	format : N	longueur : 9	précision : 2
NOMBRE ETP DES RAM					
Description :					
Nombre ETP des RAM : Nombre d'Equivalents Temps Plein (ETP) des Relais d'Assistants Maternelles (RAM). La notion d'ETP s'apprécie au regard du nb d'unités d'acte et du nb d'unités d'ouverture du RAM.					
Elaboration :					
En fonction de l'axe traité : A partir de GESCAF AS table GSxxA (xx=OB pour stat eq soc et TG pour suivi mensuel) =0; si TYPEACCUEIL=RAM alors +=NBACTEDROPSACCUEIL*NBUNIOUVACCUEIL du dossier retenu					

MTPARTICFAMHORMOYEQU	(MTPHORMO)	nature : MT	format : S	longueur : 12	précision : 2
MT PARTICIPATION FAMILIALE PSU HORAIRE MOYENNE EQU					
Description :					
Montant participation familiale horaire moyenne équipement : montant moyen de la participation horaire des usagers dans la structure					
Elaboration :					
En fonction de l'axe traité : A partir de MTEAJE ou MTTGEAJE alors = MTPARTICFAMPSUEQU/NBACTEPAI0A3EQU, pour un équipement identifié par NUMINTFONTIEETAPS RGEQUPS et pour une même PERENINFOPS					

Description des données

Avec codification

NBHEUANNMOYENFEQU	(NBHANMOE)	nature : MT	format : N	longueur : 9	précision : 2
NB HEURES ANNUEL MOYEN ENFANT EQUIPEMENT					
Description : Nombre heures annuel moyen enfant équipement : durée d'accueil annuelle moyenne en heures par enfant inscrit dans la structure					
Elaboration : En fonction de l'axe traité : A partir de MTEAJE ou MTTGEAJE alors = NBACTEPAI0A3EQU/NBINS0A3EQU, pour un équipement identifié par NUMINTFONTIEETAPS RGEQUPS et pour une même PERENINFOPS					

TOPFOURCOUCEQU	(TOPCOUEQ)	nature : BL	format : A	longueur : 1	
TOP FOURNITURE COUCHES EQUIPEMENT					
Description : TOP fourniture couches équipement : indique si l'équipement fournit les couches pour tout ou partie de l'accueil, pour une pérennité et pour un exercice					
Elaboration : En fonction de l'axe traité : A partir de GESCAF AS table GSxxA (xx=OB pour stat eq soc et TG pour suivi mensuel) alors = TOPFOURCOUCACCUEIL pour la pérennité concernée					
Codification :					
N	Non				
O	Oui				

TOPFOURREPEQU	(TOPREPEQ)	nature : BL	format : A	longueur : 1	
TOP FOURNITURE REPAS EQUIPEMENT					
Description : TOP fourniture repas équipement : indique si l'équipement fournit les repas pour tout ou partie de l'accueil, pour une pérennité et pour un exercice					
Elaboration : En fonction de l'axe traité : A partir de GESCAF AS table GSxxA (xx=OB pour stat eq soc et TG pour suivi mensuel) alors = TOPFOURREPACCUEIL pour la pérennité concernée					
Codification :					
N	Non				
O	Oui				

DTFINSIEJEQU	(DTFSIEEQ)	nature : DT	format : N	longueur : 8	
DATE FIN SIEJ EQUIPEMENT					
Description : Date fin SIEJ équipement : date à partir de laquelle la prise en compte de l'équipement dans SIEJ a pris fin					
Elaboration : En fonction de l'axe traité : A partir de GESCAF AS table GSxxQ (xx=OB pour stat eq soc et TG pour suivi mensuel) alors = DTFINSIEJEQU					

TOPMAIAEQU	(TOPMAIAE)	nature : BL	format : A	longueur : 1	
TOP MAIA EQUIPEMENT					
Description : Top MAIA équipement : indique si l'équipement est pris en compte dans MAIA, ou non.					
Elaboration : En fonction de l'axe traité : A partir de GESCAF AS table GSxxQ (xx=OB pour stat eq soc et TG pour suivi mensuel) alors = TOPMAIAEQU					
Codification :					
N	Non				
O	Oui				

Description des données

Avec codification

DTMAIAEQU	(DTMAIAEQ)	nature : DT	format : N	longueur : 8
DATE MAIA EQUIPEMENT				
Description : Date MAIA équipement : date à partir de laquelle l'équipement est pris en compte dans MAIA				
Elaboration : En fonction de l'axe traité : A partir de GESCAF AS table GSxxQ (xx=OB pour stat eq soc et TG pour suivi mensuel) alors = DTMAIAEQU				

NBLIEUIMPLEQU	(NBLIMPEQ)	nature : QT	format : N	longueur : 2
NOMBRE LIEUX IMPLANTATION EQUIPEMENT				
Description : QT lieux implantation équipement : nombre de lieux d'implantation pour un équipement d'activité LAEP. Lorsqu'il offre des services sous forme d'itinérance, pour l'exercice concerné, il est supérieur à 1, sinon =1				
Elaboration : En fonction de l'axe traité : A partir de GESCAF AS table GSxxQ (xx=OB pour stat eq soc et TG pour suivi mensuel) alors = NBLIEUIMPLEQU Saisi, alimenté à 1 par défaut.				

TOPITIEQU	(TOPITIEQ)	nature : BL	format : A	longueur : 1
TOP ITINERANCE EQUIPEMENT				
Description : Top itinérance équipement : indique si l'équipement d'activité LAEP, offre ses services sous forme d'itinérance pour l'exercice concerné				
Elaboration : En fonction de l'axe traité : A partir de GESCAF AS table GSxxQ (xx=OB pour stat eq soc et TG pour suivi mensuel) alors = TOPITIEQU				
Codification :				
N	Non			
O	Oui			

Description des données

Avec codification

S/S groupe logique (MTAFC044) : METCNAF Données financières EAJE
Table : MTEAJE

Données de l'exercice N alimentées jusqu'en juin N+1. Sont définitives et non modifiées à compter de l'extraction de début juillet N+1.
 Voir Annexe Metcnaf AS SID 090530

mtTvaDedEqu	(MTTVADED)	nature : MT	format : S	longueur : 12	précision : 2
MONTANT TVA DEDUCTIBLE EQUIPEMENT					
Description : MT TVA déductible équipement : montant du compte comptable de la TVA déductible dans l'année pour l'équipement					
Elaboration : En fonction de l'axe traité : A partir de GESCAF AS table GSxxQ (xx=OB pour stat eq soc et TG pour suivi mensuel) alors += MTTVADEDEQU					

mtTvaColEqu	(MTTVACOL)	nature : MT	format : S	longueur : 12	précision : 2
MONTANT TVA COLLECTEE EQUIPEMENT					
Description : MT TVA collectée équipement : montant du compte comptable de la TVA collectée dans l'année pour l'équipement					
Elaboration : En fonction de l'axe traité : A partir de GESCAF AS table GSxxQ (xx=OB pour stat eq soc et TG pour suivi mensuel) alors += MTTVACOLEQU					

MTACHAEQU	(MTACHAEQ)	nature : MT	format : S	longueur : 12	précision : 2
MONTANT ACHATS EQUIPEMENT					
Description : MT achats équipement : montant des achats dans l'année pour l'équipement					
Elaboration : En fonction de l'axe traité : A partir de GESCAF AS table GSxxQ (xx=OB pour stat eq soc et TG pour suivi mensuel) alors += MTACHAEQU					

MTSEREXTEQU	(MTSEREXT)	nature : MT	format : S	longueur : 12	précision : 2
MONTANT SERVICES EXTERIEURS EQUIPEMENT					
Description : MT services extérieurs équipement : montant des services extérieurs dans l'année pour l'équipement					
Elaboration : En fonction de l'axe traité : A partir de GESCAF AS table GSxxQ (xx=OB pour stat eq soc et TG pour suivi mensuel) alors += MTSEREXTEQU					

MTAUTRSEREXTEQU	(MTAUSEXT)	nature : MT	format : S	longueur : 12	précision : 2
MONTANT AUTRES SERVICES EXTERIEURS EQUIPEMENT					
Description : MT autres services extérieurs équipement : montant des autres services extérieurs dans l'année pour l'équipement					
Elaboration : En fonction de l'axe traité : A partir de GESCAF AS table GSxxQ (xx=OB pour stat eq soc et TG pour suivi mensuel) alors += MTAUTRSEREXTEQU					

MTIMPOPERSEQU	(MTIMPOPE)	nature : MT	format : S	longueur : 12	précision : 2
MONTANT IMPOTS FRAIS PERSONNEL EQUIPEMENT					
Description : MT impôts et taxes frais personnel équipement : montant des impôts et taxes liés aux frais de personnel (comptes 631 à 633) dans l'année pour l'équipement					
Elaboration : En fonction de l'axe traité : A partir de GESCAF AS table GSxxQ (xx=OB pour stat eq soc et TG pour suivi mensuel) alors += MTIMPOPERSEQU					

Description des données

Avec codification

MTAUTRIMPOEQU	(MTAUIMPO)	nature : MT	format : S	longueur : 12	précision : 2
MONTANT AUTRES IMPOTS EQUIPEMENT					
Description :					
MT autres impôts et taxes équipement : montant des autres impôts et taxes que ceux liés aux frais de personnel (comptes 634 à 639) dans l'année pour l'équipement					
Elaboration :					
En fonction de l'axe traité : A partir de GESCAF AS table GSxxQ (xx=OB pour stat eq soc et TG pour suivi mensuel) alors += MTAUTRIMPOEQU					
MTFRAIPERSEQU	(MTFRPEQU)	nature : MT	format : S	longueur : 12	précision : 2
MONTANT FRAIS PERSONNEL EQUIPEMENT					
Description :					
MT frais personnel équipement : montant des charges de personnel dans l'année pour l'équipement					
Elaboration :					
En fonction de l'axe traité : A partir de GESCAF AS table GSxxQ (xx=OB pour stat eq soc et TG pour suivi mensuel) alors += MTFRAIPERSEQU					
MTAUTRCHAGESEQU	(MTAUCHGE)	nature : MT	format : S	longueur : 12	précision : 2
MONTANT AUTRES CHARGES GESTION EQUIPEMENT					
Description :					
MT autres charges de gestion dans l'année pour l'équipement					
Elaboration :					
En fonction de l'axe traité : A partir de GESCAF AS table GSxxQ (xx=OB pour stat eq soc et TG pour suivi mensuel) alors += MTAUTRCHAGESEQU					
MTCHAFINAEQU	(MTCHFINA)	nature : MT	format : S	longueur : 12	précision : 2
MONTANT CHARGES FINANCIERES EQUIPEMENT					
Description :					
MT charges financières dans l'année pour l'équipement					
Elaboration :					
En fonction de l'axe traité : A partir de GESCAF AS table GSxxQ (xx=OB pour stat eq soc et TG pour suivi mensuel) alors += MTCHAFINAEQU					
MTCHAEXCEQU	(MTCHEXCE)	nature : MT	format : S	longueur : 12	précision : 2
MONTANT CHARGES EXCEPTIONNELLES EQUIPEMENT					
Description :					
MT charges exceptionnelles dans l'année pour l'équipement					
Elaboration :					
En fonction de l'axe traité : A partir de GESCAF AS table GSxxQ (xx=OB pour stat eq soc et TG pour suivi mensuel) alors += MTCHAEXCEQU					
MTDOTAMOPROVIEQU	(MTDOTAMP)	nature : MT	format : S	longueur : 12	précision : 2
MT DOTATION AMORTISSEMENTS PROVISIONS EQUIPEMENT					
Description :					
MT dotation aux amortissements et aux provisions dans l'année pour l'équipement					
Elaboration :					
En fonction de l'axe traité : A partir de GESCAF AS table GSxxQ (xx=OB pour stat eq soc et TG pour suivi mensuel) alors += MTDOTAMOPROVIEQU					

Description des données

Avec codification

MTIMPOBENEQU	(MTIMPOBE)	nature : MT	format : S	longueur : 12	précision : 2
MONTANT IMPOTS SUR BENEFICES EQUIPEMENT					
Description : MT impots sur les bénéfices dans l'année pour l'équipement					
Elaboration : En fonction de l'axe traité : A partir de GESCAF AS table GSxxQ (xx=OB pour stat eq soc et TG pour suivi mensuel) alors += MTIMPOBENEQU					

mtVoloNatEqu	(MTVOLNAT)	nature : MT	format : S	longueur : 12	précision : 2
MT CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE EQUIPEMENT					
Description : MT des emplois de contribution à titre gratuit correspondant à une estimation du montant des avantages en nature (locaux, secours, biens, matériels, prestations, personnel bénévole...) mis à disposition dans l'année pour l'équipement					
Elaboration : En fonction de l'axe traité : A partir de GESCAF AS table GSxxQ (xx=OB pour stat eq soc et TG pour suivi mensuel) alors += MTVOLONATEQU Par définition MTCONTREVOLOATEQU= MTVOLONATEQU					

MTPRIXACTEEQU	(MTPRIXAC)	nature : MT	format : S	longueur : 12	précision : 2
MONTANT PRIX ACTES EQUIPEMENT					
Description : MT des produits des actes dont le prix est fixé par une autorité compétente (ex travailleuse familiale ou ménagère) et ventes de Prestation de Service, dans l'année pour l'équipement					
Elaboration : En fonction de l'axe traité : A partir de GESCAF AS table GSxxQ (xx=OB pour stat eq soc et TG pour suivi mensuel) alors += MTPRIXACTEEQU					

MTPRIXJOREQU	(MTPRIXJO)	nature : MT	format : S	longueur : 12	précision : 2
MONTANT PRIX JOURNEES EQUIPEMENT					
Description : MT des produits des journées agréées dont le prix est fixé par une autorité compétente (Conseil Général Comité de Gestion, ...) et ventes de Prestation de Service, dans l'année pour l'équipement					
Elaboration : En fonction de l'axe traité : A partir de GESCAF AS table GSxxQ (xx=OB pour stat eq soc et TG pour suivi mensuel) alors += MTPRIXJOREQU					

MTPAIPSEQU	(MTPAIPSE)	nature : MT	format : S	longueur : 12	précision : 2
MONTANT PAIEMENT PS EQUIPEMENT					
Description : MT du paiement correspondant à la Prestation de Service reçue dans l'année pour l'équipement					
Elaboration : En fonction de l'axe traité : A partir de GESCAF AS table GSxxQ (xx=OB pour stat eq soc et TG pour suivi mensuel) alors += MTPAIPSEQU					

MTPARTICFAMPSUEQU	(MTPAFPSU)	nature : MT	format : S	longueur : 12	précision : 2
MONTANT PARTICIPATION FAMILLES PSU EQUIPEMENT					
Description : MT du paiement correspondant à la participation des familles déduite dans le calcul de la PSU reçue dans l'année pour l'équipement					
Elaboration : En fonction de l'axe traité : A partir de GESCAF AS table GSxxQ (xx=OB pour stat eq soc et TG pour suivi mensuel) alors += MTPARTICFAMPSUEQU					

Description des données

Avec codification

MTAUTRPARTICFAMEQU	(MTAUPAFA)	nature : MT	format : S	longueur : 12	précision : 2
MONTANT AUTRES PARTICIPATIONS FAMILLES EQUIPEMENT					
Description :					
MT du paiement correspondant aux autres participations des familles (non déduites dans le calcul de la PSU) reçue dans l'année pour l'équipement					
Elaboration :					
En fonction de l'axe traité : A partir de GESCAF AS table GSxxQ (xx=OB pour stat eq soc et TG pour suivi mensuel) alors += MTAUTRPARTICFAMEQU					

mtProdActAnneEqu	(MTPRAAEQ)	nature : MT	format : S	longueur : 12	précision : 2
MT PRODUITS ACTIVITES ANNEXES EQUIPEMENT					
Description :					
MT produits activités annexes équipement : montant du compte comptable des produits d'activités annexes dans l'année pour l'équipement					
Elaboration :					
En fonction de l'axe traité : A partir de GESCAF AS table GSxxQ (xx=OB pour stat eq soc et TG pour suivi mensuel) alors += MTPRODUCTANNEEQ					

mtParticEtatEqu	(MTPAETEQ)	nature : MT	format : S	longueur : 12	précision : 2
MONTANT PARTICIPATION ETAT EQUIPEMENT					
Description :					
MT de la participation reçue en provenance de l'Etat correspondant au cumul des subventions et/ou de la participation à titre gratuit au fonctionnement, dans l'année pour l'équipement					
Elaboration :					
En fonction de l'axe traité : A partir de GESCAF AS table GSxxQ (xx=OB pour stat eq soc et TG pour suivi mensuel) alors += MTPARTICETATEQU					

mtParticRegiEqu	(MTPARREG)	nature : MT	format : S	longueur : 12	précision : 2
MONTANT PARTICIPATION REGION EQUIPEMENT					
Description :					
MT participation région équipement : MT de la participation reçue en provenance de la région correspondant au cumul des subventions dans l'année pour l'équipement					
Elaboration :					
En fonction de l'axe traité : A partir de GESCAF AS table GSxxQ (xx=OB pour stat eq soc et TG pour suivi mensuel) alors += MTPARTICREGIEQU					

mtParticDepEqu	(MTPADEEQ)	nature : MT	format : S	longueur : 12	précision : 2
MONTANT PARTICIPATION DEPARTEMENT EQUIPEMENT					
Description :					
MT de la participation reçue en provenance du Conseil Général correspondant au cumul des subventions et/ou de la participation à titre gratuit au fonctionnement, dans l'année pour l'équipement					
Elaboration :					
En fonction de l'axe traité : A partir de GESCAF AS table GSxxQ (xx=OB pour stat eq soc et TG pour suivi mensuel) alors += MTPARTICDEPEQU					

mtParticComEqu	(MTPACOEQ)	nature : MT	format : S	longueur : 12	précision : 2
MONTANT PARTICIPATION COMMUNE EQUIPEMENT					
Description :					
MT participation communale équipement : montant de la participation reçue en provenance de la Municipalité correspondant au cumul des subventions exploitation et prestations de service, dans l'année pour l'équipement					
Elaboration :					
En fonction de l'axe traité : A partir de GESCAF AS table GSxxQ (xx=OB pour stat eq soc et TG pour suivi mensuel) alors += MTPARTICCOMEQU					
commune ou regroupement de communes (district - SIVOM - SIVU - CCAS - ETC ...)					

Description des données

Avec codification

MTPARTICORGNATIOEQU	(MTPANAEQ)	nature : MT	format : S	longueur : 12	précision : 2
MT PARTICIPATION ORGANISMES NATIONAUX EQUIPEMENT					
Description :					
MT participation organismes nationaux équipement : MT de la participation reçue en provenance d'organismes nationaux dont PS MSA correspondant au cumul des subventions et prestations de service dans l'année pour l'équipement					
Elaboration :					
En fonction de l'axe traité : A partir de GESCAF AS table GSxxQ (xx=OB pour stat eq soc et TG pour suivi mensuel) alors += MTPARTICORGNATIOEQU					
MTPARTICCAFEQU	(MTPACAEQ)	nature : MT	format : S	longueur : 12	précision : 2
MONTANT PARTICIPATION CAF EQUIPEMENT					
Description :					
MT participation CAF équipement : montant de la participation reçue correspondant au cumul des subventions d'exploitation CAF dans l'année pour l'équipement enregistrées dans le compte 7452					
Elaboration :					
En fonction de l'axe traité : A partir de GESCAF AS table GSxxQ (xx=OB pour stat eq soc et TG pour suivi mensuel) alors += MTPARTICCAFEQU					
MTPARTICEPCIEQU	(MTPAEPEQ)	nature : MT	format : S	longueur : 12	précision : 2
MT PARTICIPATION EPCI EQUIPEMENT					
Description :					
MT participation EPCI équipement : montant de la participation reçue en provenance de l'Intercommunalité, correspondant au cumul des subventions exploitation et prestations de service, dans l'année pour l'équipement					
Elaboration :					
En fonction de l'axe traité : A partir de GESCAF AS table GSxxQ (xx=OB pour stat eq soc et TG pour suivi mensuel) alors += MTPARTICEPCIEQU regroupement de communes (district - SIVOM - SIVU - CCAS - ETC ...)					
mtParticEntreEqu	(MTPARENT)	nature : MT	format : S	longueur : 12	précision : 2
MONTANT PARTICIPATION ENTREPRISE EQUIPEMENT					
Description :					
MT participation entreprise équipement : montant de la participation reçue en provenance d'une entreprise, correspondant au cumul des subventions exploitation et prestations de service, dans l'année pour l'équipement					
Elaboration :					
En fonction de l'axe traité : A partir de GESCAF AS table GSxxQ (xx=OB pour stat eq soc et TG pour suivi mensuel) alors += MTPARTICENTREEQU					
MTPARTICAUTRPUBEQU	(MTPARPUB)	nature : MT	format : S	longueur : 12	précision : 2
MONTANT PARTICIPATION AUTRES PUBLIQUES EQUIPEMENT					
Description :					
MT de la participation reçue en provenance des autres entités publiques correspondant au cumul des subventions dans l'année pour l'équipement					
Elaboration :					
En fonction de l'axe traité : A partir de GESCAF AS table GSxxQ (xx=OB pour stat eq soc et TG pour suivi mensuel) alors += MTPARTICAUTRPUBEQU					
mtProdgesEqu	(MTPROGES)	nature : MT	format : S	longueur : 12	précision : 2
MONTANT PRODUITS DE GESTION EQUIPEMENT					
Description :					
MT des produits de gestion dans l'année pour l'équipement					
Elaboration :					
En fonction de l'axe traité : A partir de GESCAF AS table GSxxQ (xx=OB pour stat eq soc et TG pour suivi mensuel)) alors += MTPRODGESEQU					

Description des données

Avec codification

mtProdFinaEqu	(MTPROFIN)	nature : MT	format : S	longueur : 12	précision : 2
MONTANT PRODUITS FINANCIERS EQUIPEMENT					
Description : MT des produits financiers dans l'année pour l'équipement					
Elaboration : En fonction de l'axe traité : A partir de GESCAF AS table GSxxQ (xx=OB pour stat eq soc et TG pour suivi mensuel) alors += MTPRODFINAEQU					
MTPRODEXCEQU	(MTPROEXC)	nature : MT	format : S	longueur : 12	précision : 2
MONTANT PRODUITS EXCEPTIONNELS EQUIPEMENT					
Description : MT des produits exceptionnels dans l'année pour l'équipement					
Elaboration : En fonction de l'axe traité : A partir de GESCAF AS table GSxxQ (xx=OB pour stat eq soc et TG pour suivi mensuel) alors += MTPRODEXCEQU					
MTREPRIAMOPROVIEQU	(MTREAMPR)	nature : MT	format : S	longueur : 12	précision : 2
MT REPRISE AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS EQUIPEMENT					
Description : MT reprise sur amortissements et provisions dans l'année pour l'équipement					
Elaboration : En fonction de l'axe traité : A partir de GESCAF AS table GSxxQ (xx=OB pour stat eq soc et TG pour suivi mensuel) alors += MTREPRIAMOPROVIEQU					
mtTransChaEqu	(MTTRANSC)	nature : MT	format : S	longueur : 12	précision : 2
MT TRANSFERTS CHARGES EQUIPEMENT					
Description : MT transfert charges équipement : montant du compte comptable des transferts de charge dans l'année pour l'équipement					
Elaboration : En fonction de l'axe traité : A partir de GESCAF AS table GSxxQ (xx=OB pour stat eq soc et TG pour suivi mensuel) alors += MTTRANSCHEAQU					
MTCONTREVOLONATEQU	(MTCVOLNA)	nature : MT	format : S	longueur : 12	précision : 2
MT CONTREPARTIE CONTRIBUTION VOLONTAIRE NATURE EQU					
Description : MT contrepartie contributions volontaires (locaux, secours, biens, matériels, prestations, personnel bénévole) dans l'année pour l'équipement					
Elaboration : En fonction de l'axe traité : A partir de GESCAF AS table GSxxQ (xx=OB pour stat eq soc et TG pour suivi mensuel)) alors += MTCONTREVOLONATEQU					
mtTotDepeEqu	(MTTOTDEP)	nature : MT	format : S	longueur : 14	précision : 2
MONTANT TOTAL DEPENSES EQUIPEMENT					
Description : MT total des dépenses de l'équipement					
Elaboration : En fonction de l'axe traité : A partir de GESCAF AS table GSxxQ (xx=OB pour stat eq soc et TG pour suivi mensuel) alors +=MTTOTDEPEEQU					

Description des données

Avec codification

MTTOTRECETEQU	(MTTOTREC)	nature : MT	format : S	longueur : 14	précision : 2
MONTANT TOTAL RECETTES EQUIPEMENT					
Description : MT total des recettes de l'équipement					
Elaboration : En fonction de l'axe traité : A partir de GESCAF AS table GSxxQ (xx=OB pour stat eq soc et TG pour suivi mensuel) alors +=MTTOTRECETEQU					

Numéros récents

- n° 202**
2019
Évaluation de la préfiguration des schémas départementaux des services aux familles
Cécile Ensellem, Véronique Dessen-Torrès avec Liane Dessigne, Sabine Mengin - Geste
- n° 201**
2018
Familles et société - Sondages 2017
BVA, CSA, Ifop, Ipsos, Opinion Way, Sofres
Lucienne Hontarrede Cnaf-Dser
- n° 200**
2018
Étude qualitative sur l'accompagnement socio-éducatif effectué dans les Foyers de jeunes travailleurs (FJT) **Ariane Albergini, Juliette Baronnet, Alice Best, Florence Brunet** avec la collaboration de **Thibault Devillard** Fors - Recherche sociale
- n° 199**
2018
Second prix Cnaf - mémoire de Master 2 - Recherche en sociologie
La maïeutique du genre. Assigner le fœtus à une classe de sexe
Gaëlle Larrieu Institut des études politiques de Paris
- n° 198**
2018
1^{er} prix Cnaf - mémoire de Master 2 - Recherche en sociologie
Temporalités du travail et du care. Les employé-e-s de banque en agence
Marianne Le Gagneur École en Hautes Études en Sciences sociales
- n° 197**
2017
Revue de littérature sur les assistantes maternelles
Position sociale, conditions de travail et d'emploi et quotidien
Anne Unterreiner Cnaf - Dser
- n° 196**
2017
Le Bafa et les jeunes
Étude évaluative
Jeanne Moeneclaey Cnaf - Dser
- n° 195**
2017
Revue de littérature critique :
l'accompagnement social et ses effets sur les bénéficiaires
Melaine Cervera, Céline Émond, Renaud Hourcade, Céline Jung, Rémi Le Gall Apex
- n° 194**
2017
RSA - Prestations familiales - Accueil de la petite enfance
État de l'opinion en 2016
Patricia Croutte, Sandra Hoibian, Sophie Lautié Crédoc
- n° 193**
2017
Familles et société - Sondages 2016
BVA - CSA - Ifop - Ipsos - LH2 - Opinion Way - Sofres
Lucienne Hontarrede Cnaf - Dser
- n° 192**
2017
Les évolutions récentes des recours
aux différents modes d'accueil
Muriel Nicolas, Claire Laporte, Mélanie Bérardier Cnaf - Dser

Pour toutes correspondances
Frédérique Chave – 01 45 65 68 41
frederique.chave@cnaf.fr
Maquettiste Ysabelle Michelet

Les dossiers d'études ne peuvent être vendus,
ils sont téléchargeables directement sur le www.cnaf.fr
► Presse et Institutionnel ► Recherche et statistiques
► **Publications**

Cnaf – 32, avenue de la Sibelle
75685 Paris cedex 14

